



# Rapport financier annuel 2013

**INFORMATION RÉGLEMENTÉE**

Article L.451-1-2 I du Code Monétaire et Financier et article 222-3 du Règlement Général de l'AMF

# Sommaire

---

Attestation du responsable du rapport financier annuel	3
Rapport de gestion	4
Annexe I : résultats et autres caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	38
Annexe II : filiales et participations	39
Annexe III : rapport RSE	41
Annexe IV : rapport du Président du Conseil d'Administration	84
Annexe V : rapport du Conseil d'Administration	95
Comptes consolidés	97
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	138
Comptes sociaux de Tessi SA	140
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	161

# Attestation du responsable du rapport financier annuel

---

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Grenoble, le 14 avril 2014

Marc REBOUAH  
Président-directeur général

# Rapport de gestion du Conseil d'Administration

---

*sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation, les comptes sociaux, l'affectation du résultat et les comptes consolidés dudit exercice,
- vous proposer de renouveler le mandat d'Administrateurs,
- vous proposer de nommer un nouvel Administrateur en adjonction des Administrateurs actuellement en fonction,
- vous proposer de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de faire procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues.

## I. Résultats économiques et financiers de la Société et du Groupe

### A. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2013 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2013.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture n'ont pas été renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de

l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

## 1. Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

### 1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Tessi sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation a connu au cours de l'exercice 2013 les modifications suivantes :

#### a. Sont intervenues les acquisitions et créations des sociétés suivantes :

- complément d'acquisition au 30 décembre 2013 de la société Sakarah. Le pourcentage de participation du Groupe dans la société Sakarah est passé de 80 % à 100 %.
- complément d'acquisition au 31 octobre 2013 de la société CLIP-Tessi. Le pourcentage de participation du Groupe est passé de 99,8 % à 100 %.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2013.

#### b. Autres mouvements :

- cession en date du 19 décembre 2013 de la société Tessi Tecnologia, basée au Brésil,
- dissolution sans liquidation de la société CLIP-TESSI avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique, la société TESSI SA en date du 31 décembre 2013,
- dissolution sans liquidation de la société HEXAGONALE CONSULTANTS avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique, la société TESSI SA en date du 31 décembre 2013,
- dissolution sans liquidation de la société STMP avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique, la société TESSI CHEQUE BORDEAUX en date du 31 décembre 2013,
- fusion-absorption de la société RIB Informatique Rhône par la société RIP-Tessi en date du 31 décembre 2013 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2013.

## 1.2. Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Exercice au 31/12/2013	Rappel exercice au 31/12/2012	Variation 2013/2012 en %
Chiffre d'affaires net	239 274	246 548	-2,95 %
Produits d'exploitation	242 335	250 484	-3,2 %
Charges d'exploitation	204 198	212 419	-3,8 %
Résultat opérationnel courant	38 137	38 065	0,1 %
Autres charges et produits opérationnels non courants	- 2 199	- 2 521	12,7 %
Résultat financier	- 459	- 854	46,2 %
Résultat avant impôt	35 479	34 690	2,2 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	24 186	22 913	5,5 %
Résultat net (part du Groupe)	21 755	20 405	6,6 %
BNPA (en €)	7,76	7,31	6,1 %

### a. Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Valeurs mobilières de placement	27 133	49 871
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	75 415	40 548
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	133 170	150 340
Découverts bancaires	- 2 356	-1 066
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>233 902</b>	<b>239 693</b>
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-22 681	-39 779
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	- 86 488	-102 608
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances</b>	<b>124 733</b>	<b>97 306</b>
Dettes financières	- 40 608	-21 442
<b>Trésorerie nette incluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises</b>	<b>84 125</b>	<b>75 864</b>
Trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	36 880	25 670
<b>Trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises</b>	<b>47 245</b>	<b>50 194</b>

## b. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	133 710	150 340
Comptes bancaires de la clientèle	27 059	35 539
Prêts au jour le jour	11 001	16 000
Avoirs en devises	58 626	41 544
Avoirs en or	26 668	34 280
Comptes courants débiteurs à vue	10 356	22 977
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	- 86 488	-102 608
Dépôts bancaires de la clientèle	- 34 111	-47 325
Emprunts au jour le jour	- 12 882	-4 189
Dettes en onces d'or	- 24 121	-39 592
Dettes sur avoirs en devises	- 15 360	-10 587
Comptes courants créditeurs à vue	- 14	-915
<b>Comptes courants à vue CPoR Devises</b>	<b>10 342</b>	<b>22 062</b>
<b>Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises</b>	<b>36 880</b>	<b>25 670</b>

## c. Dettes financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dettes financières < à 1 an	5 600	4 397
Dettes financières > à 1 an et < à 5 ans *	34 912	16 564
Dettes financières > à 5 ans	96	481
<b>Dettes financières</b>	<b>40 608</b>	<b>21 442</b>

\* dont 20 millions d'euros d'emprunt obligataire émis en janvier 2013

## 2. Comptes sociaux de Tessi SA

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les résultats de la Société Tessi ont été les suivants :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Chiffre d'affaires	13 800	14 053
Produits d'exploitation	13 999	14 082
Charges d'exploitation	13 319	12 530
Résultat d'exploitation	680	1 552
Résultat financier	7 524	10 995
Résultat courant	8 204	12 547
Résultat exceptionnel	-962	-372
Impôt sur les bénéfices	-2 618	-3 282
Résultat net	9 860	15 456

Le résultat d'exploitation 2013 est en retrait par rapport à 2012 du fait d'une part de la baisse du chiffre d'affaires, et d'autre part de l'augmentation des coûts de fonctionnement des fonctions support centrales ainsi que des autres charges d'exploitation (assurances, déplacement, téléphonie...).

Le résultat financier s'élève à 7 524 K€ en 2013 contre 10 995 K€ en 2012. Cette diminution provient de la baisse des dividendes perçus des filiales (-2 902 K€), de l'augmentation des produits de trésorerie (+859 K€), de l'augmentation des intérêts financiers (+904 K€) due notamment à l'émission obligataire et de l'augmentation du coût net des provisions sur titres de participation et compte courant (-506 K€).

Le résultat exceptionnel intègre les moins-values sur titres réalisées lors des cessions liées aux restructurations juridiques internes à Tessi et d'une cession externe (Tessi Tecnologia pour 352 K€).

Est joint, en annexe I au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

## B. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Le chiffre d'affaires 2013 de Tessi s'établit à 239,3 M€ contre 246,5 M€ en 2012.

La baisse est principalement liée à la cession, en novembre 2012, de la branche autonome d'activité logistique BtoB et dont la contribution au chiffres d'affaires 2012 s'établissait à 5,7 M€. À périmètre constant, le chiffre d'affaires 2012 s'élève donc à 240,8 M€.

À périmètre constant, le chiffre affaires 2013 s'affiche donc en léger retrait de 0,6%.

- CPoR Devises réalise un chiffre d'affaires de 51,7 M€ en 2013 contre 53,5 M€ en 2012.
- Tessi documents services, après un 1<sup>er</sup> semestre en retrait du fait d'un environnement difficile, réalise de bonnes performances sur la seconde partie de l'année (+3,5% de



croissance organique sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2013 comparé au 2<sup>ème</sup> semestre 2012). Au final, son chiffre d'affaires ressort quasiment stable à 160,6 M€ contre 160,8 M€ au 31 décembre 2012.

- Tessi marketing services affiche un chiffre d'affaires de 26,9 M€. A périmètre constant, cette activité ressort en croissance de 1,7%.

Le groupe Tessi a dégagé en 2013 un résultat opérationnel courant de 38,1 M€ (15,9 % du CA) quasiment identique au résultat opérationnel courant 2012 avec une légère augmentation de 0,2%.

Tessi a bénéficié en 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour un montant total de 2,3 M€ augmentant ainsi le résultat opérationnel courant de l'exercice.

- L'activité CPoR Devises génère un résultat opérationnel courant de 17,8 M€ en 2013 contre 19,1 M€ en 2012. Cette baisse est essentiellement imputable à l'activité Or qui a vu ses volumes de transaction diminuer.
- L'activité Tessi marketing services génère un résultat opérationnel courant de 1,2 M€ contre -0,1 M€ en 2012. Cette hausse était attendue et s'explique par la réorganisation de ce pôle et à la cession de la branche autonome d'activité logistique BtoB opérées en 2012.
- L'activité Tessi documents services génère en 2013 un résultat opérationnel courant de 19,1 M€ contre 19,0 M€ en 2012. La contribution à la hausse de l'activité solutions et technologies compense la baisse de l'activité BPO impactée par une forte pression sur les prix et une vive concurrence.

Ce pôle a bénéficié du CICE pour un montant de 2,0 M€ ce qui a permis de compenser la baisse des marges constatées dans l'activité.

Le groupe Tessi voit ses dettes financières augmenter, elles passent de 21,4 M€ en 2012 à 40,6 M€ au 31 décembre 2013 du fait notamment de l'émission d'un emprunt obligataire de 20 M€. D'autre part, la trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises s'élève à 47,2 M€ au 31 décembre 2013 contre 50,2 M€ en 2012.

## C. Analyse financière des risques

### 1. Risques de taux

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de caper le taux d'intérêt variable,
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable.

Au 31 décembre 2013, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 7,9 M€.

### 2. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

### **3. Risques liés à l'environnement économique**

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 business units (Tessi documents services, Tessi marketing services et CPoR Devises) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Depuis 2008, ce secteur de l'économie a été le plus affecté par les incertitudes économiques internationales et la crise financière en Europe. Cette situation a pu créer des tensions chez les clients du Groupe, générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Tessi documents services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière des traitements des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Tessi marketing services peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises.

Enfin, le Groupe ne s'adresse actuellement qu'au marché français. Dès lors, son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique du pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

### **4. Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Dans la conduite de ses activités et notamment l'activité document services, le Groupe est confronté à de nombreux nouveaux acteurs et doit faire face à une plus forte intensité concurrentielle. L'activité est soutenue par une croissance du marché avec une tendance de fonds à l'externalisation qui se poursuit ainsi que le développement des thèmes de la dématérialisation et du 100 % numérique. Le potentiel de croissance de ces marchés peut paraître attractif pour de nouveaux entrants ou des acteurs jusqu'à présent positionnés sur une seule partie de la chaîne de valeur, éditeurs de logiciels, constructeurs de machines de traitement du courrier et de solutions d'impression, archiveurs physiques, sociétés de services informatiques. Ces acteurs peuvent potentiellement disposer d'une capacité financière plus importante, ou d'échéances de rentabilité différentes, leur permettant ainsi d'adopter des politiques agressives en termes de prix. Une telle situation est susceptible d'affecter la croissance, l'activité, les parts de marché, le niveau de marge et les résultats du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable sur ses perspectives.

### **5. Risques technologiques et informatiques**

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information.

Le Groupe a mis en œuvre des programmes et procédures spécifiques destinés à garantir une bonne gestion des risques informatiques qui couvrent les systèmes de sécurité et de sauvegarde.

Les sites de production informatique et les centres de données sont notamment soumis à des procédures administratives et techniques de surveillance et de sauvegarde qui couvrent les accès physiques aux centres et aux systèmes d'information, la rupture ou la perturbation de l'approvisionnement en énergie, l'incendie, la régulation des amplitudes thermiques extrêmes, le stockage et la sauvegarde des données, les plans d'urgence et les plans de reprise suite à sinistre. Le Groupe ne peut néanmoins exclure la survenance de pannes des systèmes informatiques utilisés, directement ou indirectement, par le Groupe. Ces défaillances pourraient nuire à ses clients et en conséquence perturber ses activités.

## 6. Risques liés à la croissance externe

La stratégie de croissance du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés permettant l'accès à de nouveaux marchés et / ou des synergies avec ses activités existantes. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées.

Le Groupe pourrait également rencontrer des difficultés et / ou subir des retards dans l'intégration des sociétés acquises, en particulier du fait de la perte de clients, de possibles incompatibilités de leurs systèmes et procédures ou de leurs politiques et cultures d'entreprise, d'une moindre attention de la Direction portée à la gestion quotidienne, du départ de collaborateurs, notamment de cadres dirigeants ou de la prise en charge de passifs ou coûts, notamment de litiges significatifs non assurés.

Enfin, les concurrents du Groupe ainsi que des investisseurs financiers, en particulier des fonds d'investissement, pourraient acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe ou pourraient rendre les acquisitions envisagées par le Groupe plus difficiles ou plus onéreuses.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition et d'investissement dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

## 7. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'europpéen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité documents services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et / ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

## 8. Risques d'image et de réputation

Le succès continu du Groupe dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de rigueur, professionnalisme et intégrité. Le Groupe s'attache à maintenir la qualité de ses prestations. Toutefois, il ne peut garantir qu'il saura se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourrait avoir un éventuel accident, désastre, conflit d'intérêt ou encore litige l'impliquant.

La médiatisation d'éventuelles difficultés pourrait affecter la crédibilité et l'image du Groupe auprès de ses clients existants et cibles, et par voie de conséquence, sa capacité à maintenir ou développer certaines activités. Son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient en être affectés.

## 9. Risques liés à la difficulté de recruter du personnel qualifié

Les résultats d'exploitation futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Sur certains marchés, notamment celui des services informatiques, les sociétés restent dépendantes des compétences, de l'expérience et de la performance de son personnel.

D'autre part les succès du Groupe dépendent dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe dirigeante.

La réussite future du Groupe procède donc en partie de la fidélisation de ses cadres dirigeants et autres salariés clés et de sa capacité à continuer d'attirer, de motiver et de conserver un personnel hautement qualifié. Si le Groupe ne parvenait pas à conserver ses collaborateurs clés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

## 10. Risques liés à l'internationalisation

Le Groupe souhaite poursuivre une stratégie de développement qui passe par une internationalisation de ses activités. Cette internationalisation est susceptible d'affecter les activités du Groupe, notamment en raison de nombreux facteurs externes tels que :

- l'instabilité économique, politique et le risque de terrorisme et de guerre,
- les fluctuations des taux de change et les dévaluations monétaires,
- les restrictions imposées en matière de transferts de capitaux,
- l'inflation, les éventuelles récessions et la volatilité des marchés financiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver défavorablement affectés.

## 11. Risques liés aux activités de CPoR Devises

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de non-conformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont :

### ➤ **Risque lié au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme :**

- acheter des valeurs d'origine frauduleuse,
- accepter des fonds issus d'activités illicites,
- accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo,
- faciliter l'évasion fiscale,
- faciliter le financement d'activités terroristes

CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un Comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet,
- des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus,
- un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée,
- le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales,
- la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire,
- la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions,
- la formation régulière des personnels concernés.

### ➤ **Risque déontologique de par son rôle de place sur le marché de l'or :**

En effet la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 a pris fin en 2004. Depuis cet arrêt, CPoR Devises indique chaque jour à 13 heures les prix auxquels sont répondus tous les ordres passés auprès des établissements financiers et des professionnels de l'investissement agréés. Cette cotation est publiée sur le site de la Banque de France ainsi que par plusieurs médias nationaux. Les risques identifiés sont :

- non-respect de l'intégrité des actifs clientèle conservés en dépôt,
- non-respect des principes déontologiques en matière de cotation.

CPoR Devises opère une surveillance et une gestion du risque :

- une alerte quotidienne sur le niveau des soldes disponibles à la vente a été mise en place,
- la cotation des matières d'or est confortée par la tenue d'un carnet d'ordres qui conserve la traçabilité de tous les ordres pris en compte.

➤ **Risque de non-conformité à l'agrément reçu par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) :**

- défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques,
- traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires,
- traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue,
- non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- la mise en place d'une gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients,
- l'encadrement des flux financiers : règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus,
- contrôle permanent des soldes créditeurs.

➤ **Risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance :**

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un Comité sécurité dédié,
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très court terme et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

## **Couverture des risques de marché sur les activités or et devises**

La politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de de la position de change globale des actifs / passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

➤ **Couverture des actifs fiduciaires**

- Devises majeures : les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
- Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à

une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.

- Devises exotiques : en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Francs suisses, Dollars canadiens). À défaut de corrélation avérée, la couverture des devises exotiques est assurée par une couverture en Dollars.

➤ **Couverture des avoirs d'or physique**

- La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
- La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
- Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.
- Limites de la couverture : les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écart possible entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.

La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance et fixé à 5 millions d'euros en 2013. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2013, le total brut des primes s'est établi à 2,7 millions d'euros.

## **12. Autres risques**

La Société n'a pas identifié d'autres risques nécessitant une information spécifique et notamment ceux relatifs aux risques de crédit, de marché et de liquidité.

## D. Information sur les délais de paiement des fournisseurs

### 1. Dettes fournisseurs au 31 décembre 2013 par dates d'échéance

En milliers d'euros	Avant le 31/10/2013	Du 01/11/2013 au 30/11/2013	Du 01/12/2013 au 31/12/2013	À échoir	Solde
Total intra Groupe				1 864	1 864
Total hors Groupe		3	92	287	382
<b>Total général</b>		<b>3</b>	<b>92</b>	<b>2 151</b>	<b>2 246</b>

### 2. Dettes fournisseurs au 31 décembre 2012 par dates d'échéance

En milliers d'euros	Avant le 31/10/2012	Du 01/11/2012 au 30/11/2012	Du 01/12/2012 au 31/12/2012	À échoir	Solde
Total intra Groupe		77	554	1 218	1 849
Total hors Groupe	3	43	29	227	302
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>120</b>	<b>583</b>	<b>1 445</b>	<b>2 151</b>

Les modalités de règlements habituels sont de 45 jours fin de mois.

Les délais de paiements supérieurs sont dus à des litiges avec certains fournisseurs.

## II. Activité de la Société et du Groupe

### A. Activité de la société Tessi SA

La société Tessi SA exerce une activité de holding. Elle gère en conséquence les participations qu'elle détient au capital d'autres sociétés.

### B. Activité du Groupe

Tessi accompagne les entreprises depuis 40 ans dans la gestion de leurs éléments vitaux : documents, moyens de paiement, transactions devises et or et marketing promotionnel.

Ses activités et savoir-faire s'organisent aujourd'hui autour de 3 pôles d'activités :

- Tessi documents services, spécialisée dans le traitement des flux de documents et moyens de paiement,
- CPoR Devises, intervenant principal assurant la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France,
- Tessi marketing services, spécialisée dans la promotion et le digital et le marketing relationnel.

Tessi documents services s'affiche comme le partenaire privilégié des banques, des entreprises et des administrations, pour dématérialiser et optimiser la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement.



À l'heure de l'évolution des échanges vers le 100 % numérique, l'offre de Tessi documents services s'adapte au plus près des organisations et des systèmes, pour proposer des réponses sur-mesure, où externalisation, innovation et industrialisation se combinent, au service de la gestion « e-dématérialisée » des flux :

- externaliser en toute conformité la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement, via des prestations de Business Process Outsourcing (BPO) à forte valeur ajoutée proches de leurs métiers,
- innover autour de solutions technologiques modernes et sécurisées, conçues pour supporter en toute confiance des processus métiers basés de plus en plus sur les échanges électroniques des documents de gestion,
- industrialiser les flux de communication sortants, grâce à des prestations d'édition automatisées et à l'intégration de solutions modernes multicanales, pour un meilleur impact et une rentabilité accrue.

CPoR Devises est un établissement de crédit qui assure depuis vingt ans la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France. À ce titre, la Société garantit l'approvisionnement, ainsi que la reprise de billets étrangers et produits d'or investissement pour l'ensemble du réseau bancaire domestique. La gamme des produits et services proposés à nos partenaires bancaires recouvre plus de 170 devises et 2 200 coupures ainsi que plus de 1 000 produits or dont plus de 20 références sont cotées quotidiennement.

Établissement de crédit, filiale à 80 % du Groupe Tessi et à 20 % du Crédit Agricole SA, CPoR Devises est le principal intervenant grossiste sur le marché du billet de banque étranger et le marché de l'or physique aux fins d'investissement en France.

À ce titre, la Société assure la liquidité du marché du change en approvisionnant l'ensemble des établissements bancaires et financiers domestiques en billets étrangers.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations, de la cotation automatique des cours de change les plus avantageux, à l'organisation des circuits logistiques les plus adaptés à la situation particulière de chacun des établissements bancaires et financiers, constitue pour nos partenaires le gage d'une prestation de qualité valorisante aux yeux de leur clientèle.

CPoR Devises a engagé avec succès depuis plusieurs années le développement international de son offre de services auprès des banques commerciales, et se présente aujourd'hui comme un acteur majeur sur ce marché.

La persistance des incertitudes sur l'évolution des marchés financiers a continué à maintenir l'attrait de l'or auprès des investisseurs soucieux de diversifier leur patrimoine.

N° 1 sur le marché des opérations promotionnelles différées en France, Tessi marketing services se positionne comme un véritable trait d'union entre les agences, les marques, les distributeurs et les consommateurs. Tessi marketing services propose une offre de services innovants et complémentaires couvrant plusieurs composantes essentielles des marketing services : promotion et digital, logistique et marketing relationnel :

- Promotion et digital : une approche et des mécaniques performantes pour renforcer les liens marque / distributeur / consommateur,
- Marketing relationnel : une forte expérience et un savoir-faire précieux dans la gestion des différents volets du marketing relationnel.

## C. Analyse des résultats du Groupe

L'évolution du chiffre d'affaire et du résultat opérationnel courant sont analysés dans la partie 1.

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation en %
Chiffre d'affaires	239 274	246 548	-2,95 %
Autres produits opérationnels	3 061	3 936	-22,2 %
Achats consommés	- 9 244	-10 650	-13,2 %
Charges de personnel	- 118 575	-124 249	-4,5 %
Autres charges opérationnelles	- 59 643	-60 076	-0,7 %
Impôts et taxes	- 8 554	-8 937	-4,2 %
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 8 182	-8 507	-3,8 %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>38 137</b>	<b>38 065</b>	<b>0,19 %</b>

Les autres produits opérationnels diminuent du fait d'un montant total de reprise de provisions pour risques d'exploitation inférieur en 2013 comparé à 2012.

Les achats consommés diminuent de la baisse en 2013 des contrats commerciaux avec achat / revente de dotations sur l'activité Tessi marketing services et des contrats de déploiement de scanner sur l'activité Tessi documents services.

Les charges de personnel 2013 s'élèvent à 118 575 K€ contre 124 249 K€ en 2012. Cette diminution de 5 674 K€ peut se ventiler de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements	84 403	87 492
Charges sociales	32 330	34 851
Participation des salariés	1 842	1 906
<b>Total</b>	<b>118 575</b>	<b>124 249</b>

Les salaires et traitements diminuent de 3 089 K€ (-3,5%) du fait de la cession de la branche d'activité logistique BtoB en novembre 2012 et de la baisse d'activité constatée sur Tessi documents services et notamment sa composante BPO.

Les charges sociales diminuent de 2 521 K€ (-7,2%) et dont 2 293 K€ sont relatifs au CICE. Le taux de charges sociales s'élevait à 39,8% en 2012. En 2013, du fait de la prise en compte du CICE, le taux de charges sociales s'élève à 38,3%. Hors CICE, le taux de charge 2013 se serait élevé à 41,0%.

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Autres services extérieurs	38 486	37 463
Autres charges externes	20 722	21 668
Autres charges opérationnelles	435	945
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>59 643</b>	<b>60 076</b>

Les autres charges opérationnelles diminuent de 433 K€. La cession par Tessi TMS de la branche d'activité logistique BtoB contribue à la baisse des autres charges opérationnelles à hauteur de 3 972 K€ (loyers et charges locatives, sous-traitance, et transports). Cet effet est partiellement compensé par la hausse des charges de sous-traitance de 3 346 K€ chez Tessi documents services (projets, consulting, développements informatiques dont SEPA, autres...) ainsi que par la hausse des transports de 828 K€ liée à une augmentation sur des opérations promotionnelles du pôle Tessi marketing services. De plus l'activité CPoR Devises voit ses frais de transports sécurisés et de fonte de l'or diminuer de 761 K€.

Les impôts et taxes ont diminué de 4,3 % du fait notamment de la baisse en 2013 de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (-233 K€)

Les dotations aux amortissements et aux provisions diminuent de 3,8 % du fait de la baisse de la dotation aux amortissements (-650 K€) plus élevée que la hausse de la dotation aux provisions (+325 K€).

Au final, le résultat opérationnel courant passe de 38 065 K€ à 38 137 K€ soit une hausse de 0,2 %.

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation en %
Résultat opérationnel courant	38 137	38 065	0,1 %
Autres charges et produits opérationnels non courants	-2 199	-2 521	-12,7 %
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>35 938</b>	<b>35 544</b>	<b>1,1 %</b>
Coût de l'endettement financier net	-397	-95	X 3
Autres charges et produits financiers	-62	-759	91,8 %
Résultat avant impôt	35 479	34 690	2,2 %
Impôts sur les résultats	-11 293	-11 777	-4,1 %
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>24 186</b>	<b>22 913</b>	<b>5,5 %</b>

Les autres charges et produits opérationnels non courants passent d'une charge nette de 2 521 K€ en 2012 à une charge nette de 2 199 K€ en 2013.

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Plus ou moins-values de cession	16	-320
Plus ou moins-values de cession des locaux de Bobigny		1 368
Total plus ou moins-values de cession	16	1 048
Coûts de restructuration	-2 215	-3 569
Dépréciation d'écart d'acquisition		
<b>Total autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-2 199</b>	<b>-2 521</b>

En 2013 les coûts non récurrents sont relatifs aux coûts de déménagement et de fermeture de notre centre éditique de Limoges (1 074 K€), des fermetures des sites de production de Niort et Clermont Ferrand (250 K€), de la restructuration menée chez Sakarah (381 K€), des coûts relatifs au déménagement des sites bordelais au sein d'un bâtiment acquis par la société mère (363 K€) et la mise au rebut d'un logiciel de gestion des risques non utilisé (149 K€).

En 2012, les coûts de restructuration étaient relatifs à la réorganisation du pôle marketing services et la cession de la branche autonome d'activité logistique BtoB. Ils étaient composés d'une part par une indemnité de 1 700 K€ versée dans le cadre de la reprise d'activité déficitaire, et d'autre part, suite au déménagement, des charges de double loyer, de remise en état des locaux et de valeur nette comptable des actifs abandonnés pour un total de 1 869 K€.

Ainsi, le résultat opérationnel passe de 35 544 K€ en 2012 à 35 938 K€ soit une hausse de 1,1%.

Le coût de l'endettement augmente et passe de 95 K€ à 397 K€ sous l'effet de la hausse des frais financiers relatifs à l'emprunt obligataire (+790 K€) et la hausse des produits financiers sur trésorerie (+400 K€).

Les autres charges et produits financiers passent de -759 K€ à -62 K€ du fait de la comptabilisation en 2012 d'une provision pour dépréciation d'un titre de participation minoritaire (24H00) pour 608 K€.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 11 293 K€ en 2013 contre 11 777 K€ en 2012, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 24 186 K€ en 2013 contre 22 913 K€ en 2012, soit une hausse de 5,6 %.

### III. Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

### IV. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important survenu après la clôture n'est à mentionner

### V. Perspectives 2014

Dans un contexte économique toujours assez peu dynamique, Tessi s'est fixé comme principal objectif la stabilité de son chiffre d'affaires avec la préservation de ses résultats. D'autre part Tessi reste très attentif aux opportunités de croissance externe.

### VI. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 9 859 832,01 € de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 5 609 890,00 €,
- le solde au poste « Autres réserves », soit la somme de 4 249 942,01 €.

Conformément à l'article L.225-210 (al. 4) du Code de Commerce, cette proposition d'affectation est déterminée au vu des actions existantes. Dans l'éventualité où la Société détiendrait une partie de ses propres actions lors de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « Autres réserves ».

Chaque actionnaire recevrait ainsi un dividende de 2 € par action au nominal de 2 €.

Le dividende serait mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Il est rappelé que les dividendes sont en principe (sauf notamment ceux afférents aux titres détenus dans un PEA) soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif, le cas échéant après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts, et que l'article 9 de la loi de Finances pour 2013 supprime le prélèvement forfaitaire libératoire et a institué pour les dividendes et distributions assimilées versés à compter du 1er janvier 2013 un prélèvement obligatoire non libératoire égal à 21 % du montant brut du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2010	2,00 €	40 %
31/12/2011	2,00 €	40 %
31/12/2012	2,00 €	40%

## VII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 89 110 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 29 703 euros.

## VIII. Fixation de jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2014, une somme globale de 70 000 €.

## IX. Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce

Nos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leur rapport lequel mentionne la convention dûment autorisée par le Conseil d'Administration au titre de cet exercice.

## X. Proposition de renouvellement du mandat d'Administrateurs arrivés à échéance

Nous vous indiquons que les mandats d'Administrateurs de Monsieur Michel ANGÉ et de la Société SARL FONDELYS arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## XI. Proposition de nomination d'un nouvel Administrateur en adjonction des Administrateurs actuellement en fonction

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouvel Administrateur, en adjonction des Administrateurs actuellement en fonction :

- Madame Yvonne REBOUAH, demeurant à BIVIERS (38330) 200 Chemin de Billerey

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## XII. Renouvellement de l'autorisation donnée à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- d'annulation des actions achetées,
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- de couverture de plans d'options,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur.

- nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 120 € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 33 634 044 € financé soit sur ressources propres, soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

Validité de l'autorisation : à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devra, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

### XIII. Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité du Groupe. Le tableau des filiales et participations est joint au présent rapport (annexe II).

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris des participations ou accru son taux de participation en capital et en droit de vote\* dans les sociétés ayant leur siège social sur le territoire français, suivantes :

Nom des sociétés	Quote-part du capital détenu avant l'opération en capital et en droits de vote		Quote-part du capital détenu après l'opération en capital et en droits de vote	
	en capital	en droits de vote	en capital	en droits de vote
SAKARAH	80 %	80 %	100 %	100 %
Z'ABRICOTS **			33,33 %	33,33 %
CLIP-Tessi	99,80 %	99,80 %	100 %	100 %

\* Plus du 20<sup>e</sup>, du 10<sup>e</sup>, du 5<sup>e</sup>, du tiers, de la moitié, des deux tiers et des 18 / 20<sup>e</sup> du capital ou des droits de vote.

\*\* Cette prise de participation dans une SNC correspond à des titres détenus à long terme dans le cadre d'opérations entrant dans le dispositif de la loi Girardin. Ces titres sont classés en tant qu'actifs non courants dans la rubrique « autres titres immobilisés ».

## XIV. Sociétés contrôlées

### A. Directement, par secteur d'activités

#### 1. Tessi documents services

---

2PL-Prod  
ACCES Informatiques  
ATIA  
A.T.I.P.  
BIPIO  
Bordeaux Saisie  
GIP-Tessi  
I.C.S.B.  
ISEM  
Logidoc Solutions  
Perfo Service  
Processure Company Limited  
Prochèque Nord  
RIB Informatique Drôme  
RIP-Tessi  
Sakarah  
SATC  
SDIP-Tessi  
SEDI  
SLTC  
SMIP-Tessi  
Synercam  
T.D.C. Tessi  
T.D.I.  
TESCA  
Tessi Asia  
Tessi Chèque Auvergne  
Tessi Chèque Bordeaux  
Tessi Chèque Conseil  
Tessi Chèque Interbancaire  
Tessi Chèque Nanterre  
Tessi Ouest anciennement Tessi Chèque Normandie  
Tessi Chèque Rennes  
Tessi Chèque Ile de France  
Tessi Contact Center  
Tessi Documents Services  
Tessi Encaissements  
Tessi Informatique  
Tessi Paiements Services  
Tessi Technologies

---



---

Tessi Transactions Services

Tessi-T.G.D

T.I.G.R.E.

TSI Action Informatique

Tunis Data Services

XWZ 32

---

## 2. CPoR Devises

---

CPoR Devises

Intactus

---

## 3. Tessi marketing services

---

Tessi Procurement

Tessi TMS

---

## 4. Autres non affectées

---

Tessi Services

---

# B. Indirectement, par secteur d'activités

## 1. Tessi documents services

---

ASP One.fr par XWZ 32

Atelier Pré Saint Gervais par XWZ 32

BIP-Tessi par Tessi Documents Services

C2I Production par Tessi Technologies

CIAT par Tessi Technologies

Tessi GED par XWZ 32

SIP-Tessi par Tessi Documents Services

Tessi Editique par XWZ 32

---

## 2. Tessi marketing services

---

Soft Promo par Tessi Contact Center

Tessi MD par XWZ 32

---

# XV. Stock-options

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

Nous vous rappelons que la dernière attribution d'options date du 16 juin 2008. À ce jour le nombre d'options non exercées s'élève à 4 088.

## XVI. Compte-rendu des opérations effectuées

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013, nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

• nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	5 416
• nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	5 079
• cours moyen des achats	88,046 €
• cours moyen des ventes	88,107 €
• montant des frais de négociation	NA
• nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2013 (contrat de liquidité)	1 818
• valeur évaluée des actions au cours d'achat	159 115,91€
• valeur nominale des actions	2 €
• fraction du capital qu'elles représentent	0,06481 %

Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalités fixées dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013 :

Finalités	Nombre d'actions détenues au 31/12/2013	Prix d'achat moyen €	Volume d'actions utilisées	Réallocations éventuelles
Contrat de liquidité	1 818	87,5225	5 416	

Pour votre information, le cours de l'action Tessi était de 80,50 € à l'ouverture de l'exercice le 2 janvier 2013, et de 90,52 € à la clôture le 31 décembre 2013.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

• cours moyen	85,7544 €
• volume moyen	2 121 titres
• journée de transaction moyenne	181 885,51 €

## XVII. Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

- **L'identité des actionnaires possédant, à la clôture de l'exercice 2013, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote**
  - La société de droit luxembourgeois FACCINO, détenue à 100 % par Monsieur Marc REBOUAH, détient 40,62 % du capital social et 35,88 % des droits de vote,
  - Monsieur Marc REBOUAH et les membres de sa famille détiennent 13,3 % du capital social et 23,05 % des droits de vote,
  - La société Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, détient 8,25 % du capital social et 5,41 % des droits de vote (avis AMF du 6 juillet 2009 n°209C0960),
  - La société EXIMIUM détient 5,74 % du capital social et 5,07 % de droits de vote (avis AMF du 29 octobre 2012 n°212C1425),
  - La société de droit américain FMR LLC détient 5,81 % du capital social et 5,14 % de droits de vote (avis AMF du 19 avril 2013 n° 213C0478).
  
- **Notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport**
  - La société de droit américain FMR LLC a déclaré avoir franchi à la hausse, le 10 avril 2013, le seuil de 5 % du capital (avis AMF du 11 avril 2013 n° 213C0444) ;
  - La société de droit américain FMR LLC a déclaré avoir franchi à la hausse, le 18 avril 2013, le seuil de 5 % des droits de vote (avis AMF du 19 avril 2013 n° 213C0478) ;
  - Monsieur Marc REBOUAH, directement et par l'intermédiaire de la Société de droit luxembourgeois FACCINO qu'il contrôle à 100 %, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil des 2/3 des droits de vote (avis AMF du 24 janvier 2014 n° 214C0155) ;
  - La Société FACCINO, société de droit luxembourgeois, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 50 % des droits de vote (avis AMF du 24 janvier 2014 n° 214C0155) ;
  - Le concert, constitué par M. Marc REBOUAH, la Société FACCINO, Mme Yvonne REBOUAH, Mademoiselle Corinne REBOUAH et M. Julien REBOUAH, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil des 2/3 des droits de vote (avis AMF du 24 janvier 2014 n° 214C0155) ;
  - La Société EXIMIUM, contrôlée par M. BAULE, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote (avis AMF du 13 février 2014).

## XVIII. Opérations réalisées par les dirigeants, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2013 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

• nombre de titres cédés	4 396
• nombre de titres acquis	Néant
• nombre de titres souscrits	3 368
• nombre de titres échangés	Néant

## XIX. Informations complémentaires susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

### ➤ **Structure du capital social de la Société**

Le capital social d'un montant de 5.609.890 euros est divisé en 2.804.945 actions de 2 euros de valeur nominale chacune au 31 décembre 2013.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial sur les stock-options pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration mentionne le nombre d'options de souscription exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En complément du rapport spécial susvisé, nous vous informons que 93 166 options de souscription d'actions ont été attribuées à des salariés et / ou des mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des différents plans de stock-options.

Nous vous informons également que la Société a émis, le 11 janvier 2013, 200 obligations ordinaires d'un montant nominal de 100 000 euros chacune.

### ➤ **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce**

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société.

### ➤ **Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce**

Vous trouverez au point XVII du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

➤ **La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

L'article 28 des statuts sociaux prévoit cependant que « *Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit* ».

➤ **Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Néant.

➤ **Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote.

➤ **Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont les règles légales**

Des informations relatives au Conseil d'Administration de la Société vous sont communiquées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne.

➤ **Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

Vous trouverez au point XII du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.

Par ailleurs, vous trouverez annexées au rapport de gestion, les délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

➤ **Les accords conclus par la Société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société**

De tels accords ne peuvent être communiqués car leur divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

➤ **Les accords prévoyant des indemnités pour les Administrateurs ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Nous vous précisons qu'il n'y a pas de tels accords.

## XX. Actionariat des salariés de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion de capital que représentent au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2013, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce :

- dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise,

- et / ou directement, au titre de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.

→ Le pourcentage de détention s'élève à 0,08 %.

## XXI. Informations relatives aux mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- A.** de la rémunération totale fixe et exceptionnelle et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé :

### 1. Monsieur Marc REBOUAH – Président-directeur général

- **Tableau de synthèse des rémunérations et options et actions attribuées à M. Marc REBOUAH, Président-directeur général**

	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	309 120 €	309 120 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>309 120 €</b>	<b>309 120 €</b>

- **Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Marc REBOUAH Président-directeur général**

En €	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable**	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle***	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature****	9 120	9 120	9 120	9 120
<b>Total</b>	<b>309 120</b>	<b>309 120</b>	<b>309 120</b>	<b>309 120</b>

\* La rémunération fixe du Président-directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché.

\*\* *En principe, le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération variable.*

\*\*\* *Le Conseil d'Administration pour tenir compte des performances du Groupe, peut attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.*

\*\*\*\* *Il s'agit d'un véhicule de fonction.*

## 2. Administrateurs de la Société

► **Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux**

En milliers d'euros	Montants versés au titre de l'exercice 2013	Montants versés au titre de l'exercice 2012
<b>Corinne REBOUAH</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	193 432 €* <sup>*</sup>	186 932 €* <sup>*</sup>
<b>Frédéric VACHER</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	380 289 €* <sup>**</sup>	373 151 €* <sup>**</sup>
<b>Julien REBOUAH</b>		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>La société FONDELYS représentée par M. Henri DUFER</b>		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Michel ANGÉ</b>		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>633 721 €</b>	<b>620 083 €</b>

\* *Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 1.*

\*\* *Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.*

## 2.1. Corinne REBOUAH, Administrateur

### ► Tableau récapitulatif des rémunérations de Mlle Corinne REBOUAH, Administrateur

En €	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	117 000	117 000	110 500	110 500
Rémunération variable	70 000	70 000	70 000	70 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature**	6 432	6 432	6 432	6 432
<b>Total</b>	<b>193 432</b>	<b>193 432</b>	<b>186 932</b>	<b>186 932</b>

\* Mlle Corinne REBOUAH est rémunérée au titre des fonctions salariées qu'elle exerce au sein de la société Tessi SA à des conditions de marché.

\*\* Il s'agit d'un véhicule de fonction.

### ► Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Mlle Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Mlle Corinne REBOUAH n'a pas levé d'options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### ► Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2013	Dont options exercées en 2013	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2013
<b>Plan n°1</b>	08/07/2002	1133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1133	-	-
<b>Plan n°2</b>	10/02/2003	1959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1959	-	-
<b>Plan n°3</b>	08/12/2003	1028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1028	-	-
<b>Plan n°4</b>	13/12/2004	1040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1040	-	-
<b>Plan n°5</b>	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
<b>Plan n°6</b>	09/06/2006	1000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1000	-	-
<b>Plan n°7</b>	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	-	-
<b>Plan n°8</b>	16/06/2008	1500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	-	-	1500
<b>Totaux</b>		<b>9285</b>				<b>7785</b>	-	<b>1500</b>



➤ **Actions de performance**

Aucune action de performance n'a été attribuée à Mlle Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
	OUI	NON	NON	NON

Date de renouvellement du mandat d'Administrateur :  
22/06/2012  
Fin de mandat AG 2018 statuant sur les comptes 2017

## 2.2. Frédéric VACHER, Administrateur

➤ **Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Frédéric VACHER, Administrateur**

En €	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	214 500	214 500	208 000	208 000
Rémunération variable	160 000	160 000	160 000	160 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature**	5 789	5 789	5 151	5 151
<b>Total</b>	<b>380 289</b>	<b>380 289</b>	<b>373 151</b>	<b>373 151</b>

\* M. Frédéric VACHER est rémunéré au titre des fonctions salariées qu'il exerce au sein de la société Tessi SA à des conditions de marché.

\*\* Il s'agit d'un véhicule de fonction.

➤ **Stock-options**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

M. Frédéric VACHER n'a pas levé d'options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

➤ **Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2013	Dont options exercées en 2013	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2013
<b>Plan n°1</b>	08/07/2002	1133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1133	-	-
<b>Plan n°2</b>	10/02/2003	1959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1959	-	-
<b>Plan n°3</b>	08/12/2003	1028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1028	-	-
<b>Plan n°4</b>	13/12/2004	1040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1040	-	-
<b>Plan n°5</b>	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
<b>Plan n°6</b>	09/06/2006	1000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1000	-	-
<b>Plan n°7</b>	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	-	-
<b>Plan n°8</b>	16/06/2008	1500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	1500	-	-
<b>Totaux</b>		<b>9285</b>				<b>9285</b>	-	

➤ **Actions de performance**

Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
	OUI	NON	NON	NON

Date de renouvellement du mandant d'Administrateur :  
14/06/2013

Fin de mandat AG 2019 statuant sur les comptes 2018

**B.** de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé :

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
<b>M. Marc REBOUAH</b>	Tessi SA	Président-directeur général
	SA CPoR Devises	Président du Conseil de Surveillance
	BIPIO	Administrateur
	SA Intactus	Administrateur
	SCI TONY GARNIER	Gérant
<b>Mlle Corinne REBOUAH</b>	Tessi SA	Administrateur et Secrétaire général
	SARL ACCES Informatiques	Gérant
	SARL BIP-Tessi	Gérant
	SARL Bordeaux Saisie	Gérant
	SARL GIP-Tessi	Gérant
	SARL Perfo Service	Gérant
	SARL RIB Informatique Drôme	Gérant
	SARL RIP-Tessi	Gérant
	SARL SATC	Gérant
	SARL SDIP-Tessi	Gérant
	SARL SEDI	Gérant
	SARL SIP-Tessi	Gérant
	SARL SLTC	Gérant
	SARL SMIP-Tessi	Gérant
	SARL T.D.C. Tessi	Gérant
	SARL Tessi Chèque Nanterre	Gérant
	SARL Tessi Contact Center	Gérant
	SARL Tessi Documents Services	Gérant
	SARL TSI - Action Informatique	Gérant
	SAS Atelier Pré Saint Gervais	Président
	SAS 2PL Prod	Président
	SAS C2I Production	Président
	SAS Logidoc Solutions	Président
	SAS Sakarah	Président
	SAS Synercam	Président
	SAS Tessi Chèque Interbancaire	Président
	SAS Tessi Editique	Président
	SAS Tessi Encaissements	Président
	SAS Tessi GED	Président
	SAS Tessi Informatique	Président
	SAS Tessi Paiements Services	Président
	SAS Tessi Technologies	Président
	BIPIO	Administrateur
SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance	
<b>M. Julien REBOUAH</b>	Tessi SA	Administrateur
	BIPIO	Chairman et Administrateur
<b>Fondelys</b>	Tessi SA	Administrateur

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
<b>M. Henri DUFER</b>	Tessi SA	Représentant permanent de Fondelys et Président du Comité d'Audit
	SARL Fondelys	Gérant
<b>M. Michel ANGÉ</b>	Tessi SA	Administrateur
	Biomerieux SA	Administrateur et Président du Comité d'Audit
	Groupe Progrès SA	Administrateur
	Lyonnaise de Banque SA	Administrateur
	Banque Fiducial SA	Administrateur
	Sogelym Dixence Holding SAS	Administrateur
	Apicil Prévoyance Institution de Prévoyance	Administrateur
	Le Petit Monde - Association 1901	Administrateur
<b>M. Frédéric VACHER</b>	Ligue nationale contre le cancer - Comité du Rhône - Association	Administrateur
	Tessi SA	Administrateur et Vice-président
<b>M. Frédéric VACHER</b>	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance
	SARL A.T.I.P.	Gérant
	SARL Prochèque Nord	Gérant
	SARL Tessi Chèque Conseil	Gérant
	SARL Tessi Chèque Ile de France	Gérant
	SARL Tessi Ouest	Gérant
	SARL T.D.I.	Gérant
	SAS I.C.S.B.	Président
	SAS TESCA	Président
	SAS Tessi Chèque Auvergne	Président
	SAS Tessi Chèque Bordeaux	Président
	SAS Tessi Chèque Rennes	Président
	SAS Tessi Transactions Services	Président
	SAS T.I.G.R.E.	Président
	SAS ISEM	Tessi SA Président représentée par Frédéric VACHER
	SAS Tessi-T.G.D.	Président
	BIPIO	Administrateur
Processure Company Limited	Chairman et Administrateur	
Tessi Asia	Chairman et Administrateur	

## XXII. Informations sociales et environnementales

Ces informations vous sont présentées en annexe III du présent rapport.

## XXIII. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint aux présentes (annexe IV), des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

## XXIV. Rapport du Conseil d'Administration sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (annexe V), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- à l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

## XXV. Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons vous donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs :

- aux comptes sociaux,
- aux comptes consolidés,
- aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions,

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevra votre agrément.

Le Conseil d'Administration

## Annexe I : résultats et autres caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Natures des indications (en €)	2013	2012	2011	2010	2009
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	5 609 890	5 599 846	5 572 670	5 864 126	5 836 344
Nombre des actions ordinaires existantes	2 804 945	2 799 923	2 786 335	2 932 063	2 918 172
Chiffre d'affaires hors taxe	13 799 600	14 052 505	14 683 777	13 086 951	12 413 747
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 924 434	18 342 575	20 489 016	10 276 411	16 169 140
Impôts sur les bénéfices	-2 618 331	-3 281 764	-3 368 281	-2 524 238	-3 603 922
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 859 832	15 456 232	18 915 032	11 748 919	16 608 406
Résultat distribué	5 602 468	5 573 446	5 874 448	5 839 192	4 358 097
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,90	7,72	8,56	4,37	6,78
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,52	5,52	6,79	4,01	5,69
Dividende attribué à chaque action	2	2	2	2	1,50
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	6	6	6	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 938 459	1 912 480	1 758 451	1 683 578	1 839 444
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	767 356	812 712	668 970	758 243	751 670

## Annexe II : filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Accès Informatiques	100,00 %	1 361	321	1 354	1 354		300	5 566	
ATIA	60,00 %	85	123	45	45		67	637	
A.T.I.P.	80,00 %	367	176					1 083	
BIPIO	91,50 %	775	45	100	100			1 583	
BIP-Tessi	1,00 %	1 485	953					4 470	
Bordeaux Saisie	99,89 %	649	-15	21	21			1 109	
CPoR Devises	80,00 %	36 088	11 867	26 000	26 000	127	8 000	51 764	
DESA Holding	2,88 %			45					
GIP-Tessi	99,00 %	394	21	8	8			410	
I.C.S.B.	100,00 %	1 173	469	3 853	3 853		250	5 578	
Intactus	99,92 %	30	-2	1 484	28				
ISEM	49,00 %	1 132	86	715	715	9 761		2 025	
Logidoc Solutions	100,00 %	795	-669	10 003	5 128			3 082	
Perfo Service	100,00 %	410	185	187	187			1 098	
Processure Company Limited	50,00 %	26	13	11	11			160	
Prochèque Nord	99,82 %	535	568	257	257			6 761	
RIB Informatique Drôme	99,80 %	225	132	8	8			774	
RIP-Tessi	99,00 %	617	330	8	8			5 429	
Sakarah	100,00 %	-2 142	-1 358	120	0	3 496		582	3 496
SATC	99,80 %	166	139	8	8			652	
SDIP-Tessi	99,00 %	443	76	8	8			693	
SEDI	99,80 %	2 802	993	8	8	1 425	100	25 259	
SIP-Tessi	1,00 %	692	-5				2	2 665	
SLTC	99,90 %	939	-253	76	76			1 042	
SMIP-Tessi	99,00 %	501	96	8	8		99	836	
Sodesa	2,31 %			36					
Sogecor	99,94 %			262					
Synercam	100,00 %	955	60	1 220	1 220	847		496	
T.D.C. Tessi	99,80 %	964	348	8	8		250	3 230	
T.D.I.	100,00 %	91	15	50	50			180	
TESCA	51,00 %	415	22	19	19			369	
Tessi Asia	75,00 %	194	-37	53	53			350	
Tessi Chèque Auvergne	100,00 %	117	-27	37	37			294	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00 %	1 068	218	37	37		800	2 714	
Tessi Chèque Conseil	99,80 %	326	52	694	694	152		2 761	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00 %	2 046	418	727	727		450	1 865	
Tessi Chèque Nanterre	99,80 %	1 122	275	19	19		599	3 030	

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Tessi Ouest	99,93 %	154	3	108	108				
Tessi Chèque Rennes	100,00 %	838	266	619	619			3 749	
Tessi Chèque Île de France	99,00 %	1 841	299	10	10	1 066		1 702	
Tessi Contact Center	100,00 %	700	342	421	421			5 428	
Tessi Documents Services	99,90 %	3 819	717	15	15		1 898	48 737	
Tessi Encaissements	100,00 %	4 800	913	500	500		300	9 057	
Tessi Informatique	100,00 %	896	818	2 364	2 064	18 876	300	7 226	
Tessi Paiements Services	100,00 %	1 709	1 677	5 785	5 785		350	39 995	
Tessi Procurement	100,00 %	94	18	37	37			29	
Tessi Services	100,00 %	441	203	37	37		100	6 508	
Tessi Technologies	100,00 %	7 373	1 520	10 252	10 252			21 577	
Tessi-T.G.D	100,00 %	2 044	851	1 457	1 457			6 691	
Tessi TMS	99,93 %	1 954	719	4 634	4 634	2 419		17 771	
Tessi Transactions Services	100,00 %	-364	51	550	0	247		2 909	247
T.I.G.R.E.	100,00 %	2 019	575	2 950	2 950		350	3 906	
TSI Action Informatique	99,00 %	850	157	8	8		198	1 268	
Tunis Data Services	99,90 %	184	353	100	100		372	1 278	
XWZ 32	100,00 %	-4 541	484	12 250	0	14 928			4 057
2PL-Prod	100,00 %	-580	-1 479	21	0	2 383		843	2 059
24h00 (chiffres 2012)	7,60 %	3 823	-1 173	790	182			2 213	
<b>Totaux</b>				<b>90 392</b>	<b>69 870</b>	<b>55 727</b>	<b>14 784</b>		<b>9 859</b>



# Annexe III : rapport RSE

---

## I. Présentation

### A. La démarche RSE de Tessi

Dès 2005, Tessi a initié une politique de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte éthique.

Afin d'aller plus loin dans son engagement, début 2011, Tessi a décidé d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et a publié son premier rapport développement durable incluant sa charte développement durable, sa démarche et les avancées réalisées dans ce domaine.

Depuis 2012, Tessi publie un rapport RSE dans lequel le groupe redéfinit ses indicateurs tout en tenant compte des exigences de l'article R.225-105-1 du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

L'ensemble de cette démarche s'articule autour des 4 grands principes suivants :

#### 1. La responsabilité économique

- engagement, vis à vis de ses actionnaires, d'appliquer une politique de transparence au niveau de sa communication financière,
- engagement, vis-à-vis de ses clients, de mettre à disposition des solutions « sur mesure » et des services adaptés à une logique « qualité et éthique ».
- engagement, vis-à-vis de toutes les parties prenantes, d'être à la pointe de l'innovation.

Tessi se positionne et entend rester un leader du traitement des flux en France.

#### 2. La responsabilité sociale

Engagement, vis-à-vis de ses salariés :

- au respect des droits de l'homme et du droit du travail,
- à l'égalité des chances et à la non-discrimination,
- au dialogue social et information continue de ses collaborateurs (mise en place d'instances représentatives du personnel, notamment du comité d'établissement),
- au respect de bonnes conditions de travail au niveau de la santé et de la sécurité.

#### 3. La responsabilité éthique et morale

Engagement, vis à vis de toutes les parties prenantes :

- au respect des réglementations locales et internationales,
- à l'engagement actif dans la lutte contre la corruption, essentiellement, par notre offre de services.

## 4. La responsabilité environnementale

L'entreprise tend à réduire l'impact environnemental (émission de CO<sub>2</sub>, etc.) de ses activités et mène une action de gestion optimale des ressources naturelles.

Ce sont ces 4 grands principes qui guideront ce rapport.

### ➤ *Pilotage de la démarche développement durable*

La direction développement durable est en charge de proposer des actions d'amélioration concernant la politique de développement durable incluant les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques. Depuis janvier 2011, date d'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, elle pilote cette démarche et les enjeux qu'elle représente au sein du Groupe et est garante des communications faites auprès de l'ONU.

Elle assure la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration continue de cette politique en impliquant l'ensemble du personnel et représente la direction auprès des clients.

Elle s'assure, en relation avec les collaborateurs de Tessi (avec comme principaux relais les directions générales, directeurs de projets, directeurs régionaux de production et responsables des infrastructures), que les exigences de la politique soient établies, mises en place et maintenues dans chacune des Business Units (BU).

## B. La RSE : outil de maîtrise des risques de l'entreprise

Tessi procède dans son rapport financier à une analyse de ses risques.

Dans les processus de réflexion et d'identification des risques, la RSE est vue par Tessi comme un véritable outil d'amélioration. En effet, la démarche RSE en relation avec les démarches qualité des différentes filiales, contribue par ses actions à la maîtrise de certains risques identifiés par Tessi.

### 1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le chapitre II « *Pérennité de Tessi : un leader à long terme* » décrit la manière dont Tessi se positionne comme un leader sur son secteur d'activité grâce à ses capacités d'innovation et d'adaptabilité de son offre, et assure ainsi sa longévité.

### 2. Risques d'image et de réputation

Les chapitres II.A.5 « *Écoute et dialogue permanent avec ses clients* » et II.A.6 « *Partenariat durable avec ses clients* » attestent, au travers d'outils tels que les enquêtes de satisfaction et les clubs utilisateurs, du souhait de Tessi de nouer un partenariat durable avec ses clients.

### 3. Risques technologiques et informatiques

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information. Le chapitre II.B « *Qualité et fiabilité* » décrit l'ensemble des dispositions prises afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données informatiques confiées à Tessi.

## 4. Risques liés aux activités de CPoR Devises

Le chapitre IV.A.2 « *Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme* » détaille le dispositif structuré mis en place au sein de CPoR Devises, et encadré par un Comité LCB-FT spécifique, afin de réduire ce risque au sein de cette activité jugée sensible.

## 5. Risques liés à la difficulté de recruter du personnel qualifié

Le chapitre IV.C « *Méthode de recrutement* » décrit les méthodes de recrutement mises en place au sein des différentes filiales comme par exemple l'EMTPR qui est une convention consistant à tester un candidat en situation réelle.

# C. Communication RSE

Tessi intègre dans son processus actuel de communication (globale et qualité), l'ensemble des informations concernant sa démarche RSE.

L'information est véhiculée par le biais de :

- notes d'information, affichages, brochures vers les collaborateurs, les fournisseurs et les clients,
- réunions (comité de pilotage, revue de direction, réunion d'information) organisées par la cellule développement durable constituée des pilotes des indicateurs au niveau du siège du groupe Tessi ainsi que d'un relais au sein de chaque Business Unit,
- la création d'une page internet sur le site Tessi, dédiée à la communication en matière de développement durable.

## 1. Communication auprès des salariés

Actuellement la communication interne se fait par le biais d'actions de sensibilisation ciblées, comme par exemple :

- information et sensibilisation au Pacte Mondial des Nations Unies,
- affichage de la charte développement durable de Tessi sur l'ensemble des sites,
- sensibilisation à l'extinction/mise en veille des postes de travail,
- tri/recyclage indiqué sur les zones dédiées à cet effet,
- intranews sur l'intranet Tessi documents services.

## 2. Communication auprès de l'ensemble des parties prenantes

Sur le site internet [www.tessi.fr](http://www.tessi.fr), un espace est dédié aux communications en matière de développement durable. L'ensemble de la documentation RSE de Tessi y est consultable et téléchargeable à tout moment.

De plus, au cas par cas, et à chaque demande client ou tierce partie (lors d'une consultation, d'un appel d'offre, d'un audit...), Tessi tient à disposition du demandeur toute information ou preuve demandée.

### 3. Communication auprès des Nations Unies

Les entreprises signataires du Pacte Mondial doivent mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial au sein de leur entreprise et doivent communiquer tous les ans sur les progrès réalisés.

Ces publications, appelées Communication sur le Progrès (COP), doivent comporter 3 parties obligatoires :

1. déclaration confirmant l'adhésion au Pacte Mondial, signée du Président, du Directeur général ou d'un cadre supérieur de l'entreprise,
2. description détaillée des actions mises en place sur les différents principes,
3. résultats chiffrés des actions, obtenus ou attendus.

L'entreprise peut communiquer ses progrès via plusieurs types de documents : rapport annuel, rapport RSE, site internet ou tout autre document spécifique.

La communication de Tessi a couvert ces trois items et est donc maintenant reconnue comme « active » par l'Organisation des Nations Unies, sans exclusion.

## D. La méthode de reporting mise en place

### 1. Période concernée

La période de reporting des informations RSE est l'exercice clos au 31 décembre 2013.

### 2. Périmètre

Le périmètre couvert par les informations communiquées est essentiellement un périmètre France, et ne couvre généralement pas les 4 filiales situées à l'étranger.

Seule la partie sociale inclut les filiales à l'étranger dans le calcul de certains indicateurs. Le rapport précisera au cas par cas les indicateurs couvrant deux périmètres différents : le périmètre Monde et le périmètre France.

Tessi s'engage à élargir ce périmètre d'année en année, en affinant et développant sa collecte de données.

Suivant les indicateurs présentés, et compte tenu du nombre élevé de filiales qui constitue Tessi (60 au 31/12/2013), le niveau de détail le plus fin choisi est la BU pour ne pas impacter la lisibilité des informations communiquées.

### 3. Mesure des données

#### ➤ Informations sociales

Pour les indicateurs sociaux, la majorité des données est issue d'extractions de la base Paie.

#### ➤ Informations environnementales

Les informations environnementales sont essentiellement issues de la base Fournisseurs (énergie, papier, recyclage...) ou du tableur « Bilan Carbone » de l'ADEME.

### ► Informations qualitatives

Les informations qualitatives sont collectées annuellement, essentiellement par un système d'interviews ou de questionnaires de satisfaction.

Chaque indicateur est fourni par le service qui en a la charge, et son responsable veille à valider l'exactitude des données sur les thèmes qui le concernent.

Pour améliorer la fiabilité et l'efficacité de la méthode de reporting relative à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale, la directrice développement durable est chargée depuis 2012 de superviser le processus de production des informations figurant dans ce document.

Sa principale mission est de :

- maintenir le protocole de reporting,
- garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations publiées,
- gérer les relations avec les auditeurs spécialisés dans ce domaine,
- veiller à la cohérence des informations RSE publiées.

Dans ce but, un tableur a été créé reprenant pour chaque indicateur :

- la définition détaillée de chaque indicateur,
- la méthode de calcul utilisée (indiquée quand nécessaire dans ce rapport à chaque indicateur),
- le périmètre concerné,
- la source des données,
- la perspective d'amélioration pour les années à venir.

### 3.1. Méthode de consolidation des données RSE

Pour les données, qu'elles soient issues de la base Paie ou fournisseurs, une agrégation est réalisée afin d'obtenir des résultats au niveau de chaque Business Unit et du groupe.

### 3.2. Comparabilité n-1

Tessi fournit une comparabilité avec l'exercice n-1 pour la plupart de ces indicateurs grâce à la mise en place de nouveaux indicateurs en 2012, visant à donner une information plus complète du Groupe.

Pour certaines données (le nombre d'entrées et sorties du personnel, nombre d'heures maladie et taux d'absentéisme, effectif travailleur de nuit), les valeurs 2012 ont également été modifiées, du fait de l'optimisation de la méthode de calcul sur l'année 2013.

L'un de nos commissaire aux comptes a émis une attestation de présence ainsi qu'un avis motivé sur la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans ce rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## II. Pérennité de Tessi : un leader à long terme

Les valeurs constitutives de la culture d'entreprise Tessi sont porteuses d'avenir et créatrices de richesse pour les collaborateurs du Groupe et pour ses clients :

- la **proximité** : la culture client,
- la **rigueur** : épine dorsale de la qualité de service Tessi,
- la **réactivité** : une valeur indispensable,
- la **technologie** : le reflet et l'aboutissement d'une recherche constante d'innovation.

### A. Activité et innovation

#### 1. Personnalisation et adaptabilité des offres

Grâce à son expertise sectorielle ciblée, Tessi a su conquérir de nouveaux marchés, en innovant sur les récents besoins d'externalisation de ses clients et en développant l'offre la plus adaptée et la plus proche de leurs attentes.

Ainsi, grâce à l'acquisition des sociétés Logidoc Solutions et Sakarah, éditeurs de logiciels spécialisés dans le domaine de la gestion de documents sortants, Tessi a su enrichir son offre dans le domaine de la dématérialisation et propose dorénavant une offre globale Tessi documents services consistant à faire évoluer la gestion et le pilotage des flux d'informations, afin de gagner en performance, productivité et assurer une meilleure qualité de services.

#### 2. Adaptabilité de l'organisation

L'un des principaux atouts de Tessi est d'avoir structuré ses centres en véritables sociétés autonomes à taille humaine, bénéficiant cependant de l'appui du Groupe. Ce principe de décentralisation s'applique également aux plus grands sites, reconnus pour leur professionnalisme dans leur secteur d'activité respectif.

Cette organisation, souple et réactive, permet à Tessi de s'adapter en permanence aux évolutions structurelles et conjoncturelles de ses clients.

#### 3. Capacité d'innovation et d'anticipation pour répondre aux nouveaux besoins et aux évolutions de la réglementation

Un autre atout majeur de Tessi est sa politique d'innovation constante, qui propose à ses clients une offre de services et de solutions à la pointe de la technologie.

Pour Tessi, l'année 2013 a été une année essentiellement portée sur le développement de nouveaux services comme la **gestion des nouveaux formats de paiements SEPA**.

TessiSEPA est devenu, en l'espace d'un an, une solution de référence en matière de migration et de traitement des mandats et paiements SEPA. Son adoption par de grands facturiers tel qu'EDF, permettant d'assurer l'acquisition, le pilotage et la gestion de près de 40 millions de mandats uniques, relatifs à 22 millions de clients, s'est rapidement généralisée vers plus de 40 entreprises de taille plus modeste et de secteurs variés (mutuelles, assurances, associations caritatives...). Cette adoption est la conséquence d'une innovation permettant la mise à disposition pour ses clients d'une

version standardisée en mode SaaS, packagée et souple, afin de répondre rapidement aux contraintes de migration des PME et entreprises de taille intermédiaire, concernant aussi bien leurs outils de virement (SCT) ou de prélèvement (SDD).

Tessi a également développé en 2013 une autre innovation significative : la solution SCANTOPAY.

Pour les banques, comme pour leurs clients, le traitement des remises de chèques est une opération qui coûte du temps et qui représente une charge administrative et financière importante. Pour y remédier et inscrire ce moyen de paiement dans l'ère d'internet et des technologies mobiles, Tessi a lancé SCANTOPAY, une gamme de solutions innovantes, pour des bénéfices partagés par les banques et par leurs clients.

SCANTOPAY Mobile permet aux porteurs de chèques d'opérer la remise en banque directement depuis leur Smartphone. Son principe repose sur la numérisation du chèque via le téléphone et la création automatique d'un bordereau de remise électronique, comprenant les données nécessaires à son traitement. C'est une innovation majeure pour les banques, en termes d'image et d'allègement des coûts de traitement et une nouvelle expérience mobile autour des paiements pour les utilisateurs de Smartphone, conférant souplesse d'utilisation, rapidité et sécurité de traitement.

SCANTOPAY Office est une solution packagée clés en main, consistant à automatiser par la numérisation, l'enregistrement des règlements de factures par chèques et leur remise en banque dématérialisée. La solution est constituée d'un scanner connecté à Internet et d'une application accessible en mode SaaS. Destinée particulièrement aux PME et entreprises devant encaisser plusieurs centaines de chèques par mois, ses fonctionnalités suppriment les tâches manuelles d'enregistrement des chèques, sécurisent leur traitement, automatisent leur remise en banque via la génération du fichier aux normes bancaires (TLMC) et simplifient les opérations de mise à jour des comptes clients. De plus, le mode SaaS de la solution confère aux entreprises utilisatrices un faible encombrement technique, une maintenance transparente, ainsi qu'un lissage budgétaire directement lié à l'utilisation.

## **4. Offre de service durable, capable de s'adapter aux enjeux RSE des clients**

### **4.1. Offre Bee-POST**

À l'heure de la dématérialisation, la gestion globale, moderne et optimisée de la filière courrier représente pour les entreprises un nécessaire objectif. Les enjeux à maîtriser sont l'industrialisation de la production et sa sécurité, la dématérialisation pour un moindre coût écologique, ainsi qu'une optimisation des campagnes courrier.

L'adressage des courriers égrenés représente encore 55 % des coûts d'affranchissement. Une gestion moderne et optimisée, basée sur un logiciel de traitement et un outil industriel performant, permet aux entreprises de maîtriser les principaux enjeux de rentabilité et d'impact environnemental liés à la gestion des flux sortants.

Bee-POST est une offre complète de gestion des flux sortants, prenant en charge l'édition industrielle et l'adressage multicanal des flux de gestion, des campagnes de mailings ou e-mailings, des flux de courriers égrenés, pouvant aller jusqu'à la dématérialisation totale des échanges de courriers simples ou recommandés (LRE). Bee-POST propose des prestations et des solutions customisables pour s'adapter aux contraintes métiers des différents secteurs d'activité.

## 4.2. Offre de services Tessi marketing services

Dans le cadre de la gestion du projet Filigrane de Société Générale, le programme de fidélité des détenteurs des offres JAZZ, Pack Jeunes, Alterna et Pro, Tessi marketing services s'engage pour le développement de solutions socialement responsables. Ce projet intègre un objectif chiffré et une approche sur le long terme.

Sous l'impulsion de la Société Générale, entreprise moteur en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Tessi marketing services a entrepris une démarche afin d'intégrer un ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) dans la production du dossier Filigrane.

## 5. Écoute et dialogue permanent avec ses clients

Au travers de ses nombreuses démarches qualité ISO 9001, mises en place depuis 1997, Tessi organise régulièrement des campagnes d'écoute clients au travers de questionnaires de satisfaction, de clubs utilisateurs et de journées thématiques.

### 5.1. Enquêtes de satisfaction

Tessi documents services et CPoR Devises procèdent tous les 2 ans à une enquête de satisfaction client. Les dernières ont eu lieu en 2012 pour chacune de ces BU et les prochaines seront réalisées au titre de l'exercice 2014.

#### ➤ **Enquête de satisfaction clients Tessi documents services : enquête diffusée auprès de nombreux clients des activités moyens de paiement et traitement de documents**

36 % des clients moyens de paiement et 14 % des clients traitement de document ont répondu à cette enquête on-line, alors même que ce type d'exercice était une première pour les clients du traitement de documents.

La note moyenne de satisfaction obtenue a été de 14/20.

De plus, pour chaque réponse client, Tessi documents services s'est engagé à verser un don de 10 € à une ONG, que les clients pouvaient choisir entre 3 sélections.

Afin d'uniformiser les dons, Tessi a décidé de compléter la somme versée à chaque ONG, ce qui a permis de reverser 3000 € réparti entre les associations suivantes : Handicap International, l'Unicef et les Restos du Cœur.

#### ➤ **Enquête de satisfaction CPoR Devises : enquête sur l'activité devises, réalisée auprès des décideurs et des agences bancaires**

L'enquête 2012 a porté sur le démarrage de la prestation concernant un nouvel établissement bancaire. Cette enquête téléphonique a obtenu un taux de réponse important de 72 %.

La note moyenne de satisfaction a été de 8,41/10 pour les utilisateurs, et de 8/10 pour les décideurs.

### 5.2. Clubs utilisateurs

En dehors des enquêtes de satisfaction, de nombreuses filiales de Tessi proposent également à leurs clients de se réunir régulièrement lors de clubs utilisateurs organisés autour d'une thématique ou d'un produit spécifique.

Cette démarche permet à Tessi de suivre l'évolution des besoins de ses clients.



Tessi est aussi représenté par deux membres permanents du club SEPA, association unique regroupant consultants et SSII spécialistes du SEPA, au service des entreprises pour la réussite de leur migration SEPA.

### **5.3. Tessi et les réseaux sociaux**

Tessi marketing services a lancé, fin d'année 2012, un portail promotionnel sur internet, ainsi qu'une page Facebook, permettant une interaction avec les internautes : consoSMART by Tessi, le premier portail promotionnel multimarques et multicanal.

Toujours plus mobiles et connectés en temps réel, les consommateurs souhaitent utiliser la technologie pour améliorer leur façon de choisir et de consommer, en recherchant les meilleures offres et la façon la plus simple d'en bénéficier, en toute confiance.

consoSMART by Tessi est une réponse à ces tendances, et propose un espace web et mobile centralisé et qualitatif, où les consommateurs peuvent prendre connaissance d'offres promotionnelles attractives sur de grandes marques, et y participer facilement, depuis le web, depuis leur Smartphone ou par courrier.

### **5.4. Or Info – La Webradio de l'Or et des Devises**

Après le développement des applications mobiles et fidèle à son image de précurseur, CPoR Devises innove une fois encore en 2013 en créant OR Info, le 1<sup>er</sup> média audio sur le marché de l'or et des devises, accessible à tout public, 24/7 sur le site [cpordevises.com](http://cpordevises.com) ou dans sa version iPhone, iPad et Android.

## **6. Partenariat durable avec ses clients**

Société de services, Tessi évolue sur des marchés où la réputation, la confiance et la fiabilité des acteurs sont nécessaires pour perdurer. Au fil de ces 40 dernières années, Tessi a développé son savoir-faire et grandi avec ses clients, leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins propres.

Ces partenariats clients, d'une durée moyenne de 10 ans (établissements bancaires, opérateurs de téléphonie, assurances, mutuelles...), permettent aujourd'hui à Tessi de collaborer avec de grandes entreprises qui lui restent fidèles, pour certaines depuis plus de 20 ans.

## **B. Qualité et fiabilité**

### **1. Confidentialité et sécurité des données qui lui sont confiées**

Tessi s'engage à une analyse sans concession des risques, grâce à une approche préventive des processus métiers et une politique de confidentialité et de sécurisation des données confiées. L'entreprise assure ainsi la sécurité des documents sensibles (documents financiers, contrats...) grâce aux innovations mises en œuvre par Tessi documents services (coffre-fort électronique, archivage à valeur probatoire...), ainsi que la sécurité des informations et bases de données marketing de Tessi marketing services.

De par son activité, la BU CPoR Devises se doit quant à elle de mettre en place des processus de conservation et stockage hautement fiables et sécurisés.

## 1.1. PSEE

Tessi documents services, en tant que PSEE se doit de respecter une politique de sécurité formalisée et conforme aux obligations sécuritaires de ses clients. À ce titre, Tessi documents services a entrepris d'identifier les menaces et le niveau d'exposition de ses activités, par une analyse de risques par approche processus. Chacun des risques identifiés fait ensuite l'objet d'actions de prévention définies et contrôlées en interne, par des auditeurs qualifiés.

### ► Les prestataires de services essentiels externalisés

*Les Prestataires de Services Essentiels Externalisés (PSEE) prennent en charge pour leurs clients (institutions bancaires, assurances...) des activités de traitements d'informations proches de leur cœur de métier ou susceptibles d'avoir un impact sur leurs clients. Elles sont soumises à une législation spécifique leur imposant sécurité maximale et continuité d'activité.*

## 1.2. Direction des Opérations Qualité et Conformité

La direction DOQC (Direction des Opérations Qualité et Conformité) de Tessi documents services effectue une veille réglementaire et s'attache à maintenir à jour les procédures et certifications qui attestent de la qualité, de la conformité et de l'environnement sécurisé des prestations sensibles qui lui sont confiées. Des audits clients sont très régulièrement pratiqués sur l'ensemble des sites de production afin de vérifier la conformité des engagements contractuels pris par Tessi, ainsi que les obligations réglementaires qui incombent aux PSEE.

## 1.3. Centre de traitement de données hautement sécurisé

Le besoin d'hébergement est venu des banques qui souhaitaient trouver en Tessi un prestataire capable de gérer à la fois les problématiques d'infrastructure et de suivi des applications métiers. Depuis 2007, Tessi a donc construit une offre d'infogérance des logiciels édités par le Groupe Tessi en mode SaaS (Software as a Service) pour les propres besoins de ses centres de production et également pour ses clients grands comptes (banques, assurances, mutuelles...).

Tessi documents services déploie pour toute nouvelle infrastructure sur son système d'information, une architecture totalement sécurisée améliorant la performance, la fiabilité et la souplesse nécessaire et souhaitée par ses clients. Tous les points découlent directement de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI). Cette politique s'applique à toutes les entités et tout le personnel de la BU dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Le site d'hébergement nominal, situé à Bordeaux, répond aux exigences de la classification de l'Uptime Institute des data centers Télécom en TIER III. Cette classification exige la redondance de l'ensemble des infrastructures électriques pour l'énergie (groupes électrogène, TGBT, onduleurs) et la distribution de refroidissement (groupes froid, pompes).

Un seul circuit est actif et offre un taux de disponibilité de 99,98 %.

Le site suit un planning de maintenance préventive de l'ensemble des composants actifs de distribution (vannes, disjoncteurs...), qui permet de ne jamais arrêter le data center pour des raisons de maintenance. L'objectif est d'alimenter les systèmes selon le principe du No-Break - zéro coupure.

Le site est considéré en exploitation 24h/24, 7j/7, 365 jours par an et ne doit subir aucune coupure d'exploitation quelle que soit la nature des travaux réalisés sur le site. Il répond donc aux normes actuelles de l'état de l'art en matière de continuité d'activité.

#### **1.4. Protection des données consommateurs**

Tessi marketing services gère tous types de mécaniques promotionnelles et relationnelles pour le compte des plus grandes marques et distributeurs. À ce titre, elle propose, entre autres, une offre de services de remboursement des consommateurs en assurant la confidentialité totale et la sécurité des données personnelles des consommateurs, par virement via protocole EBICS.

#### **1.5. Obligations CRBF 97-02**

CPoR Devises est agréé comme établissement de crédit depuis 1990 et est assujéti au règlement CRBF 97-02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit.

À ce titre, CPoR Devises a mis en place un dispositif de contrôle interne qui comprend notamment :

- un système de contrôle des opérations et des procédures internes,
- une organisation comptable et du traitement de l'information,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de documentation et d'information,
- un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres.

### **2. Maitriser la qualité des services proposés**

Une démarche qualité a été mise en place au sein du Groupe depuis plusieurs années, et de nombreuses activités sont certifiées ISO 9001 :

Domaines certifiés pour la BU CPoR Devises :

- les activités « devises » de CPoR Devises (France), (depuis 1997)

Domaines certifiés pour la BU Tessi documents services :

- 12 sites de production : activité de traitements des documents financiers, (depuis 2006),
- l'activité éditique de Tessi Editique (depuis 1998),
- les offres EDI bancaire SEPA et Gestion de l'Information légale de Tessi Informatique (depuis 2004).

Les activités certifiées ISO 9001 couvrent ainsi plus d'un 1/3 des filiales du Groupe.

### **3. Intégrer les fournisseurs et sous-traitants sensibles à la démarche qualité et RSE**

Un tiers des filiales Tessi procède chaque année à une analyse de ses fournisseurs les plus sensibles.

La méthode utilisée consiste à établir, chaque année, la liste des fournisseurs à évaluer, soit par la criticité de leur activité, soit par le chiffre d'affaires qu'ils réalisent avec Tessi.

Ces fournisseurs sont évalués par attribution de notes par les utilisateurs et acheteurs de chez Tessi, en fonction de plusieurs aspects : qualité de services, réactivité, SAV, prix, respect de l'environnement... Une grille de critères est créée, en fonction des activités des sous-traitants.

Les sous-traitants dont la note finale ne reflète pas une satisfaction tolérable sont tenus de fournir à Tessi un plan de progrès et d'amélioration. Ils disposent d'un délai préalablement défini en commun accord, afin de mettre en place les actions correctives qui incombent à la mise en conformité de la prestation délivrée.

## C. Engagements RSE

### 1. Adhésion au Pacte Mondial

En 2010, Tessi a pris l'engagement auprès de ses partenaires et actionnaires, d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies. Ce projet a été mené par la direction développement durable, en collaboration avec la Secrétaire général du Groupe.

Un an plus tard, le 18 janvier 2011, l'adhésion du Groupe a été validée par le Secrétaire général des Nations Unies.

### 2. Charte interne Développement Durable

Tessi a la volonté d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes, mis en œuvre par ses dirigeants et ses collaborateurs. Le Groupe affirme clairement son engagement éthique et environnemental, ainsi que sa responsabilité dans tous ses domaines d'activités.

La responsabilité de Tessi s'exerce vis-à-vis de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de la société civile, de ses clients et de ses fournisseurs et associés.

Tessi a donc initié une politique de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte basée sur la notion de RESPONSABLE.

Cette charte est téléchargeable sur notre site internet à l'adresse suivante :  
<http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

### 3. Charte éthique

La charte éthique Tessi a pour but de formaliser des références communes essentielles afin que chaque collaborateur de Tessi puisse s'y référer et s'y conformer en toutes circonstances.

Ces règles ne sont pas exhaustives, mais Tessi compte sur le sens des responsabilités de chacun pour qu'elles constituent des repères utiles pour tous les collaborateurs de l'entreprise et l'ensemble des partenaires.

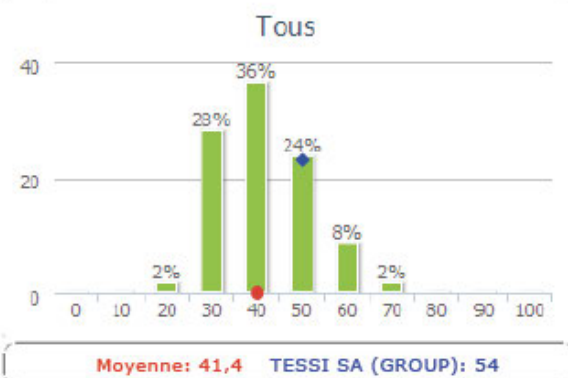
### 4. Démarche de notation EcoVadis

Cela fait maintenant trois années consécutives que Tessi réalise son évaluation EcoVadis, afin d'avoir une photographie de sa performance RSE et une hiérarchisation des points d'amélioration. Cette démarche permet également de répondre à la demande de ses clients, de plus en plus nombreux à s'interroger sur les performances environnementales et sociales de leurs fournisseurs, par le biais d'un outil de communication unique.

La dernière évaluation a eu lieu courant 2013 et Tessi a obtenu une note de 5,4/10 en progrès par rapport à la note de 5,0 obtenu en 2012, avec un statut « *confirmé* ».

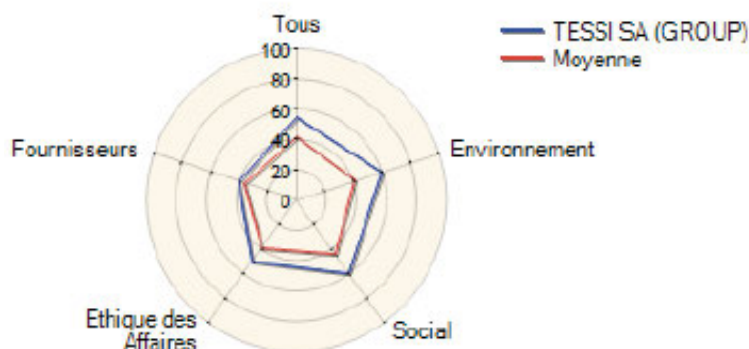
Cette note permet à Tessi de se situer dans le tiers supérieur de l'ensemble des entreprises évaluées par EcoVadis, comme l'explique ci-dessous le benchmark réalisé par Ecovadis sur les entreprises ayant une activité similaire :

### Répartition des scores



- ✓ **Environnement:** TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 16 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie Office administrative and support activities.
- ✓ **Social:** TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 21 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie Office administrative and support activities.

### Benchmark Tessi / Entreprises de même activité



Le statut « *confirmé* » est obtenu par des entreprises ayant des engagements précis sur les problématiques de RSE, qui peuvent inclure l'adhésion à des initiatives internationales, des preuves tangibles et un reporting publié. Tessi est donc considéré par EcoVadis comme étant en maîtrise des enjeux RSE auxquels le Groupe est confronté.

### III. Tessi : une responsabilité sociale

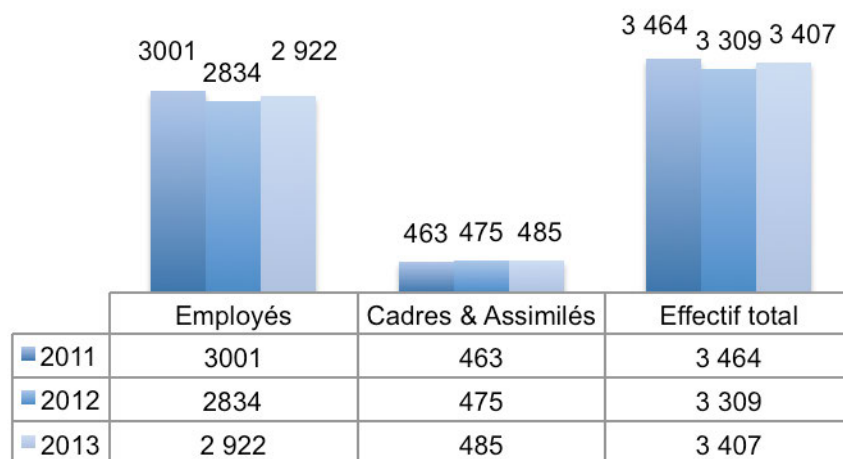
#### A. Les équipes

##### 1. Effectifs du Groupe

###### 1.1. Effectif global du Groupe au 31/12/2013

L'effectif global du Groupe Tessi au 31/12/2012 s'élevait à 3 309 salariés : 2 834 salariés appartenant à la catégorie des employés, 475 à celle des cadres et assimilés.

Au 31/12/2013, l'effectif global est de 3 407 salariés (2 968 en France), soit 2 922 employés et 485 cadres et assimilés.



*Périmètre Monde*

###### 1.2. Effectif général moyen sur l'année 2013

On entend par effectif moyen, la moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les douze mois de l'année.

<i>Périmètre Monde</i>	2012	2013
Tessi documents services	3 014	3 001
CPoR Devises	141	135
Tessi marketing services	265	205
<b>Total</b>	<b>3 420</b> (dont 414 à l'étranger)	<b>3 341</b> (dont 443 à l'étranger)

➤ **Focus sur le périmètre France**

	2012				2013			
	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total
<i>Périmètre France</i>								
Effectif général moyen	2 596	137	273	3 006	2 558	135	205	2 898
CDI	1 989	132	262	2 383	1 954	132	196	2 282
CDD	607	5	11	624	604	2	10	616
Cadres	343	53	88	485	368	54	67	489
Non Cadres	2 253	84	185	2 522	2 190	80	138	2 409
Femmes	1 811	71	177	2 059	1 782	69	137	1 988
Hommes	785	66	96	947	776	66	69	910

### 1.3. Nombre d'heures travaillées

Il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pour les salariés en contrat horaire auquel il a été ajouté les salariés en forfait jour sur la base d'un horaire travaillé théorique de 8 heures par jour.

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
Tessi documents services	3 948 053	3 748 857
CPoR Devises	237 232	200 085
Tessi marketing services	344 362	282 839
<b>Total</b>	<b>4 529 647</b>	<b>4 231 781</b>

### 1.4. Répartition du temps de travail à fin d'année.

<i>Périmètre France</i>	2012			2013		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Temps plein	1860	872	2732	1900	916	2816
Temps partiel	125	18	143	133	19	152
<b>Total</b>	<b>1985</b>	<b>890</b>	<b>2875</b>	<b>2033</b>	<b>935</b>	<b>2968</b>

## 2. Ancienneté des salariés

L'ancienneté moyenne des salariés en 2012 était de 10,34 ans. En 2013, elle est passée à 10,72.

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
Ancienneté des salariés en CDI	10,34	10,72

### 3. Recrutement

#### 3.1. Nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée

En 2013, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à 164 personnes, dont 105 employés et 59 cadres et assimilés.

Périmètre France	2012			2013		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	84	33	117	93	37	130
Cadres & Assimilés	8	24	32	12	22	34
<b>Nombre d'embauches CDI</b>	<b>92</b>	<b>57</b>	<b>149</b>	<b>105</b>	<b>59</b>	<b>164</b>

#### 3.2. Nombre d'embauches en contrat à durée déterminée

En 2013, 2 211 salariés ont été recrutés en contrat à durée déterminée. Il s'agit toujours, en majorité, d'employés et de femmes.

Périmètre France	2012			2013		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	1 509	624	2 133	1 530	665	2 195
Cadres & Assimilés	9	1	10	7	9	16
<b>Nombre d'embauches CDD</b>	<b>1 518</b>	<b>625</b>	<b>2 143</b>	<b>1 537</b>	<b>674</b>	<b>2 211</b>

#### 3.3. Nombre total d'embauches

En 2013, 2 404 salariés ont été recrutés. Il s'agit toujours, en majorité, d'employés et de femmes.

Cette donnée intègre en plus des CDD et CDI, les CDD étudiants, les contrats d'apprentissages et de professionnalisations, les contrats aidés et les stagiaires.

Périmètre France	2012			2013		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	1 604	671	2 275	1 633	720	2 353
Cadres & Assimilés	17	26	43	19	32	51
<b>Effectif total</b>	<b>1 621</b>	<b>697</b>	<b>2 318</b>	<b>1 652</b>	<b>752</b>	<b>2 404</b>



## 4. Départs

<i>Périmètre France</i>	2012			2013		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Licenciements pour cause économique	16	6	22	14	4	18
Licenciements pour autres causes	40	26	66	34	18	52
Départs à la retraite	18	3	21	25	6	31
Démissions	40	20	60	31	20	51
Fin de contrat à durée déterminée	1 281	528	1 809	1 207	516	1 723
Autres départs	362	182	544	298	148	446
<b>Total</b>	<b>1 757</b>	<b>765</b>	<b>2 522</b>	<b>1 609</b>	<b>712</b>	<b>2 321</b>

## B. Rémunérations et charges accessoires

### 1. Masse salariale et évolution des rémunérations

#### 1.1. Masse salariale totale

<i>Périmètre Monde</i>	Masse salariale	Charges sociales
2011	87 693 511 €	34 322 291 €
2012	87 492 910 €	34 851 099 €
2013	85 105 196 €	32 442 847 €

#### 1.2. Évolution de la masse salariale

*Périmètre Monde*

La masse salariale de l'année 2013 représente 85 105 196 €, soit une baisse de 2,73 % par rapport à l'année 2012 (87 492 910 €).

Les charges sociales s'élèvent quant à elles à 32 442 847 €, soit une baisse de 6,91%, toujours par rapport à l'année 2012 (34 851 099 €).

### 2. Nombre d'heures supplémentaires

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
Heures supplémentaires	56 674	43 620

### 3. Participation

En 2013, le montant de la réserve brute s'est élevé à 1 839 410 €, pour une réserve nette de 1 692 257 €. Chaque bénéficiaire, 2 194 salariés au total, a bénéficié d'une part moyenne de 771 €.

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
Réserve brute	1 906 197 €	1 839 410 €
Réserve nette	1 753 701 €	1 692 257 €
Nombre de bénéficiaires	2 250	2 194
Part moyenne nette	779 €	771 €

### 4. Pourcentage de salaires supérieurs au salaire minimum

Ce pourcentage est calculé à partir du salaire brut annuel pour les salariés présents tout au long de l'année.

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
% de salaires supérieurs au salaire minimum	69,7 %	76,8 %

Cette variation en 2013 s'explique par l'augmentation des grilles conventionnelles au cours de l'année, qui a conduit à revaloriser au-delà du SMIC, le salaire minimum versé aux salariés.

## C. Formation et valorisation des talents

### 1. Formation

#### 1.1. Part de la masse salariale

L'entreprise a consacré en 2013 (ainsi qu'en 2012) 0,90 % de sa masse salariale à la formation continue (hors CIF et contrats d'alternance), ce qui est conforme à l'obligation de dépenses imposée par la loi.

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
Formation	0,90 %	0,90 %

## 2. Stagiaires

### a. Nombre d'heures de formation par catégorie de salariés (hors DIF et contrats en alternance)

Le nombre total d'heures de formation en 2012 était de 10 468. Il est de 12 362 heures en 2013.

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
Employés	3 933	5 838
Agents de maîtrise	587	514
Cadres & Assimilés	5 948	6 011
<b>Total</b>	<b>10 468</b>	<b>12 362</b>

### b. Nombre de stagiaires formés par catégorie professionnelle (hors DIF et contrats en alternance) rapporté au nombre de salariés global

Le nombre total de stagiaires en formation en 2013 a été de 529, parmi lesquels les femmes sont plus représentées que les hommes.

<i>Périmètre France</i>	2012			2013		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre total d'heures engagées	5 551	4 917	10 468	6 739	5 623	12 362
Nombre de stagiaires	245	149	394	297	232	529
<b>% de l'effectif global formé</b>	<b>11,90 %</b>	<b>15,73 %</b>	<b>13,11 %</b>	<b>14,60 %</b>	<b>24,81 %</b>	<b>17,82 %</b>

## 3. Mobilité et promotion interne

Le groupe Tessi s'attache à faire progresser ses équipes. Cette volonté s'exprime au quotidien par la valorisation des talents de chacun et la promotion interne.

C'est aussi la reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise dans le développement des hommes.

La direction générale de Tessi est composée de 7 personnes, parmi lesquelles 2 personnes (1 homme et 1 femme) sont issues d'un parcours de promotion interne important, ayant commencé avec peu de responsabilité.

## D. Environnement de travail

### 1. Taux d'absentéisme

Cet indicateur tient compte uniquement des absences pour accident du travail, maladie, maladie professionnelle et absence injustifiée.

	2012			2013		
	Nombre de jours calendaire	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées	Nombre de jours calendaire	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées
<i>Périmètre France</i>						
Accident du travail	1 363	6 862	0,15 %	1 231	5 770	0,14 %
Maladie	48 843	257 662	5,69 %	44 768	226 808	5,36 %
Maladie professionnelle	1 977	10 237	0,23 %	1 539	7 387	0,17 %
Absence injustifiée	8 273	52 567	1,16 %	7 663	48 819	1,15 %
<b>Total</b>	<b>60 456</b>	<b>327 328</b>	<b>7,23 %</b>	<b>55 201</b>	<b>288 784</b>	<b>6,82 %</b>

### 2. Prévention de la pénibilité

*Périmètre France*

La réforme des retraites (loi du 9 novembre 2010 et ses décrets d'application) prévoit un certain nombre de mesures concernant la pénibilité qui ont pour objectifs :

- de prévenir la pénibilité dans les entreprises,
- d'assurer une meilleure traçabilité de l'exposition professionnelle des salariés aux facteurs de pénibilité (fiche individuelle d'exposition),
- de permettre sous certaines conditions, un départ à la retraite à 60 ans pour les salariés ayant un taux d'incapacité permanente et exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité.

#### ➤ Accord ou plan d'actions de prévention de la pénibilité

L'obligation de négocier un accord ou d'élaborer un plan d'actions concerne les entreprises de 50 salariés ou plus, ou les entreprises appartenant à un groupe d'au moins 50 salariés, dont la moitié de l'effectif est exposée à un ou plusieurs facteurs de pénibilité.

Ces accords ou plans d'actions ont une durée maximale de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Au sein du groupe Tessi, les risques de pénibilité rencontrés sont :

- **Manutentions manuelles de charges** : poids de charge à soulever supérieur à 15 kg et/ou poids de charges à pousser/tirer supérieur à 200 kg
- **Bruit** : exposition à un niveau sonore  $\geq$  85 décibels
- **Travail de nuit**
- **Travail en équipes successives alternantes** : 2x8 ou 3x8

- **Travail répétitif** caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non, par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini (temps de cycle inférieur à 30 secondes ou au moins 40 actions techniques par minute)

En 2013, seules 6 filiales ont au moins 50 % des effectifs exposés à un ou plusieurs facteurs de risques (soit 7 % de l'effectif moyen du Groupe - Périmètre France). Chacune de ces 6 filiales a mis en place un plan d'action de prévention des risques de pénibilité.

Les mesures adoptées dans le cadre des accords ou plans d'actions de prévention de la pénibilité sont :

- étude par un ergonome de la médecine du travail des postes exposés à des risques de pénibilité,
- formation des salariés exposés à la prévention des risques de pénibilité à leur poste de travail (formation spécifique développée par un organisme extérieur délivrée à 54 stagiaires en 2012 et 19 en 2013),
- entretiens individuels de prévention de la pénibilité réalisés en interne (22 en 2012 et 54 en 2013).

De plus, en application de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et ses décrets d'application, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. À ce titre, le groupe Tessi a adopté principalement les mesures suivantes :

- entretien de retour de congé de maternité ou de congé parental d'éducation,
- formation des Responsables aux dispositions relatives à l'égalité professionnelle.

### 3. Condition d'hygiène et de sécurité

#### 3.1. Nombre d'accidents avec arrêts

Le nombre d'accidents avec arrêts a diminué en 2013, passant de 51 à 37.

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
Nombre d'accidents avec arrêts	51	37

#### 3.2. Taux de fréquence des accidents du travail

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	11,25	8,74

#### 3.3. Taux de gravité des accidents du travail avec arrêts

<i>Périmètre France</i>	2012	2013
Nombre de journées d'incapacité liée à un accident du travail x 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	0,30	0,29

On peut noter une nette diminution du taux de fréquence des accidents du travail, ainsi qu'une diminution du taux de gravité en 2013.

## 4. Répartition de l'effectif travailleur de nuit / de jour

*Périmètre France*

Sur 2013, 230 salariés ont été concernés par du travail de nuit au moins 1 fois dans l'année. Ils étaient 147 en 2012.

L'évolution de cet indicateur est liée aux contraintes de production imposées par nos clients.

## 5. Dialogue social

*Périmètre France*

### 5.1. Nombre d'accords signés

En 2013, 24 accords ont été signés dans les entreprises de plus de 50 salariés pour 54 en 2012, soit 2 287 salariés concernés (pour 2 204 en 2012).

### 5.2. Institutions représentatives du personnel (IRP)

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, des **délégués du personnel** (DP) sont mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, **65,68 %** des salariés sont couverts par des DP.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'entreprise** (CE) composé de représentants élus est mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, **59,68 %** des salariés sont couverts par un CE.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** (CHSCT) composé de représentants élus est mis en place par voie de désignation (en cas de carence de candidature les DP assurent le rôle et les missions du CHSCT).

Au sein du Groupe Tessi, **67,64 %** des salariés sont couverts par un CHSCT.

Dans les entreprises de moins de 200 salariés, l'employeur peut décider la mise en place d'une **délégation unique de représentation du personnel**. Celle-ci réunit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise au sein d'une même délégation élue, en confiant les missions du comité d'entreprise aux délégués du personnel.

Au sein du Groupe Tessi, **16,69 %** des salariés sont couverts par une DUP.

**Cela représente donc au total, 87,23 % des salariés du Groupe Tessi qui sont représentés par une IRP.**

### 5.3. Taux de participation aux élections des DP

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2012	2013
Nombre de sociétés concernées	10 sociétés sur 44	9 sociétés sur 44

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection des DP au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2011	82	47	<b>57,32 %</b>	552	291	<b>52,72 %</b>
2012	185	112	<b>60,54 %</b>	402	206	<b>51,24 %</b>
2013	26	17	<b>65,38 %</b>	557	237	<b>42,55 %</b>

#### 5.4. Taux de participation aux élections des membres du CE

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2012	2013
Nombre de sociétés concernées	4 sociétés sur 13	2 sociétés sur 12

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection de CE au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2011	66	42	<b>63,64 %</b>	359	185	<b>51,53 %</b>
2012	151	115	<b>76,16 %</b>	335	226	<b>67,46 %</b>
2013	29	16	<b>55,17 %</b>	676	308	<b>45,56 %</b>

#### 5.5. Taux de participation aux élections des DUP

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2012	2013
Nombre de sociétés concernées	0 société sur 6	1 société sur 6

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection des DUP au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2011	3	1	<b>33,33 %</b>	37	32	<b>86,49 %</b>
2012	0	0	<b>0,00 %</b>	0	0	<b>0,00 %</b>
2013	70	59	<b>84,29 %</b>	19	16	<b>84,21 %</b>

## 5.6. Taux de participation aux élections tout IRP

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2011	151	90	<b>59,60 %</b>	948	508	<b>53,59 %</b>
2012	336	227	<b>67,56 %</b>	737	432	<b>58,62 %</b>
2013	125	92	<b>73,60 %</b>	1 252	561	<b>44,81 %</b>

## IV. Tessi : une responsabilité éthique et civique

### A. Responsabilité éthique

La responsabilité éthique de Tessi se traduit essentiellement par son offre de services, ainsi que par les exigences qui incombent à son secteur d'activité (entre autre le secteur bancaire).

Parmi les services proposés, l'activité bancaire de CPoR Devises ainsi que les activités de Tessi documents services pour le compte des établissements bancaires ont conduit Tessi à développer des offres permettant aux banques d'être plus efficaces dans la lutte contre la fraude et le blanchiment.

#### 1. Offre de produits pour détection de fraude et blanchiment à destination des établissements bancaires

La filière éditeur/intégrateur de solution de Tessi documents services a développé un module de gestion des mentions obligatoires et des contrôles réglementaires des chèques, afin d'aider les back-offices (audit, inspection...) dans leurs tâches quotidiennes : BOS CONTROL.

Ce module, faisant parti de la suite logiciel BOS MANAGER, permet de filtrer et de gérer a priori (avant crédit) ou a posteriori (après crédit) les remises et/ou les chèques en fonction des critères définis par le client :

- seuils de montants remise ou chèque,
- liste de chèques signalés par la Banque de France,
- liste de comptes sous surveillance,
- liste de comptes récemment créés,
- liste d'établissements bancaires.

Il a été conçu pour :

- systématiser les contrôles à effectuer en fonction des profils (risques bancaires, lutte contre la fraude...),
- disposer d'un produit suffisamment paramétrable pour s'adapter aux évolutions des contrôles à mettre en place,
- disposer d'un outil permettant de gérer des niveaux d'habilitation afin d'orienter les décisions vers des utilisateurs de niveaux différents,
- garantir la traçabilité de toutes les actions entreprises de manière à restituer toutes les informations sur les contrôles effectués.



## 2. Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

CPoR Devises, en tant qu'établissement financier, a mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Ces obligations sont précisées dans la Politique Anti-blanchiment exprimée par le Directoire, dont la mise en application fait l'objet d'un contrôle interne permanent, de l'audit par le service de contrôle périodique de CPoR Devises, de la supervision des services du Crédit Agricole SA au titre d'actionnaire de référence, et enfin du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le dispositif obéit aux règles précisées dans le Code Monétaire et Financier et explicitées par les « Lignes directrices » publiées par l'ACPR.

Dans ce cadre, CPoR Devises a mis en place un corps de procédures spécifiques, qui organise les mesures de vigilance à exercer à partir d'une cartographie élaborée des risques en matière de LCB-FT présentés par ses activités et ses clients :

- Le premier pilier du dispositif est la connaissance du client (KYC) : chaque client fait l'objet d'un dossier documenté ainsi que d'une fiche de connaissance client qui précise le cadre économique des activités du client et le risque présenté en matière LCB-FT. Les bénéficiaires effectifs de chaque client sont identifiés. Ces dossiers sont conservés et tenus à jour sous forme numérisée.
- Un outil logiciel spécifique (SIRON) analyse au quotidien l'ensemble des opérations enregistrées, et génère des alertes sur les opérations atypiques ou pouvant présenter un risque particulier. Ces alertes sont traitées par les responsables LCB-FT des activités (Devises, Or et Belgique), qui examinent les justifications économiques de ces opérations et leur cohérence par rapport à la connaissance qu'ils ont du client, de son contexte économique et de ses opérations habituelles.  
Si le doute subsiste, une déclaration de soupçon est adressée aux services de TRACFIN (cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).
- L'ensemble des personnels de CPoR Devises a été sensibilisé au risque LCB-FT. Les personnels plus spécifiquement concernés (membres du Comité LCB-FT, cambistes, caissiers Or, guichetiers, commerciaux) reçoivent des formations régulières, en externe ou en interne, dispensées par le service Conformité.

### ➤ Formations externes

<i>Périmètre France</i>	Nombre de personnes formées	Durée de la formation
Protection des données personnelles délivrée par un avocat spécialiste de la CNIL	53 stagiaires	7h

### ➤ Formations internes

<i>Périmètre France</i>	Nombre de personnes formées	Durée de la formation
LCB-FT	50 stagiaires	7h
	28 stagiaires	4h

### 3. Respect des droits de l'homme dans les filiales à l'étranger

Dans ses filiales à l'étranger, comme dans ses filiales françaises, Tessi s'engage à respecter :

- les obligations administratives, sociales et fiscales prévues par la législation française, ou celles du pays où le Groupe est implanté,
- la Déclaration Universelle des droits de l'homme,
- la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant,
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail auxquelles la France, l'île Maurice, la Tunisie et le Vietnam adhèrent,
- les directives de l'OCDE auxquelles la France adhère,
- les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Tessi s'engage en particulier à respecter les obligations suivantes :

- ne recourir à aucune main d'œuvre infantile (- de 15 ans) ou forcée,
- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel,
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ni punition corporelle en matière de discipline,
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité,
- faire respecter à ses fournisseurs et sous-traitants les obligations énoncées ci-dessus.

Tessi s'engage, au minimum, à respecter la législation française concernant la protection de l'environnement et la prévention de la pollution.

### 4. Lutte anti-corruption

Au travers de sa charte éthique, Tessi demande à chaque salarié de ne faire preuve d'aucun acte de corruption.

#### ➤ Extrait de la charte éthique de Tessi

« VIII - Conflits d'intérêt

*Chaque collaborateur de Tessi doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts de la société et son intérêt personnel ou celui de ses proches.*

*En particulier, chaque membre du personnel s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. »*

## B. Responsabilité civique

### 1. Sous-traitance socialement responsable

En accord avec ses clients, Tessi peut parfois faire appel à de la sous-traitance, en cas de surcroît d'activité.

Depuis quelques années, Tessi essaie de privilégier une sous-traitance civique et pérenne avec plusieurs établissements : CAT, ESAT, APF...

En 2013, le montant total des commandes passées par les différentes filiales de Tessi, auprès de ces établissements s'est élevé à 322 532 € HT (contre 211 150 € en 2012), soit une augmentation de 53 %.

- Tessi marketing services fait régulièrement appel à une prison de la région parisienne pour le montage, le picking et la mise sous film de ses présentoirs de PLV.
- Tessi documents services fait également appel à de la sous-traitance partielle, dans le cadre de ses activités de saisie de chèques ou de documents.

Ainsi, et maintenant depuis plus de 5 ans, Tessi documents services a mis en place un partenariat avec l'APF de Vannes, ainsi que l'APF de Quimper. Ce partenariat permet à Tessi documents services de confier un pourcentage de son activité de saisie des chèques bancaires à l'Association des Paralysés de France. En 2013, ce partenariat s'est développé avec 2 établissements bancaires supplémentaires et a permis à l'APF de réaliser plus de 535 000 €HT de chiffre d'affaires, facturé directement à Tessi ou directement à ses clients établissements bancaires (pour 280 000 € en 2012, soit une augmentation de 91 %).

## 2. Politique d'installation dans les nouveaux bâtiments

Depuis quelques années, Tessi renforce son implantation dans plusieurs régions de France en investissant durablement dans de nouveaux bâtiments.

En 2009 et 2010, Tessi a décidé de positionner un centre industriel de 1950 m<sup>2</sup> à Roubaix, ainsi qu'un de 2500 m<sup>2</sup> à Lyon.

En moins de 3 ans, le centre de Roubaix a permis la création d'une centaine d'emploi sur la région Nord Pas de Calais.

En mars 2014, un nouveau centre Tessi documents services a été inauguré à Bordeaux. Celui-ci regroupe 2 sites jusqu'alors répartis entre le centre et la périphérie Bordelaise, et marque ainsi le souhait de Tessi de s'implanter durablement dans la région Aquitaine.

Il s'étend sur 3 000 m<sup>2</sup> et peut accueillir environ 200 personnes, dont une centaine affectée aux tâches de traitement de production (traitement de documents et traitement de chèques) et l'autre centaine appartenant à Tessi technologies, la filiale éditeur et intégrateur de solution de la BU Tessi documents services.

Ce centre devient alors le plus grand centre de traitement de documents de la Business unit Tessi documents services.

À travers la construction de ces nouveaux bâtiments, Tessi entend ainsi optimiser et mutualiser certains coûts fixes liés à la location de différents locaux, mais s'inscrit également dans une démarche plus générale d'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques. En effet, lors de ces différents projets, Tessi a veillé à ce que ces bâtiments répondent aux nouvelles normes BCE et a fait intervenir un ergonome pour la recherche d'une organisation optimale de l'espace. Chacun de ces sites a été implanté près des transports en communs afin de minimiser l'utilisation des véhicules personnels. Pour permettre une accessibilité optimale, ces bâtiments ont été conçus en respectant les dernières normes relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées. Enfin, le regroupement de plusieurs filiales sur un même site a permis de minimiser les déplacements du personnel et de sécuriser la production en évitant le croisement des flux.

## C. Principes de non-discrimination

### 1. Méthode de recrutement

Le Groupe Tessi s'engage à ne pratiquer aucune discrimination, qu'elle soit d'origine sociale, ethnique, culturelle ou médicale (sauf en cas d'inaptitude constatée par le médecin). À ce titre, le Groupe n'écarte donc aucune personne d'une procédure de recrutement.

Tout en respectant ce principe fondamental, le Groupe Tessi se dote de ressources humaines compétentes afin d'offrir des services de qualité.

L'essentiel du sourcing se fait via Pôle Emploi s'agissant des emplois non cadres et via APEC pour les cadres. D'autres types de sourcing peuvent également être utilisés : cooptation, partenariat avec des écoles, autres job board...

Les candidatures sont ensuite étudiées pour évaluer l'adéquation entre le profil, le parcours et les besoins du poste.

Si les méthodes de recrutements classiques demeurent, le Groupe Tessi a émis le souhait de voir évoluer ses méthodes en vue de favoriser encore la mixité professionnelle.

#### ► Focus particulier sur les méthodes de recrutement du centre Tessi de Roubaix

Depuis 2012, le centre de Roubaix a mis en place un partenariat avec plusieurs organismes en vue de favoriser l'insertion professionnelle : Pôle emploi, CAP emploi (qui favorise l'emploi de personnes handicapées), ESAT, école de la seconde chance ainsi que la mairie de Roubaix.

Chaque emploi d'agent créé en 2012 ou en 2013, soit à durée déterminée en cas de remplacement ou de surcroît d'activité, soit à durée indéterminée a fait l'objet d'un de ses partenariats :

- 55 évaluations en milieu du travail préalable à l'emploi (EMTPR) en partenariat avec le Pôle emploi, qui ont abouti à 50 embauches.

L'EMTPR est une convention qui permet de tester un candidat en situation réelle sur un poste de travail jusqu'à 40h00 pendant 5 jours. Ce procédé permet de vérifier l'adéquation du candidat au poste à pourvoir.

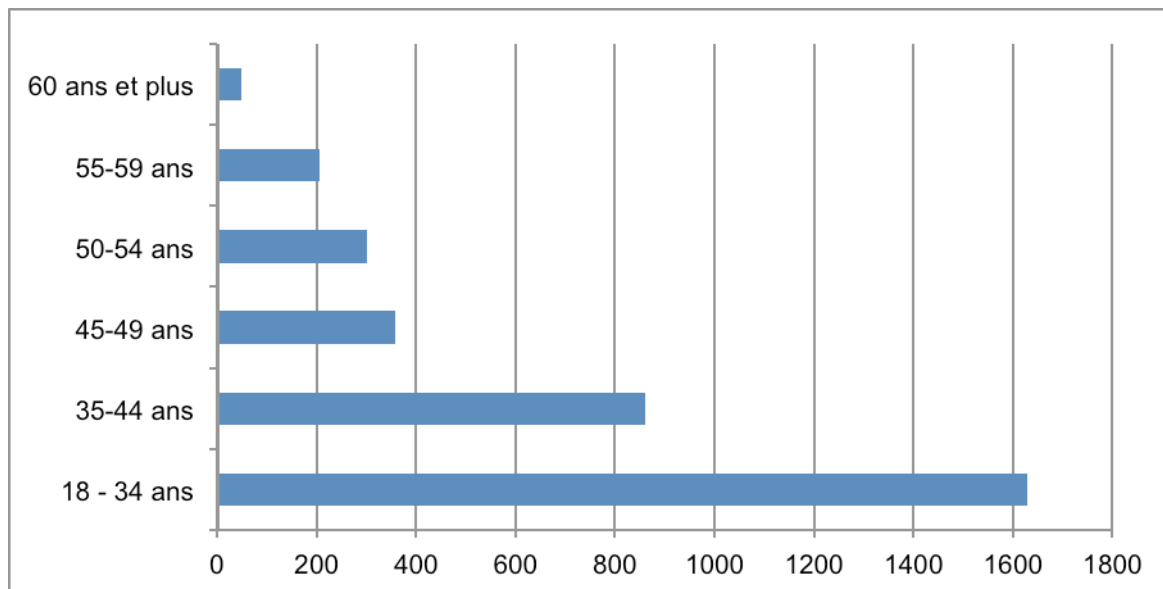
- 2 Contrats Uniques d'Insertion
- 15 stagiaires
- 1 contrat de mise à disposition d'un travailleur ESAT
- 1 contrat de professionnalisation

### 2. Répartition hommes/femmes au sein de Tessi

Quelques chiffres tendent à prouver qu'au sein de Tessi aucune discrimination n'est pratiquée en matière d'égalité professionnelle homme/femme :

- au niveau de la gouvernance, il y a 6 administrateurs composant le Conseil d'Administration de Tessi SA et parmi eux, une femme,
- au niveau des directions générales, sur les 3 Business Unit du Groupe, 2 sont dirigées par des femmes,
- 43 % des cadres dirigeants des différentes filiales sont des femmes.

### 3. Pyramide des âges



*Périmètre Monde*

On constate que la tranche d'âge la plus représentée parmi les employés de Tessi est celle des travailleurs de 18-34 ans, actuellement la plus touchée par le chômage en France.

L'âge moyen des salariés dans le Groupe Tessi en 2013 est de 37 ans, comme en 2012.

### 4. Bilan des plans d'actions seniors des années 2010 à 2012

#### ➤ Rappel du contexte

La loi de financement de la sécurité sociale de 2009 avait créé l'obligation pour les entreprises d'au moins 50 salariés ou appartenant à un Groupe d'au moins 50 salariés, de négocier un accord ou d'élaborer un plan d'action en faveur de l'emploi des salariés âgés.

#### ➤ Bilan des actions réalisées au terme des 3 années d'application

- 394 entretiens de seconde partie de carrière,
- 512 salariés de plus de 45 ans formés à la Prévention des Risques de l'Activité Physique ou formation « Gestes et Postures », soit un total de 1 972 heures de formation sur les 3 ans.

Les dépenses de formations consacrées aux salariés de plus de 45 ans ont représenté 35 % en 2010, 33 % en 2011 et 34 % en 2012.

## 5. Le contrat de génération

La loi du 1<sup>er</sup> mars 2013 relative au contrat de génération a créé l'obligation de conclure un accord ou un plan d'action comportant des mesures et des objectifs chiffrés en faveur :

### ➤ de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi

Tessi y répond par la mise en place d'un livret d'accueil, d'une formation d'intégration au poste de travail, de la désignation d'un référent, et d'un entretien d'intégration dans les 3 mois qui suivent l'embauche en CDI.

### ➤ de l'emploi des salariés âgés

Tessi y répond par l'amélioration des conditions de travail, la prévention de la pénibilité, et la mise en place de formations spécifiques.

### ➤ de la transmission des savoirs et des compétences

Tessi y répond en appliquant la diversité des âges dans les équipes de travail.

En application de ces dispositions, de nouveaux accords ou plans d'actions ont été mis en place le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour une durée de 3 ans.

De ce fait, aucune formation PRAP n'a été dispensée en 2013.

## 6. Bilan des formations PRAP et entretiens seniors

Personnes concernées : les effectifs de plus de 45 ans.

<i>Périmètre France</i>	Entretien sénior	Formation PRAP
2010	186	357
2011	81	108
2012	127	47
2013	83	0
<b>Total</b>	<b>477</b>	<b>512</b>

Fin 2013, Tessi a décidé de mettre en place un support DVD intitulé « gestes et postures », spécifique aux exigences métier de la BU TDS du groupe, représentant 3001 personnes en 2013.

Ce support va être utilisé sur l'année 2014 dans le cadre des formations PRAP.

## V. Tessi : une responsabilité environnementale

Depuis quelques années, Tessi s'est engagé dans une démarche environnementale.

L'analyse environnementale qui a été conduite a permis de fixer des objectifs prioritaires ainsi que des axes de progrès majeurs, dans le but de maîtriser les impacts sur l'environnement et d'en déduire les bonnes pratiques en faveur de l'environnement qui pourront être déployées dans d'autres sites.

La direction de Tessi s'engage, avec l'appui de la cellule développement durable, à respecter l'ensemble des exigences applicables à son activité, et à évaluer périodiquement l'efficacité de sa démarche environnementale en favorisant une dynamique d'amélioration continue.

Les axes de progrès de la politique environnementale de Tessi prennent en compte les aspects suivants :

- respect de la réglementation,
- amélioration continue des pratiques du Système de Management Environnemental,
- prévention de la pollution,
- économies d'énergie et de matières premières,
- amélioration de la gestion des déchets,
- sensibilisation du personnel.

### A. Bilan d'émission de Gaz à Effet de Serre

#### *Périmètre France*

En 2012, afin d'affiner l'analyse environnementale et pour répondre aux exigences du Grenelle II, Tessi a procédé à son premier BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre).

#### ➤ **Qu'est-ce qu'un BEGES ?**

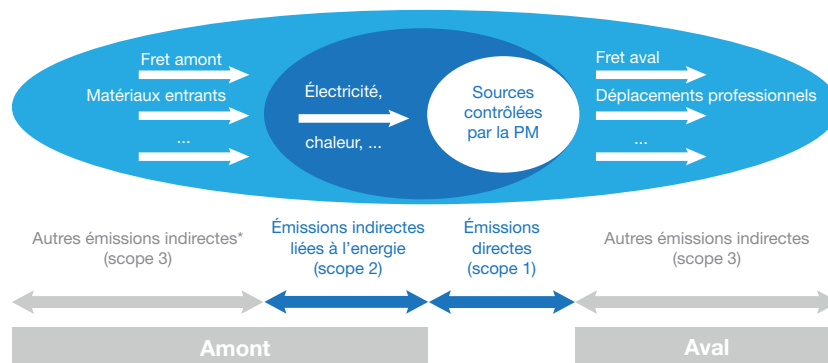
*Ce bilan permet de mesurer la contribution au changement climatique d'une organisation, en calculant les émissions de six gaz, dits gaz à effet de serre. Cette mesure ne s'effectue pas à l'aide de capteurs ou de sondes, comme on pourrait le faire pour la détection de monoxyde de carbone ou de particules fines, mais par estimation : il s'agit de quantifier des flux d'énergie ou de matière, et de les multiplier par des facteurs d'émissions issus d'une base de données administrée par l'ADEME nommée « Base Carbone ».*

*La double complexité du BEGES réside dans le fait que d'une part la collecte des données des flux physiques d'une organisation n'a souvent jamais été faite et que d'autre part, il n'existe pas toujours le facteur d'émission correspondant au flux mesuré.*

Ce document est disponible sur le site internet du Groupe Tessi et téléchargeable sous le lien suivant : <http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

## 1. Émissions de GES par scope (en %)

Le diagramme ci-dessous illustre la répartition des postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).



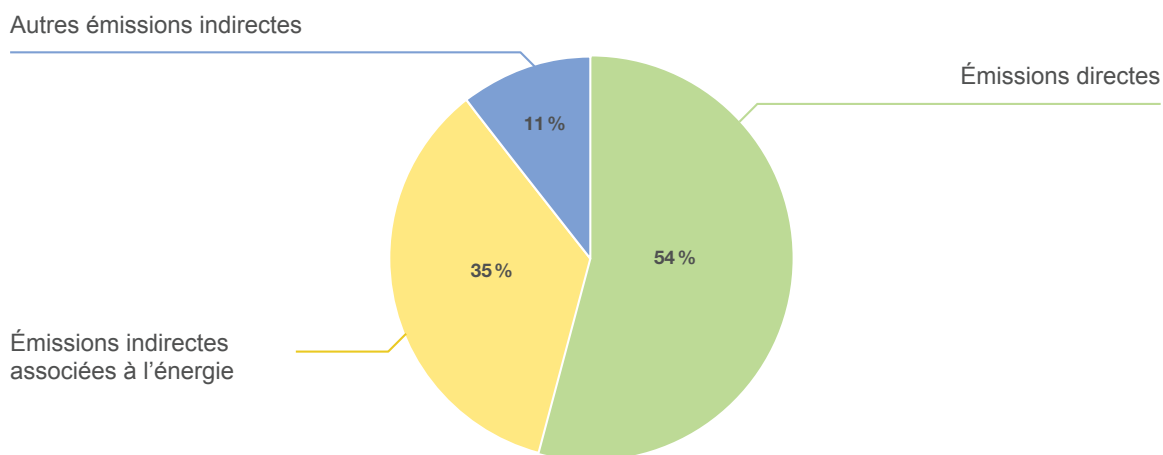
\* Postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode.

(source MEDDE)

Dans le cadre de son étude, Tessi n'a tenu compte que des données issues des postes d'émissions concernés par l'obligation réglementaire.

Après calcul, les émissions directes de CO<sub>2</sub> eq. correspondent à 54 % des émissions du BEGES de Tessi. Ces émissions incluent la combustion gaz naturel, les carburants et les fuites de liquides frigorigènes.

Les autres émissions indirectes sont les émissions de GES en amont nécessaires à la production de l'énergie fossile.

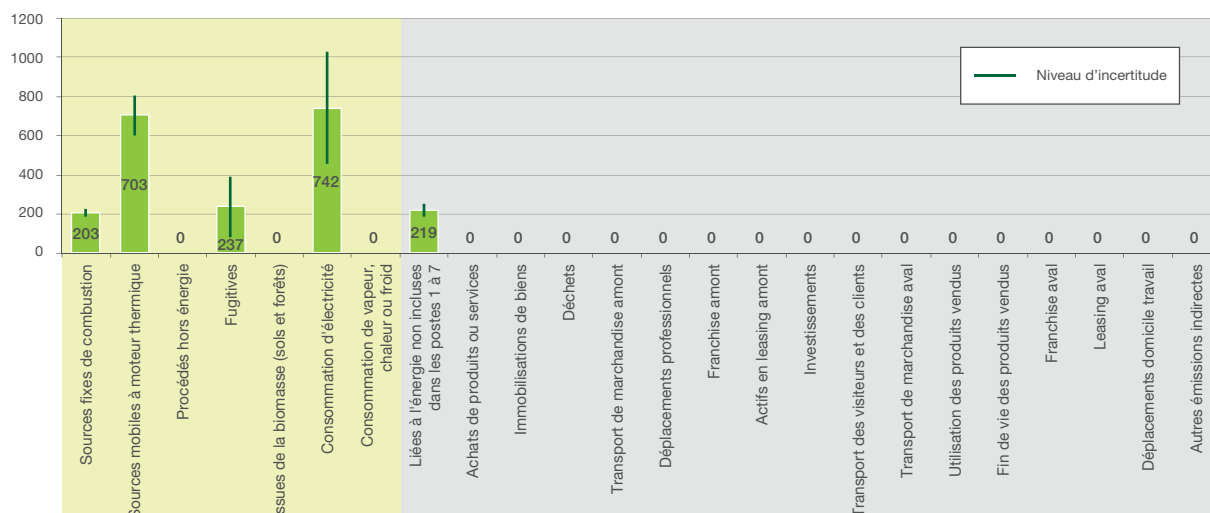




## 2. Émissions de GES et incertitudes par poste réglementaire (en tCO<sub>2</sub>e)

La zone verte de ce graphique illustre les scopes 1 et 2 réglementaires pris en compte.

La zone grisée illustre le scope 3 qui n'a pas été pris en compte par le Groupe Tessi dans le présent BEGES.



## 3. Plan d'actions

Sur les enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre, un groupe de travail s'est réuni fin 2012 pour définir les principales cibles de cette politique, entre 2013 et 2015. Ceux-ci sont définis comme suit :

- **développement du tableau de bord de suivi des émissions de GES** afin d'améliorer la finesse de la collecte des données et de diminuer les incertitudes constatées lors du premier BEGES,
- **mobilisation et formation des équipes** du Groupe au management en mode carbone de l'entreprise,
- **optimisation technique des infrastructures** informatiques (centre de données, bureautique, matériels) **et du bâti**,
- **mise en place progressive d'une politique d'achat** de prestations et de matériels prenant en compte les émissions de GES,
- **optimisation de la gestion et de la prévention des déchets** banals, issus d'équipements électriques et électroniques.

En 2015, Tessi procédera alors à un nouveau Bilan D'Emission de Gaz à Effet de Serre (BEGES) afin de mesurer son évolution à ce sujet.

Ces actions sont formalisées dans le programme environnemental Tessi ci-dessous :

## B. Programme d'actions environnementales

Objectif	Cible	Action	Indicateur
<b>Objectif 1 :</b> Évaluer la consommation énergétique	<b>Cible 1.1 :</b> Définir une méthode de recueil de données	Analyse de la consommation des sites	<b>Indicateur :</b> % de consommation électrique en kWh
	<b>Cible 1.2 :</b> Diminuer cette consommation	Suivi de la consommation	<b>Indicateur :</b> % de consommation électrique / CA
<b>Objectif 2 :</b> Évaluer la consommation de papier	<b>Cible 2.1 :</b> Diminuer cette consommation	Analyse de la consommation	<b>Indicateur :</b> Consommation de papier en tonnes
		Dématérialisation des factures fournisseurs et mise en place de BAP électronique	
	<b>Cible 2.2 :</b> Augmenter la part d'utilisation de papier Ecolabel	Arrêt des éditions des états de fin de traitement autant que possible, et envoi par e-mail automatisé au client	
		Impression sur papier Ecolabel	<b>Indicateur :</b> % de papier Ecolabel
<b>Objectif 3 :</b> Recycler les déchets	<b>Cible 3.1 :</b> DEEE Mettre en place une filière de recyclage pour le parc informatique Tessi en respect des contraintes sécuritaires qu'impose l'activité	Mise en place d'une procédure interne en cas de remplacement ou mise au rebut d'un matériel dans la filière Tessi actée fin 2013 pour une mise en place en 2014	<b>Indicateur :</b> % de sites ayant une filière de recyclage DEEE
		Le prestataire retenu est le GESAT.	<b>Indicateur :</b> Nb de tonnes de DEEE enlevé et recyclé
	<b>Cible 3.2 :</b> Mettre en place des cubes de télécollecte et valorisation des déchets papier	Installation à généraliser sur l'ensemble des sites	<b>Indicateur :</b> tonnes de DIB (papiers et cartons) recyclés
<b>Objectif 4 :</b> Mobilisation et formation des équipes à la démarche RSE	<b>Cible 4.1 :</b> Définir une campagne de sensibilisation	Diffusion de notes d'information	<b>Indicateur :</b> Nombre de notes d'information parues dans l'année

## C. Consommation énergétique

*Périmètre France*

### 1. Consommation électrique

En 2013, la consommation électrique est de 8 167 053 kWh.

Depuis janvier 2013, un relevé systématique des consommations est effectué pour une donnée exacte.

En 2012, cet indicateur était calculé par estimation et ne peut ainsi pas être comparé. Tessi s'engage à étendre cet indicateur au périmètre monde pour l'année 2014.

Le ratio consommation électrique (en kWh) rapporté au chiffre d'affaire 2013 est de 0,034.

En matière de réduction de la consommation électrique, une démarche importante a déjà été réalisée ces dernières années :

### **1.1. Virtualisation des serveurs**

Les infrastructures Tessi sont principalement conçues en mode virtualisation. Ce type d'architecture permet de mutualiser plusieurs services sur un seul et même serveur.

Le nombre de serveurs est ainsi considérablement réduit, et par conséquent leur consommation électrique.

De plus, Tessi a investi sur l'aménagement d'un site d'hébergement informatique hautement sécurisé à Bordeaux et le parc de machines virtuelles a été renouvelé par des serveurs à très faible ampérage. Cela a réduit significativement la consommation énergétique des 2 sites d'hébergement, la ramenant à la moyenne de la consommation d'un centre de production Tessi standard.

### **1.2. Optimisation du refroidissement**

Les solutions de refroidissement des salles informatiques sont conçues pour optimiser au maximum la consommation électrique :

- amener le froid au plus près des sources chaudes,
- séparer au maximum les flux d'air froid des flux d'air chaud, afin d'éviter que l'air chaud ne vienne « polluer » l'air froid,
- implémenter le concept allées chaudes / allées froides.

Enfin, la température d'exploitation de nos data centers respecte les spécifications environnementales des équipements installés.

## **2. Consommation gasoil**

En 2013, le parc de véhicules du Groupe Tessi représente 198 véhicules, pour 185 véhicules en 2012.

Pour ces véhicules, la consommation de gasoil en 2013 a été de 297 414 litres, soit une moyenne de 5,2 litres pour 100 kilomètres parcourus, pour une moyenne de 6,4 litres pour 100 kilomètres en 2012.

Cette amélioration s'explique par une sensibilisation faite auprès des conducteurs, via la signature d'un document contractuel reprenant les obligations de chacun.

## **3. Consommation de gaz naturel pour l'activité de chauffage**

La consommation de gaz en 2013 est de 2 926 060 kWh.

En 2012, cet indicateur était calculé par estimation et ne peut donc pas être comparé.

## D. Consommation de papier

*Périmètre France*

### 1. Consommation Groupe

De par les différentes actions de sensibilisation mises en place, on constate une nette progression d'utilisation de papier Ecolabel, malgré une augmentation de la consommation de papier sur 2013.

	2012	2013
Consommation de papier (en tonnes)	83,6 (dont 13 % de papier Ecolabel)	95,5 (dont 34 % de papier Ecolabel)

*Ne sont pris en compte ici que le papier utilisé dans les imprimantes bureautique de l'ensemble des sites Tessi.*

#### ➤ **Qu'est-ce que l'Ecolabel ?**

*Créé en 1992, l'Ecolabel européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant.*

*Le label écologique communautaire repose sur le principe d'une "approche globale" qui "prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage". La qualité et l'usage sont également pris en compte.*

Si l'on rapporte cette consommation de papier au chiffre d'affaires du Groupe, on se rend compte que le papier est utilisé de façon moins efficace qu'en 2012.

	2012	2013
Efficacité du papier consommé	0,34	0,40

### 2. Focus sur l'activité éditique

Tessi possède une activité éditique dont le cœur de métier est l'impression en masse pour le compte de divers clients.

Cette activité éditique est consommatrice de 374 tonnes de papier en 2013 pour un chiffre d'affaires total (externe et interne) de 9 727 184 €. En 2012, cette consommation s'élevait à 338 tonnes pour un CA total de 10 254 747 €.

Chaque tonne de papier utilisée a généré 26 008 € de chiffre d'affaire en 2013, pour 30 339 € de chiffre d'affaires en 2012.

## E. Gestion des déchets

*Périmètre France*

### 1. Déchet Industriel Banal (DIB)

Les déchets générés par l'activité de Tessi sont essentiellement composés de papiers et de cartons, qui sont recyclés à hauteur de 733 tonnes en 2013, pour 728 tonnes en 2012.

En 2013, 32 % du personnel Tessi opèrent sur des sites disposant d'une filière de recyclage de papier et de carton, pour 35 % en 2012.

Ce reporting n'est pas appliqué de manière exhaustive sur l'ensemble des filiales. Une estimation du poids en tonnes a dû être réalisée sur 2 % des données sur la base des unités communiquées.

### 2. DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

D'autres types de déchets tels que les déchets électroniques et électriques (DEEE) font l'objet de différentes formes de recyclage et valorisation non uniformes sur les sites Tessi. C'est pourquoi il est à ce jour difficile d'en faire un état exhaustif. Une démarche de recensement et uniformisation a été réalisée en 2013.

Tessi a décidé de travailler avec l'organisme GESAT à partir de l'année 2014 pour la récupération et la valorisation de ses déchets DEEE sur la France entière.

Cet organisme centralise les demandes de chacun des centres nationaux Tessi et y répond en trouvant un ESAT local qui prend en charge l'enlèvement et le recyclage de déchets DEEE. Bien que ce choix soit un peu plus onéreux, cela permet à Tessi de poursuivre son engagement tant au niveau environnemental qu'au niveau civique.

En 2014 le rapport RSE comportera donc 2 indicateurs environnementaux supplémentaires :

- le pourcentage de sites ayant une filière de recyclage DEEE,
- le nombre de tonnes de DEEE enlevé et recyclé.

Pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport, Tessi n'a pas jugé utile d'avoir à ce jour une provision ou garantie pour risque en matière d'environnement.

## VI. Grille de mapping entre l'article R.225-105-1 et le rapport RSE

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL
1.A.1. L'effectif total	Effectif à fin d'année Effectif général moyen : moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les 12 mois de l'année	III.A.1	
1.A.2. Répartition des salariés par sexe	Effectif h/f moyen Répartition h/f au sein de Tessi	III.A.1 IV.C.2	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.3. Répartition des salariés par âge	Pyramide des âges Âge moyen des salariés Ancienneté moyenne des salariés	III.A.2 IV.C.3	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.4. Répartition des salariés par zone géographique	Effectif à fin d'année Effectif général moyen	III.A.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.5. Les embauches	Méthode de recrutement Nombre d'embauches France	III.A.3 IV.C.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.6. Les licenciements	Nombre de départs France	III.A.4	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.7. Les rémunérations	Masse salariale totale Pourcentage de salaires supérieurs au salaire minimum Participation au résultat de l'exercice	III.B.1 III.B.3 III.B.4	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.8. Évolution des rémunérations	Évolution de la masse salariale	III.B.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.B.1. L'organisation du temps de travail	Effectif général moyen Nombre d'heures travaillées par BU Nombres d'heures supplémentaires Répartition : temps partiel/temps plein	III.A.1 III.B.2	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
1.B.2. Absentéisme	Nombre de journées d'absence Nombre d'heures d'absence Taux d'absentéisme	III.D.1	
1.C.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	IRP Taux de participation aux élections Part des salariés représentés par des IRP	III.D.5	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.C.2. Le bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.5	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail	Diagnostic et plan d'actions risques de pénibilité Effectif travailleur nuit/jour Formations PRAP (gestes et postures)	III.D.2 III.D.4 IV.C.6	
1.D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.5	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.D.3. Fréquence et gravité des accidents de travail	Nombre d'accidents du travail Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail	III.D.3	
1.D.4. Maladies professionnelles	Taux d'absentéisme pour maladies professionnelles Absences pour maladies professionnelles	III.D.1	
1.E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre d'heures de formation Taux de salariés formés Budget formation	III.C.1	
1.E.2. Le nombre total d'heures de formation	Nombre d'heures de formation	III.C.1	
1.F.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Mobilité interne Répartition h/f dans la gouvernance et dans la direction des BU	III.C.2 IV.C.2	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.F.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partenariat APF Commandes ESAT / prisons / APF	IV.B.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL
1.F.3. La politique de lutte contre les discriminations	Promotion interne Méthode de recrutement Répartition hommes/femmes dans la gouvernance et dans la direction des BU Bilan Accord sénior Contrat de génération	III.C.2 IV.C.1 IV.C.2 IV.C.4 IV.C.5	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
2.A.1. L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Offres de services durables Adhésion au pacte mondial Charte interne DD EcoVadis	II.A.4 II.C.1 II.C.2 II.C.4	Tous les principes du Pacte Mondial
2.A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Sensibilisation des collaborateurs Charte interne DD	I.C.1 II.C.2	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement. Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Gestion des déchets	V.E	
2.A.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)	Provisions risques environnementaux	V.E	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.
2.B.1. Pollution et gestion des déchets / Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Programme environnemental	V.B	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement. Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.B.2. Pollution et gestion des déchets / Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Tonnage déchets DIB recyclés Salariés opérant sur un site disposant de filière de recyclage DEEE	V.E	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
2.B.3. Pollution et gestion des déchets / La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Item jugé N/A		
2.C.1. Utilisation durable des ressources / La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Peu applicable sur l'activité du Groupe. À ce jour la consommation d'eau n'est due qu'à celle des sanitaires. Tessi n'a donc pas mesuré cette consommation.		
2.C.2. Utilisation durable des ressources / La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Tonnes de papier consommées Taux de papier Eco label Efficacité de papier consommé Tonne de papier éditique consommé Efficacité du papier éditique	V.D.1 V.D.2	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
2.C.3. Utilisation durable des ressources / La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité Politique de réduction des consommations énergétiques Consommation de gasoil Consommation de gaz	V.C.1 V.C.2 V.C.3	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.C.4. Utilisation durable des ressources / Utilisation des sols	Item jugé N/A		
2.D.1. Les rejets de gaz à effet de serre	BEGES + plan d'action Réduire les impacts sur l'environnement	V.A V.B	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement. Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.D.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique	Peu applicable sur l'activité du Groupe.		
2.E.1. Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Item jugé N/A		
3.A.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société / En matière d'emploi et de développement régional	Croissance exceptionnelle de l'activité Nord Pas-de-Calais et installation à Bordeaux	IV.B.2	
3.A.2. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société / Sur les populations riveraines ou locales	Pas d'actions ou de démarche particulière à ce stade		

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL
3.B.1. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines / Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Pas d'actions ou de démarche particulière à ce stade		
3.B.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines / Les actions de partenariat ou de mécénat	Somme reversée à des associations suite à enquête de satisfaction	II.A.5	
3.C.1. Sous-traitance et fournisseurs / La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Évaluation fournisseurs	II.B.3	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
3.C.2. Sous-traitance et fournisseurs / L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Évaluation fournisseurs	II.B.3	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.  Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.  Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.
3.D.1. Loyauté des pratiques / Les actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	Formation anti-blanchiment Charte éthique	IV.A.2 IV.A.4	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.  Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.  Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.
3.D.2. Loyauté des pratiques / Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Offres personnalisées Sécurité des informations Capacité d'innovation Satisfaction client Ancienneté moyenne des clients Certification ISO 9001	II.A.1 II.A.3 II.A.5 II.A.6 II.B.2	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
3.E. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	Respect des droits de l'Homme	IV.A.3	Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



# Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

---

*Exercice clos le 31 décembre 2013*

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC et membre du réseau BDO du commissaire aux comptes de la société, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## I. Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

## II. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

## III. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes entre les 29 octobre 2013 et 4 avril 2014 pour une durée d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## **A. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe D du rapport RSE annexé au rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **B. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### **1. Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>1</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et d'entités sélectionnées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives

---

<sup>1</sup> Effectif total, Embauches, Licenciements, Rémunérations et Évolution des rémunérations, Absentéisme, Formation, Mesures concernant la gestion des déchets, Mesures concernant l'utilisation durable des ressources.

(organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>2</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 50% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## 2. Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-après, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les définitions du Référentiel présentées dans le rapport RSE sont incomplètes dans certains cas.
- Le périmètre de consolidation des Informations RSE couvre principalement la France.
- Les contrôles internes réalisés sur les données sont dans certains cas limités.

## 3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 24 avril 2014

**BDO France – Léger & associés**  
**Représenté par Iris DEKKICHE CHABROL**  
Associée  
Commissaire aux comptes

---

<sup>2</sup> Notamment : Tessi Editique, Tessi Informatique, CPoR Devises, SEDI, Logidoc Solutions, Tessi MD, 2PL-Prod.

## Annexe IV : rapport du Président du Conseil d'Administration

---

*joint au rapport de gestion rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.*

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au code MiddleNext offrant une alternative aux valeurs moyennes et lui semblant plus adapté.

Ce code de gouvernance est disponible sur le site de MiddleNext ([www.middle-next.com](http://www.middle-next.com)).

Nous attirons votre attention sur le fait que, compte tenu de la taille de l'entreprise et des procédures déjà mises en place, certaines dispositions de ce code de gouvernement ont été écartées et le présent rapport précise les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 du Code de Commerce, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques notamment relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Je vous précise que le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 4 avril 2014.

### I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

#### A. Composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. À ce jour, le Conseil est composé de 6 membres, dont 2 Administrateurs indépendants.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'un Administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux Actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la Société.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est communiquée lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Administrateur.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent ci-après.

➤ **Monsieur Marc REBOUAH, Président-directeur général :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013 et de Président-directeur général par délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2013,
- ses mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

➤ **Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013,
- son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que Monsieur Frédéric VACHER occupe depuis le 14 décembre 2009 les fonctions de Vice-président du Groupe.

➤ **Mademoiselle Corinne REBOUAH, Administrateur :**

- renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

➤ **Monsieur Julien REBOUAH, Administrateur :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013,
- son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

➤ **Monsieur Michel ANGÉ, Administrateur indépendant :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2008,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

➤ **La société Fondelys, Administrateur indépendant, représentée par Monsieur Henri DUFER :**

- renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2008,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

➤ **Durée des mandats des Administrateurs, prévue aux statuts :**

6 ans.

➤ **Nombre d'Administrateurs élus par les salariés :**

Aucun.

➤ **Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un Administrateur :**

Cette obligation a été supprimée selon les délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2009.

La Société est sensibilisée à la question de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil, l'attention du Conseil a été tout particulièrement attirée sur le calendrier à respecter.

## **B. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

### **1. Délais moyens de convocation du Conseil**

Les Administrateurs sont convoqués 8 jours environ à l'avance par lettre simple et par email.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **2. Représentation des Administrateurs**

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre Administrateur. Au cours de l'exercice 2013, aucun Administrateur n'a utilisé cette faculté.

### **3. Présidence des séances du Conseil**

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Sur les cinq séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'avocats spécialisé en droit des sociétés cotées.

#### **4. Visioconférence**

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

#### **5. Règlement intérieur**

Eu égard au mode d'organisation familiale de la Société et à la désignation de deux membres indépendants au sein de notre Conseil d'Administration, il n'existe pas à ce jour de règlement intérieur. Le Conseil d'Administration a effectivement jugé prématuré d'adopter une charte regroupant et précisant les règles de fonctionnement et l'organisation de ses travaux, considérant que son mode actuel de fonctionnement ainsi que les informations permanentes qui lui sont transmises ou qui sont mises à sa disposition permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

#### **6. Information des Administrateurs**

Le Président a fourni aux Administrateurs dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Président s'assure en effet que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux Administrateurs par courrier électronique et / ou postal, dans un délai raisonnable.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la Société le justifie.

#### **7. Invités au Conseil**

Au cours de l'exercice, le Directeur général en charge des finances du Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés, et en général sur tous points de son périmètre d'intervention et / ou traités par les services centraux du siège.

#### **8. Déontologie des membres du Conseil d'Administration**

Au moment de sa nomination, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent : il est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat, se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil d'Administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations

nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

## **9. Rôle, fonctionnement et évaluation du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Taux moyen annuel de présence des membres : 86,67 %.

La relecture de ce rapport du Président, puis le débat qui s'est instauré à l'occasion de son approbation, permettent au Conseil d'Administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'Administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et respecte sur ce point l'esprit des recommandations MiddleNext.

## **10. Mise en place de comités**

Nous vous rappelons que les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de mettre en place un comité d'audit.

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2013 a décidé de la création d'un Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration du 5 septembre 2013 a arrêté la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité d'Audit.

### **10.1. Composition du Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit est composé de deux membres :

- Monsieur Henri DUFER, en sa qualité de représentant légal de la société FONDELYS, Administrateur indépendant ;
- Monsieur Michel ANGÉ, Administrateur Indépendant.

Il est présidé par Monsieur Henri DUFER.

### **10.2. Réunions du Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit se réunit au moins trois fois par an et s'est réuni une fois depuis sa création.

### **10.3. Missions du Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit est en charge d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.



## II. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

### A. Cumul contrat de travail et mandat social

Monsieur Marc REBOUAH exerce les fonctions de Président et de Directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH, Administrateur, bénéficie d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées postérieures à la prise de mandat.

Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur, quant à lui bénéficie d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées antérieures à la prise de mandat.

### B. Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

#### 1. Rémunération fixe et variable

La rémunération fixe du Président-directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché. En principe, le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération variable.

Néanmoins, le Conseil d'Administration, pour tenir compte des performances du Groupe, peut attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER sont rémunérés au titre des fonctions salariées qu'ils exercent au sein de la Société à des conditions de marché.

Monsieur Marc REBOUAH, Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER bénéficient d'un véhicule de fonction.

La publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce est mentionnée au rapport de gestion.

#### 2. Jetons de présence

Conformément aux dispositions légales, le montant des jetons de présence est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et est ensuite réparti aux Administrateurs par le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président.

Pour l'exercice 2013, le Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2013, a réparti, sur la proposition du Président du Conseil, le montant des jetons de présence voté par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013.

#### 3. Indemnités de départ

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite.

#### **4. Régimes de retraite supplémentaires**

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite supplémentaires.

#### **5. Stock-options et attribution gratuite d'action**

Dans le cadre de sa politique de rémunération et de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a mis en place l'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions dont certains Administrateurs sont bénéficiaires.

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ne sont pas liés à des critères de performances.

### **III. Pouvoirs du Directeur général**

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général.

### **IV. Description synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société**

Le contrôle interne est un ensemble de processus définis et mis en œuvre par le Directeur général, les Directeurs généraux opérationnels, la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi que le personnel destiné à l'encadrement.

L'objectif du contrôle interne est la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et le domaine financier, la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Un système de contrôle interne, aussi performant soit-il, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La société Tessi SA, dont l'activité est celle d'une société holding, et la société Tessi Services (filiale à 100 % de Tessi SA), créée en 2008 et qui est en charge des domaines fiscaux, comptables, juridiques, sociaux et informatiques, présentent les caractéristiques suivantes :

#### **A. Description synthétique de l'organisation comptable et du contrôle de gestion**

L'ensemble des comptabilités des filiales du Groupe Tessi est tenu par du personnel Tessi SA et Tessi Services, tous basés à Grenoble, à l'exception des sociétés CPoR Devises et des sociétés basées à l'étranger.

Ce service est dirigé par un chef comptable, rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe Tessi, lui-même reportant directement au Président-directeur général du Groupe Tessi.

## **1. Production des états comptables, fiscaux (conformément aux dispositions légales)**

Les services comptables du Groupe Tessi sont eux-mêmes subdivisés en différents départements et doivent appliquer les procédures écrites existantes :

### **1.1. Comptabilité générale**

Suivi de comptabilité, déclarations fiscales, arrêtés comptables, élaboration d'un reporting mensuel.

### **1.2. Service trésorerie**

Gestion des décaissements et encaissements du Groupe, établissement de l'ensemble des rapprochements bancaires, établissement des tableaux de bord de trésorerie et des prévisionnels de trésorerie, gestion administrative des comptes bancaires (ouverture, fermeture, procurations).

Les autorisations de signatures bancaires pour effectuer des décaissements sont quasiment, sauf cas particuliers, spécifiques et bien identifiés, exclusivement centralisées au niveau de Tessi SA et Tessi Services.

### **1.3. Service fournisseurs**

Réception des factures fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du Groupe, imputation des charges en comptabilité.

Les procédures de « Bon à payer » sont extrêmement rigoureuses et se situent au niveau des Directions générales opérationnelles, ou le cas échéant, des Directions régionales selon le niveau et la nature de la dépense.

### **1.4. Service relance / pré-contentieux**

Relance des créances clients (à l'écrit et par téléphone), actions de pré-contentieux (mise en demeure, injonction de paiement auprès du Tribunal de Commerce, signification par voie d'huissier...).

## **2. Production du reporting mensuel**

### **2.1. Compte de résultat**

Le service contrôle de gestion du Groupe Tessi est en charge de la production du reporting mensuel. Il s'agit en fait d'un tableau de bord indiquant pour l'ensemble des sociétés regroupées par métier un compte d'exploitation détaillé.

Ce reporting mensuel a pour vocation :

- de tirer les écarts entre les réalisations de l'année en cours et les objectifs qui ont été fixés en début d'année,
- de suivre de manière détaillée et / ou globale l'évolution, mois par mois, de la rentabilité.

## 2.2. Tableau des salaires

Le service paie et le service contrôle de gestion produisent un tableau des salaires permettant mensuellement de détailler, avec la même finesse que celle utilisée pour le compte d'exploitation, les frais de personnels et leur décomposition en rubrique de paie, ainsi que l'évolution des effectifs.

Cette organisation en unité opérationnelle permet d'effectuer un suivi au niveau du centre de production et de la filiale, et d'avoir des regroupements par régions et métiers. Chaque unité opérationnelle est rattachée à un chef de centre de production, lui-même rattaché à un Directeur régional (le cas échéant selon les métiers), lui-même rattaché au Directeur général métier. Ce reporting mensuel sert également à la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi qu'au Président-directeur général.

## 3. États consolidés

Le Groupe Tessi produit des états financiers consolidés tous les 6 mois dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels.

Cette consolidation est effectuée par un service dédié et formé aux techniques de consolidation. Ce service est assisté, dans le cadre de ce processus de consolidation, par un cabinet d'expertise comptable dont les compétences permettent de sécuriser cette production. Pour l'évaluation des engagements de retraite et médailles du travail, la Société fait appel à un actuair.

## 4. Facturation

La facturation est sous la responsabilité des services administratifs de chaque Direction générale métier. Cette facturation fait l'objet d'un contrôle mensuel par les services comptables et contrôle de gestion du Groupe Tessi.

## 5. Contrôle de gestion métiers

La Société est dotée d'un service de contrôle de gestion Groupe qui analyse le reporting mensuel. Nos trois métiers sont également dotés d'un contrôle de gestion opérationnel visant à s'assurer du respect des procédures internes en vigueur, du bon établissement de la facturation et de la mise en place de tous les outils nécessaires aux Directions générales opérationnelles contribuant ainsi à un suivi efficace et rigoureux de leurs activités.

## B. Description synthétique de l'organisation sociale

Tessi Services est également en charge de l'élaboration des bulletins de paie, déclarations sociales et du suivi des dossiers du personnel pour l'ensemble des salariés du Groupe Tessi.

Chacun des gestionnaires de paie est en relation avec les responsables de production des filiales lui permettant de pouvoir prendre en compte tous les éléments variables pouvant impacter le traitement de la fiche de paie. Le responsable du service paie est rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe.

Tessi Services est aussi en charge de l'élaboration des contrats de travail pour l'ensemble des salariés du Groupe ainsi que de l'organisation des réunions avec l'ensemble des partenaires sociaux.

## C. Description synthétique de l'organisation juridique

Tessi Services assiste les Directions générales opérationnelles dans le cadre de la revue des contrats commerciaux et assure la gestion des dossiers contentieux.

Le service juridique est par ailleurs, en charge de tous les aspects disciplinaires au niveau social ainsi que de toutes les procédures de licenciement. Il intervient aussi auprès des Directions opérationnelles en tant que support sur les sujets de droit social collectif (instances représentatives du personnel, négociations collectives...).

En outre, il assure, pour le compte des filiales, l'ensemble du secrétariat juridique, l'élaboration et la revue des baux commerciaux, ainsi que le suivi des contrats d'assurance du Groupe.

Ce service est dirigé par le Directeur juridique, lui-même rattaché au Directeur général en charge des finances.

### **En synthèse, l'organisation des procédures de contrôle interne est basée sur :**

- une forte séparation des tâches entre les services fonctionnels de Tessi SA et Tessi Services et les Directions opérationnelles,
- une répartition claire des rôles chez Tessi SA et Tessi Services,
- une homogénéité dans le traitement de l'information sur l'ensemble des filiales du Groupe, tout en respectant les spécificités de chacune d'elles.

Une telle organisation crée les conditions d'un bon environnement de contrôle.

Cet environnement de contrôle détermine le niveau de sensibilisation du personnel à la nécessité du contrôle et constitue le fondement de tous les autres éléments de contrôle interne en imposant discipline et organisation.

La formalisation de procédures contribue à renforcer l'environnement du contrôle avec une forte centralisation en contre partie de la délégation donnée aux opérationnels.

Il est précisé que la filiale CPoR Devises est dotée de systèmes et méthodes de contrôle qui lui sont propres, compte tenu des spécificités comptables et réglementaires liées à son activité financière, elle-même supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Un rapport spécifique sur le contrôle interne est présenté deux fois par an au Conseil de Surveillance de cette société.

## D. Procédures de gestion des risques mises en place par la Société

Concernant les procédures de gestion des risques mises en place par la Société, nous vous renvoyons à notre rapport de gestion.

## V. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 10, 12, 13, et 26 à 31 des statuts sociaux.

## VI. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées au point XIX du rapport de gestion.

Le Président du Conseil d'Administration  
Marc REBOUAH

# Annexe V : rapport du Conseil d'Administration

## *sur les délégations en matière d'augmentation de capital*

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

### I. Aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013 a :

- autorisé la société à augmenter, dans la limite de 3 millions d'euros en nominal (et de 50 millions d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider lesdites émissions,
- dans le délai de vingt-six mois susvisé, autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités arrêtées par ladite Assemblée Générale, le prix d'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature,
- a autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce,
- a autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société, dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de ladite délégation par le Conseil d'Administration) par émission de toutes valeurs mobilières, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe.

## II. À l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus

Aucune de ces délégations n'a été utilisée au cours de l'exercice 2013.



# Comptes consolidés

## au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013

### I. Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	3	239 274	246 548
Autres produits opérationnels	5	3 061	3 936
Achats consommés		-9 244	-10 650
Charges de personnel	4	-118 575	-124 249
Autres charges opérationnelles	5	-59 643	-60 076
Impôts et taxes		-8 554	-8 937
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	-8 182	-8 507
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>38 137</b>	<b>38 065</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	5	-2 199	-2 521
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>35 938</b>	<b>35 544</b>
Coût de l'endettement financier net	7	-397	-95
Autres charges et produits financiers	7	-62	-759
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>35 479</b>	<b>34 690</b>
Impôts sur les résultats	8	-11 293	-11 777
Résultat net des sociétés intégrées		24 186	22 913
Participation dans des entreprises associées			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>24 186</b>	<b>22 913</b>
Dont intérêts minoritaires		2 431	2 508
Dont part du Groupe		21 755	20 405
<b>Résultat net par action de l'ensemble consolidé (en €)</b>	16	<b>7,76</b>	<b>7,31</b>
<b>Résultat net dilué par action de l'ensemble consolidé (en €)</b>	16	<b>7,74</b>	<b>7,26</b>

## II. États du résultat global consolidé aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	24 186	22 913
Gains et pertes actuariels	11	-1 502
Impôts sur les éléments non reclassables en résultat	-9	501
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat</b>	<b>2</b>	<b>-1 001</b>
Écarts de conversion	-81	-72
Impôts sur les éléments reclassables en résultat		
<b>Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat</b>	<b>-81</b>	<b>-72</b>
Autres charges et produits enregistrés directement en capitaux propres	-79	-1 073
<b>Résultat global de la période</b>	<b>24 107</b>	<b>21 840</b>
Dont part du Groupe	21 689	19 362
Dont intérêts minoritaires	2 418	2 478

## III. Bilans consolidés aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013

### A. Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Actif non courant</b>			
Écarts d'acquisition	9	45 665	45 676
Autres immobilisations incorporelles	10	3 816	1 741
Immobilisations corporelles	11	26 676	22 929
Immeuble de placement	12	131	135
Actifs financiers non courants	13	1 895	2 027
Impôts différés	8	11 174	12 171
<b>Total actif non courant</b>		<b>89 357</b>	<b>84 679</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks et en-cours		1 162	1 195
Clients et comptes rattachés	14	51 522	50 474
Autres créances et comptes de régularisation	15	13 722	13 426
Impôt courant actif	15	5 289	1 266
Valeurs mobilières de placement	20	27 133	49 871
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	20	75 415	40 548
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	20	133 710	150 340
<b>Total actif courant</b>		<b>307 953</b>	<b>307 120</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>397 310</b>	<b>391 799</b>

## B. Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>			
Capital	16	5 610	5 600
Primes	V	1 227	1 025
Réserves et résultat consolidé	V	136 812	120 771
<b>Total capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>V</b>	<b>143 649</b>	<b>127 396</b>
Intérêts minoritaires	V	11 830	11 461
<b>Total capitaux propres</b>		<b>155 479</b>	<b>138 857</b>
<b>Passif non courant</b>			
Provisions et avantages au personnel	17 & 18	9 877	9 291
Emprunts et autres dettes financières	19	35 008	17 045
Impôts différés	8	364	417
<b>Total passif non courant</b>		<b>45 249</b>	<b>26 753</b>
<b>Passif courant</b>			
Provisions	17	1 192	2 498
Dettes financières à court terme	19	8 361	5 816
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	20	86 488	102 608
Fournisseurs et comptes rattachés	19	19 332	18 115
Impôt courant passif	19	303	1 042
Autres passifs courants	19	80 906	96 110
<b>Total passif courant</b>		<b>196 582</b>	<b>226 189</b>
<b>Total du passif</b>		<b>397 310</b>	<b>391 799</b>

## IV. Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Flux liés à l'activité</b>			
Résultat net (part du Groupe)	I	21 755	20 405
Intérêts minoritaires	I	2 431	2 508
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>I</b>	<b>24 186</b>	<b>22 913</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations et reprises des amortissements et provisions		6 480	9 417
Plus ou moins-values de cession		-17	-1 423
Autres produits et charges calculés		-17	
Charge d'impôts différés	8	936	688
Coût de l'endettement brut	7	1 139	440
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>32 707</b>	<b>32 035</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>22</b>	<b>-2 724</b>	<b>5 068</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>29 983</b>	<b>37 103</b>
<b>Flux liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles		-13 025	-5 124
Acquisitions / diminutions nettes d'immobilisations financières		128	-155
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
Incidence des variations de périmètre		-9	-74
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>-12 906</b>	<b>-5 353</b>
<b>Flux liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital ou apports	V	211	658
Réduction ou remboursement de capital	V		
Distributions de dividendes	V	-7 633	-7 716
Coût de l'endettement brut	7	-1 139	-440
Émission / Remboursement d'emprunts		19 007	-4 180
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>10 446</b>	<b>-11 678</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
Incidences des variations de taux de change		-49	-117
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>20</b>	<b>97 306</b>	<b>77 332</b>
Reclassement de trésorerie		-47	19
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>20</b>	<b>124 733</b>	<b>97 306</b>

Ce tableau de flux n'intègre pas les flux de trésorerie gérés pour le compte de tiers dans le cadre des activités promotionnelles.

## V. Tableau de variation des capitaux propres consolidés aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves	Actions propres	Résultat	Écarts de conversion	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2011	5 573	562	78 367	-252	28 783	-51	112 981	11 179
Résultat net de la période					20 405		20 405	2 508
Résultats enregistrés directement en capitaux propres			-957			-86	-1 043	-30
Résultat global de la période			-957		20 405	-86	19 362	2 478
Acquisitions de titres								-28
Augmentation / diminution de capital	27	463		168			658	
Titres d'autocontrôle				-33			-33	
Affectation résultat 2011			28 783		-28 783			
Dividendes versés			-5 573				-5 573	-2 168
Stock-options								
Capitaux propres au 31 décembre 2012	5 600	1 025	100 620	-117	20 405	-137	127 396	11 461
Résultat net de la période					21 754		21 754	2 431
Résultats enregistrés directement en capitaux propres			16			-81	-65	-13
Résultat global de la période			16		21 754	-81	21 689	2 418
Acquisitions de titres / achats de minoritaires			1				1	-1
Augmentation / diminution de capital	10	202					212	
Titres d'autocontrôle				-47			-47	
Affectation résultat 2012			20 405		-20 405			
Dividendes versés			-5 602				-5 602	-2 048
Stock-options								
Capitaux propres au 31 décembre 2013	5 610	1 227	115 440	-164	21 754	-218	143 649	11 830

## VI. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013

### NOTE 1 - Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2013.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 avril 2014.

#### 1. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

#### 2. Règles de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe Tessi exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Tessi exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la Société.

Au 31 décembre 2013, aucune société du Groupe n'est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres de filiales non significatives, ainsi que les titres détenus à long terme dans les SNC souscrites dans le cadre de la loi Girardin, sont classés en tant qu'actifs non courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en autres éléments du résultat global, sauf s'il s'agit d'une dépréciation durable (cette dernière étant alors enregistrée en résultat).

#### 3. Conversion des états financiers

Les comptes financiers présentés dans ce rapport ont été établis en euros.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis sur la base du taux de clôture pour les postes du bilan à l'exception des capitaux propres, et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion.

## 4. Méthodes et règles d'évaluation

### 4.1. Immobilisations incorporelles

#### a. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence, lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la note 4.4.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en autres charges opérationnelles non courantes. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les écarts d'acquisitions comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

#### b. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété par le Groupe sont comptabilisés au coût d'achat.

Pour les logiciels générés en interne, seuls les coûts externes sont intégrés au coût d'acquisition.

Leur durée d'utilité est estimée au maximum à 5 ans, et ils sont amortis linéairement sur cette durée.

### 4.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Les immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

### a. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

### b. Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant la méthode linéaire. Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- ensembles immobiliers :
  - terrain non amortissable
  - aménagements terrain 10 ans
  - constructions et aménagements 30 à 40 ans
- agencements 5 à 8 ans
- matériel et outillage 3 à 7 ans
- mobilier, matériel de bureau 3 à 10 ans

## 4.3. Actifs financiers

### a. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont notamment composés de titres participation et autres titres immobilisés de sociétés non consolidées, de prêts et créances financières à long terme et de titres de placement.

Ils sont analysés et classés en quatre catégories :

#### ➤ Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de négociation sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.

La juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction est définie comme la valeur boursière (offre) à la date de clôture, ou sur la base des techniques d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

#### ➤ Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les placements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont inclus dans les actifs non courants et sont comptabilisés au coût amorti. Ce dernier est déterminé en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des placements, diminué des pertes de valeur.

#### ➤ Prêts et placements long terme

Les prêts et placements long terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.



#### ➤ **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs que la Société a l'intention de conserver pour une période non déterminée et qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou des changements de taux d'intérêts. Ils comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable à la juste valeur, les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sauf s'il s'agit d'une dépréciation durable (cette dernière étant alors enregistrée en résultat).

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation durable dès lors que la juste valeur de ces titres est inférieure à leur coût historique. Les dépréciations sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, de la valeur de marché des titres, lorsque celle-ci peut être connue, et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées.

#### **b. Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Premier Entré Premier Sorti et comprennent le prix d'achat et les frais accessoires.

#### **c. Clients et autres créances d'exploitation**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale qui est équivalente à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme. Le cas échéant, ces créances sont diminuées d'une provision pour dépréciation, pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées en fonction de leur antériorité et des risques de non-recouvrement identifiés.

#### **d. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité.

Les placements classés en équivalents de trésorerie ayant une maturité supérieure à 3 mois ont des options de sortie sans pénalités exerçables à tout moment initialement prévues au contrat, et n'ont pas de risque de valeur lié au niveau de rémunération minimum acquise.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent également les comptes liés aux activités financières de CPoR Devises (comptes bancaires, devises, or). Pour une meilleure compréhension, les comptes présentés dans le bilan publiable de CPoR Devises ont été repris sur une ligne spécifique dans les actifs et passifs courants des bilans consolidés.

#### ➤ **Opérations en devises**

Les actifs et les passifs libellés en devises sont évalués au cours de change communiqué par la Banque Centrale Européenne à la clôture de l'exercice.

#### ➤ **Opérations Or**

Les avoirs et dettes en or sont valorisés selon les dispositions du règlement n° 89-01 du 22 juin 1989, relatif à la comptabilisation des opérations en devises, modifié par les règlements n° 90-01 du 23 février 1990, n° 95-04 du 21 juillet 1995, du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, et 00-02 du 04 Juillet 2000, du Comité de la Réglementation Comptable.

Les avoirs d'or physique, ainsi que les créances et dettes sont valorisés sur la base des cours de marché des différents produits commercialisés, à la date d'arrêté.

Le risque de variation de cours des avoirs physiques est couvert par une position courte symétrique en or scriptural (onces d'or), équivalente au poids total des avoirs d'or physique. Le fonctionnement du compte de couverture Or, structurellement à découvert, est autorisé dans le cadre d'une ligne de crédit confirmé.

Les primes attachées à certains produits dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or, ne font pas l'objet d'une couverture spécifique.

#### ➤ **Comptes bancaires de la clientèle**

Les comptes bancaires de la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, et les comptes en devises au cours de la Banque Centrale Européenne.

#### ➤ **Prêts et emprunts au jour le jour**

Ils sont souscrits pour assurer la gestion quotidienne de la trésorerie.

### **4.4. Dépréciation des actifs**

Dans le cadre de la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs », la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Les flux de trésorerie retenus sont issus des « business plans » des UGT couvrant les cinq prochains exercices et sont actualisés par application d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction de l'activité des UGT.

Les trois secteurs retenus (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi marketing services) dans le cadre de la norme IFRS 8 constituent trois UGT homogènes. En raison de l'interdépendance des sociétés dans chaque secteur, il n'a pas été identifié d'UGT plus petite.

Une dépréciation est comptabilisée en raison de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, cette dernière étant la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la juste valeur de marché diminuée des coûts de cession.

La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisitions puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

### **4.5. Provisions**

Des provisions sont constatées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources.

#### ➤ **Provisions pour restructuration**

Une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes

concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses liées au plan comme notamment les coûts liés aux fermetures de sites.

#### ➤ Provisions pour litiges

D'une manière générale, chacun des litiges et risques connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, sociale et des litiges commerciaux.

### 4.6. Régimes de retraite et indemnités de cessation de services

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés et déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. L'actualisation des engagements et la revalorisation des salaires ont été calculées par un actuaire indépendant utilisant une méthode actuarielle.

Il est considéré que les départs se font à l'initiative du salarié.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi, qui proviennent d'une part des changements d'hypothèses actuarielles et d'autre part des écarts d'expérience, sont reconnus en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

Les effets significatifs d'une liquidation ou d'une réduction sur un régime postérieur à l'emploi à prestations définies, sont constatés intégralement par le biais du compte de résultat.

Par ailleurs, l'application rétrospective de la norme IAS 19 Révisée n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

### 4.7. Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres.

### 4.8. Avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent le droit de souscrire à des actions de Tessi pendant un délai de quatre ans à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Les options font l'objet d'une évaluation déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte du prix d'exercice, de la durée de vie des options ainsi que du cours de l'action sous-jacente. Il n'a pas été tenu compte d'un taux de rotation des bénéficiaires, ceux-ci étant supposés présents à la date de levée des options.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte au niveau du résultat par action.

#### **4.9. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession**

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupes d'actifs, sur la ligne « actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur la ligne « passifs liés aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan.

#### **4.10. Passifs financiers**

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit et d'un emprunt obligataire. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

#### **4.11. Compte de résultat**

Le compte de résultat consolidé adopte une présentation par nature.

##### **a. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est égal au montant des ventes de produits et services liés aux activités courantes de l'ensemble constitué par les sociétés commerciales consolidées par intégration globale. En ce qui concerne CPoR Devises, le chiffre d'affaires retenu est le Produit Net Bancaire. Il est composé des éléments suivants :

##### **➤ Intérêts - charges et produits assimilés**

Il s'agit de charges et produits d'intérêts sur les comptes bancaires et les opérations de prêts ou d'emprunts.

##### **➤ Commissions**

Elles sont comptabilisées en produits en totalité à la date d'encaissement

##### **➤ Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation**

Ce résultat est composé des opérations de change dans le cadre de l'activité de CPoR Devises.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du 22 juin 1989, relatif à la comptabilisation des opérations en devises, modifié par les règlements n° 90-01 du 23 février 1990, n° 95-04 du 21 juillet 1995, du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, et 00-02 du 04 Juillet 2000, du Comité de la Réglementation Comptable.

Le résultat de change est déterminé par devise. L'ensemble des actifs et passifs en devises est réévalué en comparant la contrevaletur historique et la contrevaletur réévaluée sur la base des cours de référence à la date de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne.

Les profits et pertes de change sont comptabilisés par devise dans les comptes de gains ou de pertes sur opérations en devises, sans qu'aucune compensation ne soit effectuée entre plus et moins-values latentes.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

#### ➤ **Autres produits d'exploitation bancaire**

Ils sont principalement composés des revenus liés à l'activité OR (achat-vente Or, commission Or...).

Le résultat des opérations or est déterminé par produit. L'ensemble des actifs et passifs en or est réévalué en comparant la contrevaletur historique et la contrevaletur réévaluée sur la base des cours de marché à la date de référence.

Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, ou des coûts associés.

### **b. Charges de personnel**

Le poste « charges de personnel » inclut la participation des salariés, les avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres, ainsi que le CICE – Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

### **c. Impôt sur les résultats**

Le poste « impôts sur les résultats » comprend la somme des impôts exigibles et d'impôts différés.

Des impôts différés sont comptabilisés pour tenir compte de l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de certains éléments actifs et passifs du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode bilancielle avec application du report variable, sans actualisation.

Les pertes fiscales reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles correspondantes pourront être imputées.

Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'horizon de recouvrement des reports fiscaux déficitaires fixé par le Groupe est de 8 ans.

#### 4.12. Résultat net par action (RNPA)

Le résultat net par action a été calculé en conformité avec la norme IAS 33. L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- RNPA : résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice,
- RNPA dilué : résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions.

#### 4.13. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquies des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges.

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information présentée Note 3 pour chaque secteur est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Pour accompagner l'évolution de son périmètre et accroître sa lisibilité, le Groupe Tessi structure désormais son offre de la manière suivante :

- le secteur Tessi documents services propose une offre globale, complète et évolutive dans la gestion des flux entrants, circulants et sortants dans le contexte d'un marché de la dématérialisation qui explose :
  - flux entrants / dématérialisation : BPO pluri-sectoriels, activités de back-office bancaires moyens de paiement scripturaux (chèques, virements, prélèvements et effets électroniques) et gestion de moyens de paiement et encaissements,
  - technologies : édition et intégration de solutions logicielles et matérielles de traitement de moyens de paiement, documents hybrides et échanges numériques (BOS MANAGER, Docubase, Logidoc- Solutions, Sakarah, ASPOne.fr...),
  - flux sortants (mailings, factures, fiches de paie, relevés de compte, quittances...) : éditique de gestion, traitement industriel de courriers égrenés, recommandés et dématérialisés, dématérialisation des factures,
  - contact center : gestion de la relation client à distance.
- le secteur CPoR Devises rassemble les activités de grossiste sur le marché du billet de banque étranger et sur le marché de l'or physique en France, ainsi que les activités de change manuel de la banque belge Goffin Bank acquises en 2010,
- le secteur Tessi marketing services regroupe le marketing promotionnel, la logistique publi-promotionnelle et le marketing direct.

## **NOTE 2 - Variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2013**

### *Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages d'intérêts*

#### **1. Sur l'année 2013, acquisitions et créations des sociétés suivantes**

- Complément d'acquisition au 30 décembre 2013 de la société Sakarah. Le pourcentage de participation du Groupe dans la société Sakarah est passé de 80% à 100%.
- Complément d'acquisition au 31 octobre 2013 de la société CLIP-Tessi, le pourcentage de participation du Groupe est passé de 99,8% à 100%.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2013.

#### **2. Autres mouvements sur l'année 2013**

- Cession en date du 19 décembre 2013 de la société Tessi Tecnologia, basée au Brésil.
- Dissolution sans liquidation de la société STMP avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique, la société Tessi Chèque Bordeaux en date du 31 décembre 2013.
- Dissolution sans liquidation de la société CLIP-Tessi avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique, la société Tessi SA en date du 31 décembre 2013.
- Dissolution sans liquidation de la société Hexagonale Consultants avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique, la société Tessi SA en date du 31 décembre 2013.
- Fusion-absorption de la société RIB Informatique Rhône par la société RIP Tessi en date du 31 décembre 2013 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2013.

## NOTE 3 - Information sectorielle

### 1. Secteurs d'activité

➤ 31/12/2013

En millions d'euros	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total
<b>Compte de résultat</b>				
Chiffre d'affaires brut	162,6	51,8	27,0	241,4
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	2,0		0,1	2,1
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>160,6</b>	<b>51,8</b>	<b>26,9</b>	<b>239,3</b>
Résultat opérationnel courant	19,1	17,8	1,2	38,1
Dotations aux amortissements des immobilisations	4,5	1,4	0,5	6,4
<b>Bilan</b>				
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>100,5</b>	<b>18,1</b>	<b>12,6</b>	<b>131,2</b>
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises</b>		<b>133,7</b>		<b>133,7</b>
Actifs d'impôts				16,5
Autres actifs				115,9
<b>Total des actifs consolidés</b>				<b>397,3</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>69,4</b>	<b>7,4</b>	<b>11,7</b>	<b>88,5</b>
<b>Dettes liées aux activités financières CPoR Devises</b>		<b>86,5</b>		<b>86,5</b>
Dettes financières				43,4
Autres dettes (avances sur opérations promotionnelles)				22,7
Passifs d'impôts				0,7
Capitaux propres				155,5
<b>Total des passifs consolidés</b>				<b>397,3</b>
Investissements non financiers	9,7	2,3	1,2	13,2
<b>Autres informations</b>				
<b>Effectifs de clôture</b>	<b>3 058</b>	<b>143</b>	<b>206</b>	<b>3 407</b>



► **31/12/2012**

En millions d'euros	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total
<b>Compte de résultat</b>				
Chiffre d'affaires brut	162,8	53,5	32,4	248,7
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	1,9		0,2	2,1
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>160,9</b>	<b>53,5</b>	<b>32,2</b>	<b>246,6</b>
Résultat opérationnel courant	19,0	19,1	-0,1	38,0
Dotations aux amortissements des immobilisations	5,3	1,2	0,6	7,1
<b>Bilan</b>				
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>92,5</b>	<b>17,3</b>	<b>14,2</b>	<b>124,0</b>
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises</b>		<b>150,3</b>		<b>150,3</b>
Actifs d'impôts				13,4
Autres actifs				104,1
<b>Total des actifs consolidés</b>				<b>391,8</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>63,9</b>	<b>7,6</b>	<b>14,7</b>	<b>86,2</b>
<b>Dettes liées aux activités financières CPoR Devises</b>		<b>102,6</b>		<b>102,6</b>
Dettes financières				22,9
Autres dettes (avances sur opérations promotionnelles)				39,8
Passifs d'impôts				1,4
Capitaux propres				138,9
<b>Total des passifs consolidés</b>				<b>391,8</b>
Investissements non financiers	5,2	2,0	0,5	7,7
<b>Autres informations</b>				
<b>Effectifs de clôture</b>	<b>2 942</b>	<b>150</b>	<b>217</b>	<b>3 309</b>

Les actifs et passifs sectoriels de Tessi marketing services sont impactés de la cession d'une branche d'activité en novembre 2012.

## 2. CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts / produits et charges assimilés	-780	-793
Commissions nettes	1 181	1 379
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	35 331	35 530
Autres produits d'exploitation bancaire	16 000	17 237
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>51 732</b>	<b>53 353</b>

## NOTE 4 - Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements	84 403	87 492
Charges sociales *	32 330	34 851
Participation des salariés	1 842	1 906
Paiement en actions (stock-options)		
<b>Total</b>	<b>118 575</b>	<b>124 249</b>

\*dont CICE-Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2013

### ➤ Effectifs présents au 31 décembre

	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	485	475
Non cadres	2 922	2 834
<b>Total</b>	<b>3 407</b>	<b>3 309</b>

## NOTE 5 - Autres charges et produits opérationnels

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Subvention d'exploitation	17	14
Reprises amortissements et provisions	863	1 620
Autres produits opérationnels	2 181	2 302
<b>Total autres produits opérationnels</b>	<b>3 061</b>	<b>3 936</b>

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Autres services extérieurs	38 486	37 463
Autres charges externes	20 722	21 668
Autres charges opérationnelles	435	945
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>59 643</b>	<b>60 076</b>

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Plus ou moins-values de cession	16	-320
Plus ou moins-values de cession des locaux de Bobigny		1 368
<b>Total plus ou moins-values de cession</b>	<b>16</b>	<b>1 048</b>
Coûts de restructuration	-2 215	-3 569
Dépréciation d'écart d'acquisition		
<b>Total autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-2 199</b>	<b>-2 521</b>

En 2013 les coûts non récurrents sont relatifs aux coûts de déménagement et de fermeture de notre centre éditique de Limoges à Longjumeau (1 074 K€), des fermetures des sites de production de Niort et Clermont Ferrand (250 K€), de la restructuration menée chez Sakarah (381 K€), des coûts relatifs au déménagement des sites bordelais au sein d'un bâtiment acquis par la société mère (363 K€) et la mise au rebut d'un logiciel de risque non utilisé (149 K€).

En 2012, les coûts de restructuration sont relatifs à la réorganisation du pôle marketing services et à la cession de la branche autonome d'activité logistique BtoB. Ils sont composés, d'une part, d'une indemnité de 1,7 millions d'euros versée dans le cadre de la reprise d'activité déficitaire, et d'autre part, suite au déménagement, d'un montant de charges de 1,8 millions d'euros composé des charges de double loyer, de remise en état des locaux et de valeur nette comptable des actifs abandonnés.

## NOTE 6 - Détail des amortissements et provisions

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Amortissements	6 407	7 057
Provisions	1 775	1 450
<b>Total</b>	<b>8 182</b>	<b>8 507</b>

## NOTE 7 - Charges et produits financiers

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Produits financiers sur trésorerie	742	345
Frais financiers sur emprunts	-1 139	-440
Coût de l'endettement financier net	-397	-95
Autres produits	210	183
Autres frais financiers	-272	-942
Autres charges et produits financiers	-62	-759
<b>Total charges et produits financiers</b>	<b>-459</b>	<b>-854</b>

## NOTE 8 - Impôts sur les résultats

### 1. Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Impôts sur le résultat de l'exercice	10 990	11 195
Autres impôts exigibles	-633	-106
Impôts exigibles	10 357	11 089
Liés à la naissance ou à l'inversion des différences temporelles	611	-576
Autres impôts différés	325	1 264
Impôts différés	936	688
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>11 293</b>	<b>11 777</b>

## 2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

En milliers d'euros	31/12/2013	Taux 2013	31/12/2012	Taux 2012
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	21 755		20 405	
Intérêts minoritaires	2 431		2 508	
Résultat net des sociétés mises en équivalence				
Résultat net de l'ensemble consolidé	24 186		22 913	
Charge d'impôt du Groupe	11 293		11 777	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>35 479</b>		<b>34 690</b>	
Dépréciation des écarts d'acquisition				
<b>Résultat avant impôts et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>35 479</b>		<b>34 690</b>	
<b>Taux d'imposition en France</b>		<b>x 33,33 %</b>		<b>x 33,33 %</b>
Charge d'impôt théorique	11 826		11 563	
Rapprochement :				
Différences permanentes	-624		183	
Investissement Outre-Mer *	-1 181		-884	
Différentiel sur fiscalité étrangère	-163		-167	
Impact des différences des taux d'imposition	506		374	
Crédits d'impôts	-27		-131	
Déficits fiscaux non activés	850		911	
Déficits antérieurs non activés et utilisés			-293	
Déficits antérieurs activés et perdus	106		221	
<b>Taux d'impôt effectif</b>		<b>x 31,83 %</b>		<b>x 33,95 %</b>
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>11 293</b>		<b>11 777</b>	

\* Cet impôt différé actif correspond à l'économie d'impôt générée par les investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (art. 217 undecies du CGI).

## 3. Les différences permanentes sont principalement liées aux éléments suivants

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Charges et produits non déductibles ou non imposables	-642	441
Autres	18	-258
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>-624</b>	<b>183</b>

#### 4. Origine des impôts différés actifs et passifs

En milliers d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations		946	-946	110	880	-770
Amortissements (Crédits-Baux)						
Charges à payer / Produits à recevoir	853		853	849		849
Investissement Outre-Mer	7 128		7 128	7 743		7 743
Autres actifs	446		446	444		444
Provisions (IFC)	2 830		2 830	2 650		2 650
Autres passifs		1 618	-1 618		1 329	-1 329
Reports fiscaux déficitaires	2 111		2 111	2 169		2 169
Impôts différés sociaux	6		6		2	-2
<b>Impôts différés nets</b>	<b>13 374</b>	<b>2 564</b>	<b>10 810</b>	<b>13 965</b>	<b>2 211</b>	<b>11 754</b>
Impôts différés actifs au bilan			11 174			12 171
Impôts différés passifs au bilan			364			417

Au 31 décembre 2013, le montant des pertes fiscales reportables non reconnues s'élève à 9,6 millions d'euros.

#### NOTE 9 - Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services
Montant brut au 31 décembre 2012	53 403	38 684	12 041	2 678
Dépréciations cumulées	-7 727	-6 188		-1 539
<b>Net au 31 décembre 2012</b>	<b>45 676</b>	<b>32 496</b>	<b>12 041</b>	<b>1 139</b>
Acquisitions				
Cessions				
Réaffectation des écarts d'acquisition provisoires				
Dépréciations				
Écarts de conversion	-11	-11		
Dépréciations des actifs destinés à être cédés ou abandonnés				
<b>Écarts d'acquisition au 31 décembre 2013</b>	<b>45 665</b>	<b>32 485</b>	<b>12 041</b>	<b>1 139</b>
Montant brut au 31 décembre 2013	53 392	38 673	12 041	2 678
Dépréciations cumulées	-7 727	-6 188		-1 539
<b>Net au 31 décembre 2013</b>	<b>45 665</b>	<b>32 485</b>	<b>12 041</b>	<b>1 139</b>

Les écarts d'acquisition sont constatés à la date d'acquisition sur la base de l'allocation provisoire du prix d'acquisition.

Le Groupe ajuste cette allocation provisoire au cours de la période d'allocation (n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition) pour refléter les valeurs finales de certains actifs et passifs comme les actifs incorporels, les avantages du personnel, les passifs éventuels et les soldes d'impôt courant et différé.

Les écarts d'acquisition ont été soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode comptable exposée en note 4.4.

Leur valeur d'utilité est calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». Les principales hypothèses actuarielles pour réaliser les tests de dépréciation de valeur des UGT sont les suivantes :

- Nombre d'année sur lequel les flux de trésorerie sont estimés : cinq ans, sur la base des données issues du processus budgétaire pour la première année et d'une extension de ce processus pour les 4 années suivantes.
- Coût moyen pondéré du capital (WACC) de 8,08 %, revu en 2013 en fonction notamment de l'évolution des taux sans risque et de la prime de risque.
- Taux de croissance à long terme au-delà de la période de 5 ans du business plan de 2 %.

Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2013 à la reconnaissance de perte de valeur.

Par ailleurs, les analyses de sensibilité effectuées en faisant varier notamment :

- les hypothèses financières (WACC +0,5 point, croissance à long terme -0,5 point) et
- les hypothèses économiques (taux de croissance du chiffre d'affaires < -2 points générant un taux de résultat opérationnel courant de -1 point)

ne mettent pas en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de chacune des UGT.

## NOTE 10 - Autres immobilisations incorporelles

### Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Frais de Recherche et Développement	Concessions, brevets, licences	Logiciels en crédit-bail	Autres immos incorporelles	Immos incorporelles en cours
Valeur brute à l'ouverture	13 889	1 319	8 548	1 007	2 686	329
Cumul des amortissements	-12 148	-733	-7 806	-1 007	-2 602	
Cumul des pertes de valeur						
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>1 741</b>	<b>586</b>	<b>742</b>		<b>84</b>	<b>329</b>
Acquisitions	2 787		1 269		186	1 332
Immobilisations générées en interne						
Variations de périmètre (net)	-9		-9			
Cessions (net)						
Dotations aux amortissements DAP des actifs destinés à être cédés	-1 047	-183	-699		-165	
Virements de poste à poste (net)	346		299		-2	49
Écarts de conversion (net)	-2		-2			
Reclassement actifs destinés à être cédés ou abandonnés (net)						
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>16 567</b>	<b>1 319</b>	<b>10 769</b>	<b>1 007</b>	<b>1 762</b>	<b>1 710</b>
Cumul des amortissements	-12 751	-916	-9 169	-1 007	-1 659	
Cumul des pertes de valeur						
<b>Valeur nette au 31 décembre 2013</b>	<b>3 816</b>	<b>403</b>	<b>1 600</b>		<b>103</b>	<b>1 710</b>

## NOTE 11 - Immobilisations corporelles

### ► Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Terrains	Construction	Install. techn., matériels info et ind.	Install techn. en crédit-bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelles en crédit-bail	Immos en cours	Avances et acomptes
Valeur brute à l'ouverture	76 087	1 013	4 168	32 405	3 848	31 355	235	3 061	2
Cumul des amortissements	-53 158		-434	-25 766	-3 848	-22 875	-235		
Cumul des pertes de valeur									
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>22 929</b>	<b>1 013</b>	<b>3 734</b>	<b>6 639</b>		<b>8 480</b>		<b>3 061</b>	<b>2</b>
Investissements	10 430		4 340	3 485		2 533			72
Variations de périmètre (net)	-6			-2		-4			
Cessions (net)	-178			-152		-26			
Dotations aux amortissements	-6 139		-170	-3 111		-2 858			
Dotations des actifs destinés à être cédés ou abandonnés									
Virements de poste à poste (net)	-346	961	1 572	-205		387		-3 061	
Écarts de conversion (net)	-14			-2		-12			
Reclassement actifs destinés à être cédés ou abandonnés (net)									
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>79 806</b>	<b>1 974</b>	<b>10 081</b>	<b>32 250</b>	<b>3 772</b>	<b>31 581</b>	<b>74</b>		<b>74</b>
Cumul des amortissements	-53 130		-605	-25 598	-3 772	-23 081	-74		
Cumul des pertes de valeur									
<b>Valeur nette au 31 décembre 2013</b>	<b>26 676</b>	<b>1 974</b>	<b>9 476</b>	<b>6 652</b>		<b>8 500</b>			<b>74</b>

## NOTE 12 - Immeuble de placement

En milliers d'euros	Évaluation au coût historique au 31/12/2013	Évaluation au coût historique au 31/12/2012
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>135</b>	<b>139</b>
Valeur brute	198	198
Cumul des amortissements	-63	-59
Cumul des pertes de valeur		
Amortissements	-4	-4
Pertes de valeur (comptabilisées) reprises dans le compte de résultat		
Autres		
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>131</b>	<b>135</b>
Valeur brute	198	198
Cumul des amortissements	-67	-63
Cumul des pertes de valeur		



## NOTE 13 - Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Titres détenus jusqu'à l'échéance		
Prêts et créances à long terme		
Dépôts, cautionnements et prêts	1 711	1 839
Titres disponibles à la vente		
Titres de participation et autres titres immobilisés *	23 753	25 572
Créances rattachées aux autres titres immobilisés *	4 897	
Titres de placement en juste valeur		
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>30 361</b>	<b>27 411</b>
Dépréciations cumulées *	-28 466	-25 384
<b>Valeur nette</b>	<b>1 895</b>	<b>2 027</b>

\* dont investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (art. 217 undecies du CGI).

### 1. Titres non consolidés (contribution en valeurs nettes)

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
24h00	182	182
Autres	2	6
<b>Valeur nette</b>	<b>184</b>	<b>188</b>

### 2. Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Titres de participation et autres titres immobilisés	Créances rattachées aux autres titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements
Valeur brute à l'ouverture	27 411	25 572		25	1 814
Cumul des pertes de valeur	-25 384	-25 384			
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>2 027</b>	<b>188</b>		<b>25</b>	<b>1 814</b>
Acquisitions	4 948	10	4 897		41
Variations de périmètre					
Cessions (net)	-176	-10			-166
Remboursement	-4	-4			
Revalorisation					
Virements de poste à poste				-12	12
Écart de conversion	-3				-3
Pertes de valeur	-4 897		-4 897		
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>30 361</b>	<b>23 753</b>	<b>4 897</b>	<b>13</b>	<b>1 698</b>
Cumul des pertes de valeur	-28 466	-23 569	-4 897		
<b>Valeur nette au 31 décembre 2013</b>	<b>1 895</b>	<b>184</b>		<b>13</b>	<b>1 698</b>

## NOTE 14 - Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Valeur brute	52 585	51 337
Dépréciation	-1 063	-863
Total valeur nette à l'actif	51 522	50 474
Acomptes reçus et avoirs à établir	-6 736	-5 988
Clients Affranchissements	-4 492	-4 279
Valeur nette clients	40 294	40 207
Valeur nette clients retraitée *	40 294	40 207
Chiffre d'affaires TTC (base 12 mois) *	224 298	230 919
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires	65,57	63,55

\* Hors activités financières

Les affranchissements sont gérés en débours, et ne font donc pas partie du chiffre d'affaires.

## NOTE 15 - Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Acomptes versés et avoirs à recevoir	588	940
Créances sociales	368	198
Créances fiscales	8 571	8 109
Créances diverses	883	768
Charges constatées d'avance	3 312	3 411
Autres créances et comptes de régularisation	13 722	13 426
Impôts exigibles	5 289	1 266
<b>Total</b>	<b>19 011</b>	<b>14 692</b>

## NOTE 16 - Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social se compose de 2 804 945 actions d'un montant nominal de 2 euros.

	Capital social en nombre d'actions	Capital social en milliers d'euros
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	2 799 923	5 599,8
Annulation		
Levées d'option	5 022	10,0
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>2 804 945</b>	<b>5 609,8</b>

## 1. Calcul du résultat par action

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	21 755	20 405
Nombre moyen d'actions en circulation	2 802 598	2 791 958
<b>Résultat de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)</b>	<b>7,76</b>	<b>7,31</b>

## 2. Calcul du résultat dilué par action

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	21 755	20 405
Nombre moyen d'actions - dilué	2 809 033	2 809 033
<b>Résultat dilué de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)</b>	<b>7,74</b>	<b>7,26</b>

## 3. Ajustements effectués afin de calculer le nombre moyen pondéré d'actions, dilué

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Nombre d'actions en circulation	2 804 945	2 799 923
Effet dilutif des options d'achats	4 088	9 110
<b>Nombre moyen d'actions après dilution</b>	<b>2 809 033</b>	<b>2 809 033</b>

## 4. Options d'achat d'actions

### ➤ Mouvements de l'exercice

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	9 110	40,78
Options émises pendant l'exercice		
Options devenues non exerçables pendant l'exercice		
Options exercées pendant l'exercice	5 022	
<b>Options en circulation au 31 décembre 2013</b>	<b>4 088</b>	<b>39,21</b>
Options arrivées à échéance pendant l'exercice		
Options exerçables au 31 décembre 2013	4 088	

### ➤ Caractéristiques des options d'achat d'actions en circulation à la clôture de l'exercice

	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options non exercées	Nombre d'options exercées en 2013	Période d'exercice		Prix d'exercice (en €)
					du	au	
Plan 6	09/06/2006	5 562	0	1 000	09/06/2010	09/06/2013	47,38
Plan 7	15/06/2007	10 658	1 088	1 522	15/06/2011	15/06/2014	49,26
Plan 8	16/06/2008	15 600	3 000	2 500	16/06/2012	16/06/2015	35,56
<b>Total</b>		<b>31 820</b>	<b>4 088</b>	<b>5 022</b>			

## NOTE 17 - Provisions pour risques et charges

### Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Provisions pour indemnités de départ en retraite	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	11 789	7 982	1 501	2 306
Variation de périmètre				
Provisions supplémentaires	519			519
Écarts actuariels *	-11	-11		
Augmentation des provisions existantes	987	840		147
Montants repris utilisés	-1 931	-82	-1 491	-358
Montants repris non utilisés	-283	-166		-117
Virement de poste à poste				
Écart de conversion	-1	-1		
Valeur au 31 décembre 2013	11 069	8 562	10	2 497
Provisions non courantes	9 877	8 562		1 315
Provisions courantes	1 192		10	1 182

\* Les écarts actuariels sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres.

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement des litiges sociaux, commerciaux ou dans le cadre de la marche normale des activités.

## NOTE 18 - Engagements de retraite

### Principales hypothèses actuarielles

En %	2013	2012
Taux d'actualisation	3,20 %	2,80 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des cadres	2 %	3 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des non cadres	1 %	2 %
Taux d'inflation	2 %	2 %

## NOTE 19 - Passifs et créditeurs

### 1. Passif portant intérêt

Exercice 2013 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 184	32 223	96	37 504
Dettes financières diverses	416	2 689		3 104
Découverts bancaires	2 356			2 356
Intérêts courus non échus	405			405
<b>Total des passifs portants intérêts</b>	<b>8 361</b>	<b>34 912</b>	<b>96</b>	<b>43 369</b>

## 2. Passifs courants non financiers

Exercice 2013 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs	19 332			19 332
Dettes fournisseurs d'immobilisations				
<b>Total fournisseurs</b>	<b>19 332</b>			<b>19 332</b>
Acomptes reçus et avoirs à émettre	6 736			6 736
Dettes sociales	26 766		1 842	28 608
Dettes fiscales	16 218			16 218
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	22 681			22 681
Dettes diverses	2 873			2 873
Produits constatés d'avance	3 790			3 790
<b>Autres passifs courants</b>	<b>79 064</b>		<b>1 842</b>	<b>80 906</b>
Impôt courant passif	303			303
<b>Total passifs courants non financiers</b>	<b>98 699</b>		<b>1 842</b>	<b>100 541</b>

## NOTE 20 - Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs mobilières de placement	27 133	49 871
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	75 415	40 548
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	133 710	150 340
Découverts bancaires	-2 356	-1 066
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>233 902</b>	<b>239 693</b>
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-22 681	-39 779
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-86 488	-102 608
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances</b>	<b>124 733</b>	<b>97 306</b>
Dettes financières	-40 608	-21 442
<b>Trésorerie nette incluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises</b>	<b>84 125</b>	<b>75 864</b>
Trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	36 880	25 670
<b>Trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises</b>	<b>47 245</b>	<b>50 194</b>

## 1. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	133 710	150 340
Comptes bancaires de la clientèle	27 059	35 539
Prêts au jour le jour	11 001	16 000
Avoirs en devises	58 626	41 544
Avoirs en or	26 668	34 280
<b>Comptes courants débiteurs à vue</b>	<b>10 356</b>	<b>22 977</b>
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-86 488	-102 608
Dépôts bancaires de la clientèle	-34 111	-47 325
Emprunts au jour le jour	-12 882	-4 189
Dettes en onces d'or	-24 121	-39 592
Dettes sur avoirs en devises	-15 360	-10 587
<b>Comptes courants créditeurs à vue</b>	<b>-14</b>	<b>-915</b>
<b>Comptes courants à vue CPoR Devises</b>	<b>10 342</b>	<b>22 062</b>
<b>Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises</b>	<b>36 880</b>	<b>25 670</b>

## 2. Dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Dettes financières inférieures à 1 an	5 600	4 397
Dettes financières supérieures à 1 an et inférieures à 5 ans	34 912	16 564
Dettes financières supérieures à 5 ans	96	481
<b>Dettes financières</b>	<b>40 608</b>	<b>21 442</b>

En janvier 2013, la société Tessi SA a finalisé sa première émission obligataire auprès d'investisseurs institutionnels français.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

- Montant total de l'émission : 20 millions d'euros
- Date d'émission : 11 janvier 2013
- Maturité : 31 décembre 2018
- Coupon : 3,95%
- Place de cotation : Cote officielle de la Bourse du Luxembourg

## NOTE 21 - Juste valeur des instruments financiers

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, le tableau suivant présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : instruments directement cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : instruments cotés sur un marché actif pour un instrument similaire, ou dont les techniques d'évaluations sont basées sur des paramètres observables.
- Niveau 3 : instruments dont les paramètres significatifs de valorisation ne sont pas observables.

	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Actifs / passifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
En milliers d'euros							
<b>Actifs</b>							
Titres de participation et autres titres immobilisés	3	184	184		184		
Prêts et créances à long terme		1 711	1 711			1 711	
Clients et comptes rattachés		51 522	51 522			51 522	
Autres créances et comptes de régul. hors charges constatés d'avance		10 410	10 410			10 410	
Valeurs mobilières de placement – SICAV	1	27 091	27 133	27 133			
Dépôts à terme	2	18 000	18 000	18 000			
Disponibilité et équivalents de trésorerie des activités commerciales	1	57 415	57 415	57 415			
Disponibilité et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	1	133 710	133 710	133 710			
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>300 043</b>	<b>300 085</b>	<b>236 258</b>	<b>184</b>	<b>63 643</b>	
<b>Passifs</b>							
Emprunts et autres dettes financières à long terme	2	35 008	35 008				35 008
Dettes financières à court terme	2	8 361	8 361				8 361
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises		86 488	86 488				86 488
Fournisseurs		19 332	19 332				19 332
Autres passifs courants		80 906	80 906				80 906
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>230 095</b>	<b>230 095</b>				<b>230 095</b>

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de placements à très court terme (SICAV de trésorerie).

## NOTE 22 - Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Variations de l'exercice
Variation des frais financiers	-405	-353			-52
Situation exploitation	-11 711	-12 296	25	31	529
Stock	1 162	1 195			-33
Créances d'exploitation	61 050	59 720	-1	-5	1 336
Dettes d'exploitation	-73 923	-73 211	26	36	-774
Situation hors exploitation	-20 163	-39 478	0	-30	19 345
Créances hors exploitation	6 172	2 034			4 138
Dettes hors exploitation	-25 857	-43 235		-27	17 405
Charges et produits constatés d'avance	-478	1 723		-3	-2 198
Besoin en fonds de roulement	-32 279	-52 127	25	1	19 822
Avances promotionnelles	22 681	39 779			-17 098
Variation du besoin en fonds de roulement retraité					2 724

## NOTE 23 - Gestion des risques

### 1. Risque de taux

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de capper le taux d'intérêt variable
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable

Au 31 décembre 2013, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 7,9 M€.

### 2. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

### 3. Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 business units (Documents Services, Marketing Services et CPoR Devises) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Depuis 2008 ce secteur de l'économie a été le plus affecté par les incertitudes économiques internationales et la crise financière en Europe. Cette situation a pu créer des tensions chez les clients du Groupe générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs



fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Documents Services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière des traitements des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Marketing Services peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises.

Enfin, le Groupe ne s'adresse actuellement qu'au marché français. Dès lors, son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique du pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4. Risques liés à la réglementation et à son évolution**

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'europpéen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Documents Services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et / ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **5. Risques liés aux activités de CPoR Devises**

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de non-conformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont :

➤ **risque lié au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme**

- acheter des valeurs d'origine frauduleuse,
- accepter des fonds issus d'activités illicites,
- accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo,
- faciliter l'évasion fiscale,
- faciliter le financement d'activités terroristes.

CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un Comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet,
- des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus,
- un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée,
- le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales,
- la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire,
- la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions,
- la formation régulière des personnels concernés.

➤ **risque déontologique de par son rôle de place sur le marché de l'or**

En effet la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 a pris fin en 2004. Depuis cet arrêt, CPoR Devises indique chaque jour à 13 heures les prix auxquels sont répondus tous les ordres passés auprès des établissements financiers et des professionnels de l'investissement agréés. Cette cotation est publiée sur le site de la Banque de France ainsi que par plusieurs médias nationaux. Les risques identifiés sont :

- non-respect de l'intégrité des actifs clientèle conservés en dépôt,
- non-respect des principes déontologiques en matière de cotation.

CPoR Devises opère une surveillance et une gestion du risque :

- une alerte quotidienne sur le niveau des soldes disponibles à la vente a été mise en place,
- la cotation des matières d'or est confortée par la tenue d'un carnet d'ordres qui conserve la traçabilité de tous les ordres pris en compte.

➤ **risque de non-conformité à l'agrément reçu par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI)**

- défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques,
- traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires,
- traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue,
- non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- la mise en place d'une gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients
- l'encadrement des flux financiers : règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus
- le contrôle permanent des soldes créditeurs.

➤ **risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance**

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un Comité sécurité dédié
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très court terme et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

**Couverture des risques de marché sur les activités or et devises :**

La politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de de la position de change globale des actifs / passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

➤ **Couverture des actifs fiduciaires**

- Devises majeures : les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
- Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.
- Devises exotiques : en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Francs suisses, Dollars canadiens). A défaut de corrélation avérée, la couverture des devises exotiques est assurée par une couverture en Dollars.

➤ **Couverture des avoirs d'or physique**

- La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
- La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
- Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.

- Limites de la couverture :
  - Les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écart possible entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.
  - La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance, fixé à 5 millions d'euros en 2013. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2013, le total brut des primes s'est établi à 2,7 millions d'euros.

## NOTE 24 - Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	BDO Rhône-Alpes				Audits et Partenaires				Autres cabinets			
	Montants (HT)		%		Montants (HT)		%		Montants (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Commissariat aux comptes</b>	<b>287</b>	<b>276</b>	<b>84%</b>	<b>79%</b>	<b>215</b>	<b>220</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>42%</b>	<b>100%</b>
Émetteur	48	47	14%	14%	48	47	22%	21%				
Filiales	239	229	70%	65%	167	173	78%	79%	46	46	42%	100%
<b>Missions accessoires</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>6%</b>	<b>8%</b>								
Émetteur	19	29	6%	8%								
Filiales												
Audit	306	305	90%	87%	215	220	100%	100%	46	46	42%	100%
Juridique, fiscal, social												
Autres prestations	35	46	10%	13%					64		58%	
Autres prestations	35	46	10%	13%					64		58%	
<b>Total</b>	<b>341</b>	<b>351</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>215</b>	<b>220</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>110</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## NOTE 25 - Informations sur les entreprises et parties liées

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport du président conformément aux articles L.225-37 du Code de Commerce.

La rémunération du Président-directeur général est fixée par le Conseil d'Administration et comprend, en principe, uniquement une partie fixe. Pour tenir compte des performances du Groupe, le Conseil d'Administration peut lui attribuer exceptionnellement une prime. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

Comme l'ensemble des dirigeants du groupe, il bénéficie en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe et ne bénéficie d'aucun autre avantage spécifique en matière de retraite supplémentaire.

Aucun titre de capital, ou donnant accès au capital, ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de Tessi SA, ne lui a été attribué. De plus, il ne perçoit pas de jetons de présence des mandats qu'il exerce, que ce soit dans des sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais à raison de ses fonctions dans le Groupe.

Les jetons de présence versés aux membres non salariés du Conseil d'Administration de Tessi SA au titre de 2013 s'élèvent à 60 000 euros.

Une convention de bail est conclue entre Tessi SA et la SCI Tony Garnier, détenue par le Président-directeur général, pour un montant annuel de 161 088 euros hors taxes.

## NOTE 26 - Engagements donnés - reçus

### 1. Engagements donnés

- Tessi SA s'est engagée à l'octroi de cautions, avals et garanties, en cas de défaillance financière de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société LOCAM à garantir que sa filiale (100 %) la société Tessi Informatique soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de services de gestion des cartes privatives conclu entre sa filiale et la société LOCAM.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CNP Assurances à garantir que sa filiale la société Tessi Documents Services (99,9%) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de services production PREFON RETRAITE conclu entre sa filiale et la société CNP Assurances.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Caisse d'Epargne Ile de France à garantir que ses filiales les sociétés Tessi Documents Services (99,9%) et Tessi Technologies (100%) soient en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de traitement de documents conclu entre ses filiales et la société Caisse d'Epargne Ile de France.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi GED tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL - Le Crédit Lyonnais à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Editique tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de Pitney Bowes à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Editique, tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société EUROPCAR France à garantir que ses filiales, les sociétés Tessi Documents Services et Tessi Editique, soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'édition conclu avec la société EUROPCAR France. A défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA a accordé à l'actionnaire majoritaire une promesse d'achat portant sur 51 % des actions de la société Informatiques Services et Matériels - ISEM. Cette promesse pourra être exercée en une fois par l'actionnaire majoritaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et jusqu'au 30 septembre 2014 inclus.
- Tessi SA a accordé à l'actionnaire majoritaire une promesse de vente portant sur 49 % des actions de la société Informatiques Services et Matériels - ISEM. Cette promesse pourra être exercée en une fois par l'actionnaire majoritaire en cas de changement de contrôle de Tessi SA au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce entre le 17 décembre 2008 et le 17 décembre 2014 à minuit.
- Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale ICSB soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.
- Souscription par Tessi Documents Services auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 901 000 € en garantie des intérêts des URSSAF, clients de Tessi Documents Services
- Souscription par Logidoc-Solutions auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 650 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Logidoc-Solutions au titre du règlement des affranchissements postaux. Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Société Générale à faire en sorte que la Banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec Logidoc-Solutions et que Logidoc-Solutions respecte ses engagements envers la Société Générale et dispose d'une trésorerie suffisante.
- Souscription par Tessi MD auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant :
  - de 100 000 € pour garantir la société Distrimag SA de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi MD au titre du règlement des affranchissements postaux.
  - de 900 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi MD au titre du règlement des affranchissements postaux.  
Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Société Générale à faire en sorte que la Banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec Tessi MD et que Tessi MD respecte ses engagements envers la Société Générale et dispose d'une trésorerie suffisante.
- Souscription par Tessi Encaissements auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant :
  - de 60 000 € pour garantir la société Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Orthophonistes et Orthoptistes - CARPIMKO en garantie du paiement de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Encaissements

au titre d'une convention de délégation conclue entre CARPIMKO et Tessi Encaissements.

- de 145 000 € pour garantir du paiement de toutes les sommes qui seraient dues à la Caisse Autonome de Retraite des Médecins Français – CARMF par Tessi Encaissements en sa qualité de mandataire de l'agent comptable du bénéficiaire.
- Souscription par Tessi Editique auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 3 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Editique au titre du règlement des affranchissements postaux.
- Souscription par Tessi Editique auprès de la BNP d'une caution bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Editique au titre du règlement des frais d'affranchissement.
- XWZ 32 (mère de Tessi Editique) a accordé un cautionnement solidaire de la société Tessi Editique à hauteur de 1 000 000 € au profit de la BNP.

## 2. Engagements reçus

- L'actionnaire majoritaire détenant 51 % des actions de la société Informatiques Services et Matériels - ISEM a accordé à Tessi SA une promesse de vente. Cette promesse pourra être exercée par Tessi SA en une fois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 à minuit.

## 3. Dettes garanties par des sûretés réelles

- Tessi SA, nantissement :
  - de 1 421 actions de la société Logidoc-Solutions au profit de la Société Générale,
  - de la créance détenue sur le locataire au titre de la location d'un bien immobilier acquis en VEFA sis à LE HAILLAN au profit du CIC Lyonnaise de Banque.
- Tessi SA a accordé une promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes en garantie d'un emprunt.

## 4. Autres engagements financiers

Des emprunts ont fait l'objet d'une couverture d'intérêt partielle sur un montant nominal initial de 7,9 M€.

Aucun retraitement sur la valorisation de ces couvertures n'a été opéré au 31 décembre 2013 dans les comptes consolidés compte tenu du caractère non significatif de l'impact, qui par ailleurs a été apprécié à partir des valorisations des contreparties.

## NOTE 27 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

*Information relative aux filiales consolidées par secteur d'activités*

### 1. Tessi documents services

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
2PL-Prod	France	100	100	IG
ACCES Informatiques	France	100	100	IG
ASPOne.fr	France	100	100	IG
Atelier Pré St Gervais	France	100	100	IG
ATIA	Vietnam	60	60	IG
A.T.I.P.	France	100	100	IG
BIPIO	Île Maurice	91,5	91,5	IG
BIP-Tessi	France	100	99,9	IG
Bordeaux Saisie	France	100	100	IG
C2I Production	France	100	100	IG
GIP-Tessi	France	100	100	IG
ICSB	France	100	100	IG
ISEM	France	49	49	IG
Logidoc-Solutions	France	100	100	IG
Processure Company Limited	Île Maurice	50	50	IG
Perfo Service	France	100	100	IG
Prochèque Nord	France	100	100	IG
RIB Drôme	France	99,8	99,8	IG
Sakarah	France	100	100	IG
SATC	France	100	100	IG
SDIP-Tessi	France	100	100	IG
SEDI	France	99,8	99,8	IG
SIP-Tessi	France	100	99,9	IG
SLTC	France	100	100	IG
SMIP-Tessi	France	100	100	IG
Synercam	France	100	100	IG
TDC Tessi	France	100	100	IG
T.D.I	France	100	100	IG
TESCA	France	51	51	IG
Tessi Asia	Vietnam	75	75	IG
Tessi Chèque Auvergne	France	100	100	IG
Tessi Chèque Bordeaux	France	100	100	IG
Tessi Chèque Conseil	France	100	100	IG
Tessi Chèque Île de France	France	100	100	IG
Tessi Chèque Interbancaire	France	100	100	IG
Tessi Chèque Nanterre	France	99,8	99,8	IG
Tessi Chèque Normandie	France	100	100	IG
Tessi Chèque Rennes	France	100	100	IG
Tessi Contact Center	France	100	100	IG
Tessi Documents Services	France	99,9	99,9	IG
Tessi Editique	France	100	100	IG
Tessi Encaissements	France	100	100	IG
Tessi GED	France	100	100	IG



Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Tessi Informatique	France	100	100	IG
Tessi Paiements Services	France	100	100	IG
Tessi Technologies	France	100	100	IG
Tessi-T.G.D	France	100	100	IG
Tessi Transactions Services	France	100	100	IG
Tigre	France	100	100	IG
TSI Action Informatique	France	100	100	IG
Tunis Data Services	Tunisie	100	100	IG
XWZ 32	France	100	100	IG

## 2. CPoR Devises

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
CPoR Devises	France	80	80	IG
Intactus	France	100	100	IG

## 3. Tessi marketing services

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Soft Promo	France	100	100	IG
Tessi MD	France	100	100	IG
Tessi TMS	France	99,9	99,9	IG
Tessi Procurement	France	100	100	IG

## 4. Autres et non affectées

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Tessi Services	France	100	100	IG

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

---

*de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TESSI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 4.1 et 4.4 de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes et méthodes comptables ainsi que les modalités relatives à l'approche retenue par le Groupe pour la détermination de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition. La note 9 précise la composition de ces écarts d'acquisition par pôle d'activité et les hypothèses retenues tant en matière financière qu'économique. Nous avons vérifié le bien fondé des approches retenues ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.
- Les notes 4-11 c. impôts sur les résultats et la note 8 de l'annexe décrivent les modalités de prises en compte et de détermination des impôts différés actifs. Dans le cadre de nos travaux, nous avons validé la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Échirolles et Meylan, le 24 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

**BDO Rhône-Alpes**

**Justine GAIRAUD**

Associée

**AUDITS et PARTENAIRES**

**Eric BACCI**

Associé

**Françoise DAUJAT**

Associée

# Comptes sociaux de Tessi SA

*situation financière et résultats au 31 décembre 2013*

La situation financière de Tessi est présentée à travers les comptes sociaux de Tessi SA aux 31 décembre 2012 et 2013.

## I. Comptes de résultat sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

En milliers d'euros	Notes	2013	2012
<b>Produits d'exploitation</b>			
Chiffre d'affaires	11	13 800	14 053
Autres produits d'exploitation		199	29
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>13 999</b>	<b>14 082</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats et charges externes		9 903	8 988
Impôts, taxes et versements assimilés		354	450
Charges de personnel		2 706	2 725
Dotations aux amortissements	4	292	306
Dotations aux provisions			
Autres charges d'exploitation		63	60
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>13 319</b>	<b>12 530</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>680</b>	<b>1 552</b>
Produits financiers	11	19 321	20 940
Charges financières	11	11 797	9 945
<b>Résultat financier</b>		<b>7 524</b>	<b>10 995</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>8 204</b>	<b>12 547</b>
Résultat exceptionnel	11	-962	-372
Impôts sur les bénéfices	11	-2 618	-3 282
<b>Résultat net</b>		<b>9 860</b>	<b>15 456</b>

## II. Bilans sociaux aux 31 décembre 2012 et 2013

En milliers d'euros	Notes	2013	2012
<b>Actif</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	4	89	89
Immobilisations corporelles	4	12 161	7 998
Immobilisations financières	4	70 095	71 410
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>82 344</b>	<b>79 497</b>
<b>Actif circulant</b>			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commandes		16	151
Créances clients et avances versées		3 554	4 885
Autres créances	5	51 984	65 159
Valeurs mobilières de placement	6	1 236	8 435
Disponibilités		66 374	36 669
Charges constatées d'avance		177	160
<b>Total actif circulant</b>		<b>123 340</b>	<b>115 459</b>
Frais émission d'emprunts à étaler		179	
<b>Total de l'actif</b>		<b>205 863</b>	<b>194 956</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	7	5 610	5 600
Primes		1 227	1 025
Réserves		46 770	36 917
Report à nouveau			
Résultat net		9 860	15 456
<b>Total capitaux propres</b>		<b>63 467</b>	<b>58 997</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
<b>Dettes</b>			
Dettes financières	9	137 422	129 807
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 072	3 696
Dettes fiscales et sociales		1 771	2 342
Autres dettes et produits constatés d'avance		131	114
<b>Total dettes</b>		<b>142 396</b>	<b>135 959</b>
<b>Total du passif</b>		<b>205 863</b>	<b>194 956</b>

### III. Tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

En milliers d'euros	2013	2012
<b>Flux liés à l'activité</b>		
Résultat net	9 860	15 456
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements et provisions	8 443	7 506
Reprises des amortissements et provisions	-1 760	-1 338
Plus ou moins-values de cession	866	-1 351
Boni TUP viré au résultat	-423	
Marge brute d'autofinancement	16 986	20 273
Variation du besoin en fonds de roulement <span style="float: right;">Note 10</span>	-1 530	8 054
<b>Flux net de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>15 456</b>	<b>28 327</b>
<b>Flux liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 454	-2 537
Produits de cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	-4 454	-2 537
Acquisition/encaissement d'immobilisations financières	-2 647	1 704
Produits de cessions d'immobilisations financières	293	78
	-2 354	1 782
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-6 808</b>	<b>-755</b>
<b>Flux liés aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital ou apports	211	658
Réduction ou remboursement de capital		-168
Dividendes versés aux actionnaires	-5 602	-5 573
Émission/remboursement d'emprunts	19 400	-3 593
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>14 009</b>	<b>-8 676</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>22 657</b>	<b>18 896</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>44 755*</b>	<b>25 862</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>67 412</b>	<b>44 758</b>

\* La différence de trésorerie à l'ouverture, pour un montant de 3 K€, est due à un apport de trésorerie négatif des sociétés CLIP-Tessi et Hexagonale Consultants par des opérations de transmission universelle de patrimoine.

## IV. Tableau de variation des capitaux propres sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	5 573	562	23 572	3	18 915	48 624
Augmentation de capital	32	626				658
Diminution de capital	-5	-163				-168
Affectation résultat 2011			18 915		-18 915	
Report à nouveau			3	-3		
Dividendes versés			-5 573			-5 573
Résultat net					15 456	15 456
Au 31 décembre 2012	5 600	1 025	36 917	0	15 456	58 997
Augmentation de capital	10*	201*				211
Autres opérations		1				1
Affectation résultat 2012			15 456		-15 456	
Report à nouveau						
Dividendes versés			-5 603			-5 603
Résultat net					9 860	9 860
Au 31 décembre 2013	5 610	1 227	46 770	0	9 860	63 467

\* L'augmentation de 10 K€ correspond à la levée de 5 022 options à 2 €, options levées dans le cadre du plan d'achat d'actions. Ces levées d'options ont entraîné le versement d'une prime d'émission de 201 K€.

## V. Filiales et participations

Sociétés (En milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Accès Informatiques	100,00 %	1 361	321	1 354	1 354		300	5 566	
ATIA	60,00 %	85	123	45	45		67	637	
A.T.I.P.	80,00 %	367	176					1 083	
BIPIO	91,50 %	775	45	100	100			1 583	
BIP-Tessi	1,00 %	1 485	953					4 470	
Bordeaux Saisie	99,89 %	649	-15	21	21			1 109	
CPoR Devises	80,00 %	36 088	11 867	26 000	26 000	127	8 000	51 764	
DESA Holding	2,88 %			45					
GIP-Tessi	99,00 %	394	21	8	8			410	
I.C.S.B.	100,00 %	1 173	469	3 853	3 853		250	5 578	
Intactus	99,92 %	30	-2	1 484	28				
ISEM	49,00 %	1 132	86	715	715	9 761		2 025	
Logidoc Solutions	100,00 %	795	-669	10 003	5 128			3 082	
Perfo Service	100,00 %	410	185	187	187			1 098	
Processure Company Limited	50,00 %	26	13	11	11			160	
Prochèque Nord	99,82 %	535	568	257	257			6 761	

Sociétés (En milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
RIB Informatique Drôme	99,80 %	225	132	8	8			774	
RIP-Tessi	99,00 %	617	330	8	8			5 429	
Sakarah	100,00 %	-2 142	-1 358	120	0	3 496		582	3 496
SATC	99,80 %	166	139	8	8			652	
SDIP-Tessi	99,00 %	443	76	8	8			693	
SEDI	99,80 %	2 802	993	8	8	1 425	100	25 259	
SIP-Tessi	1,00 %	692	-5				2	2 665	
SLTC	99,90 %	939	-253	76	76			1 042	
SMIP-Tessi	99,00 %	501	96	8	8		99	836	
Sodesa	2,31 %			36					
Sogecor	99,94 %			262					
Synercam	100,00 %	955	60	1 220	1 220	847		496	
T.D.C. Tessi	99,80 %	964	348	8	8		250	3 230	
T.D.I.	100,00 %	91	15	50	50			180	
TESCA	51,00 %	415	22	19	19			369	
Tessi Asia	75,00 %	194	-37	53	53			350	
Tessi Chèque Auvergne	100,00 %	117	-27	37	37			294	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00 %	1 068	218	37	37		800	2 714	
Tessi Chèque Conseil	99,80 %	326	52	694	694	152		2 761	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00 %	2 046	418	727	727		450	1 865	
Tessi Chèque Nanterre	99,80 %	1 122	275	19	19		599	3 030	
Tessi Ouest	99,93 %	154	3	108	108				
Tessi Chèque Rennes	100,00 %	838	266	619	619			3 749	
Tessi Chèque Île de France	99,00 %	1 841	299	10	10	1 066		1 702	
Tessi Contact Center	100,00 %	700	342	421	421			5 428	
Tessi Documents Services	99,90 %	3 819	717	15	15		1 898	48 737	
Tessi Encaissements	100,00 %	4 800	913	500	500		300	9 057	
Tessi Informatique	100,00 %	896	818	2 364	2 064	18 876	300	7 226	
Tessi Paiements Services	100,00 %	1 709	1 677	5 785	5 785		350	39 995	
Tessi Procurement	100,00 %	94	18	37	37			29	
Tessi Services	100,00 %	441	203	37	37		100	6 508	
Tessi Technologies	100,00 %	7 373	1 520	10 252	10 252			21 577	
Tessi-T.G.D	100,00 %	2 044	851	1 457	1 457			6 691	
Tessi TMS	99,93 %	1 954	719	4 634	4 634	2 419		17 771	
Tessi Transactions Services	100,00 %	-364	51	550	0	247		2 909	247
T.I.G.R.E.	100,00 %	2 019	575	2 950	2 950		350	3 906	
TSI Action Informatique	99,00 %	850	157	8	8		198	1 268	
Tunis Data Services	99,90 %	184	353	100	100		372	1 278	
XWZ 32	100,00 %	-4 541	484	12 250	0	14 928			4 057
2PL-Prod	100,00 %	-580	-1 479	21	0	2 383		843	2 059
24h00 (chiffres 2012)	7,50 %	3 823	-1 173	790	182			2 213	
<b>Totaux</b>				<b>90 392</b>	<b>69 870</b>	<b>55 727</b>	<b>14 784</b>		<b>9 859</b>



➤ **Évènements 2013 :**

- Cession des titres de la société RIB Informatique Rhône à la société RIP-Tessi en date du 31 décembre 2013, préalablement à une opération de fusion-absorption.
- Transmission universelle de patrimoine de la société Hexagonale Consultants à la société Tessi SA, en date du 31 décembre 2013.
- Transmission universelle de patrimoine de la société CLIP-Tessi à la société Tessi SA, en date du 31 décembre 2013.
- Cession des titres de la société STMP à la société Tessi Chèque Bordeaux en date du 31 décembre 2013, préalablement à une opération de transmission universelle de patrimoine.
- Complément d'acquisition de la société Sakarah pour 1€, en date du 30 décembre 2013. Le pourcentage de participation de la société Tessi SA dans la société Sakarah est passé de 80% à 100%.
- Cession des parts de la société Tessi Tecnologia, en date du 19 décembre 2013.

## VI. Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2013

### NOTE 1 - Évènements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2013, la société Tessi SA a enregistré les opérations suivantes :

- la constitution d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de sa filiale 2PL-Prod, pour un montant de 1 479 K€,
- la constitution d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de sa filiale Sakarah, pour un montant de 1 354 K€,
- la constitution d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Logidoc Solutions, pour un montant de 3 169 K€,
- Un emprunt obligataire a été émis pour un montant de 20 M€, en date du 11 janvier 2013.

### NOTE 2 - Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué au titre de l'exercice.

### NOTE 3 - Principes comptables, méthodes et règles d'évaluation

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et selon les principes de :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont en partie constituées de fonds de commerce acquis. Une dépréciation est constatée, si nécessaire.

## 1. Frais de recherche et développement

La société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement.

## 2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en retenant les durées d'utilisation estimées des différentes catégories d'immobilisations. Dans les cas où il est pratiqué, l'amortissement dégressif correspond à un amortissement économique.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- aménagements terrains 10 ans
- constructions 20 à 40 ans
- logiciels, licences 2 ans
- agencements 5 à 7 ans
- Matériel de transport 5 ans
- matériel de bureau et matériel informatique 3 à 5 ans
- mobilier 5 à 10 ans

## 3. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût historique (hors frais d'acquisition).

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle. Les titres ne correspondant pas à cette définition sont classés en immobilisations financières et autres titres immobilisés.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constatée lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

## NOTE 4 - Actif immobilisé

### 1. Immobilisations

#### 1.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Fonds de commerce	137	123
Concessions, brevets, licences	9	9
<b>Valeur brute</b>	<b>146</b>	<b>132</b>
Dépréciations et amortissements cumulés	-58*	-43
<b>Valeur nette</b>	<b>88</b>	<b>89</b>

\* Dont dépréciation d'un fonds de commerce à hauteur de 14K€ dans le cadre de l'opération de TUP de la société CLIP.

#### ➤ Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	89	88
Investissements	14*	2
Cessions (net)		
Dotations aux amortissements et dépréciations	-15	-1
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>88</b>	<b>89</b>

\* Apport d'un fonds de commerce dans le cadre de l'opération de TUP de la société CLIP.

#### 1.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Constructions	7 777	3 169
Installations générales, aménagements constructions	4 465	2 199
Installations techniques, agencements divers	831	792
Autres immobilisations corporelles	228	157
Immobilisations en cours		2 533
Avances et acomptes versés		
<b>Valeur brute</b>	<b>13 301</b>	<b>8 850</b>
Amortissements cumulés	-1 140	-852
<b>Valeur nette</b>	<b>12 161</b>	<b>7 998</b>

➤ **Analyse de la variation**

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	7 998	6 903
Investissements	4 454*	2 535
Cessions		-2 224
Dotations aux amortissements	-291	-305
Diminution-Reprise sur amortissements		1 089
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>12 161</b>	<b>7 998</b>

\* *Principalement constitué d'une construction d'un immeuble sur Bordeaux.*

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de constructions, d'installations et d'agencements.

### 1.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Titres de participation	90 392	90 065
Autres titres	6 854	6 851
Créances rattachées à des participations et autres titres	1 727	83
Dépôts et cautionnements	141	137
Actions propres		
Valeur brute	99 114	97 136
Dépréciation	-29 020	-25 726
<b>Valeur nette</b>	<b>70 095</b>	<b>71 410</b>

➤ **Analyse de la variation**

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	97 136	96 032
Souscription à une augmentation de capital	3 000	512
Cessions ou annulations de titres	-2 673	-95
Acquisitions actions propres		51
Annulation actions propres		-168
Acquisitions autres immobilisations financières	1 652*	804
Sorties autres immobilisations financières		
<b>Valeur brute au 31 décembre</b>	<b>99 114</b>	<b>97 136</b>

\* *Dont 1 647K€ Investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (article 217 undecies du CGI).*

Les principales variations constatées au cours de l'exercice 2013 sont relatives aux faits suivants :

- Souscription à l'augmentation de capital de la société Logidoc Solutions pour un montant de 2 500 K€, suite à une opération de recapitalisation de la société en date du 20 décembre 2013,
- Souscription à l'augmentation de capital de la société Tessi Transactions Services pour un montant de 500 K€, suite à une opération de recapitalisation de la société en date du 20 décembre 2013,
- Investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (article 217 undecies du CGI) pour un montant de 1 647 K€, dont :
  - 1 644 K€ correspondent à des créances rattachées à des participations et autres titres.
  - 3 K€ sont relatifs à des acquisitions de titres.
- Cession des titres de la société Tessi Tecnologia,
- Annulation des titres de la société Hexagonale Consultants pour un montant de 1 506 K€ suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine,
- Annulation des titres de la société CLIP-Tessi pour un montant de 8 K€ suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine,
- Cession des parts de la société RIB Informatique Rhône pour un montant en valeur brute de 408 K€, préalablement à l'opération de fusion de la société RIB Informatique Rhône par la société RIP-Tessi,
- Cession des parts de la société STMP à la société Tessi Chèque Bordeaux pour un montant en valeur brute de 400 K€, préalablement à l'opération de transmission universelle de patrimoine.

## 2. Dépréciation de titres

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Montants au 1 <sup>er</sup> janvier	25 726	22 293
Dépréciation sur immobilisations financières	3 674	3 710
Reprise sur dépréciation d'immobilisations financières	-756	-277
Annulation dépréciation sur titres	-1 269*	
<b>Montants au 31 décembre</b>	<b>27 376</b>	<b>25 726</b>

\* 1 269 K€ liés à une annulation sur dépréciation de titres, du fait de l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société Hexagonale Consultants.

### NOTE 5 - Autres éléments d'actif

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances brutes correspondent à hauteur de 58,9 millions d'euros aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe.

Des provisions pour dépréciation de comptes courants sont principalement constatées pour les entités suivantes :

- XWZ 32 pour 4 057 K€,
- Sakarah pour 3 496 K€,
- 2PL-Prod pour 2 059 K€.

## NOTE 6 - Valeurs mobilières de placements

Le portefeuille de VMP est principalement composé de SICAV monétaires valorisées selon la méthode PEPS. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

## NOTE 7 - Capital social

	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Nombre de titres	2 804 945	2 799 923
Valeur nominale	2 euros	2 euros
<b>Total (en milliers d'euros)</b>	<b>5 610</b>	<b>5 600</b>

Les opérations impactant le capital social et la prime d'émission sur 2013 s'analysent ainsi :

	Nombre de titres	Capital	Prime d'émission
<b>Au 31/12/2012</b>	2 799 923	5 600	1 025
<b>Plan d'achat d'actions</b>	5 022	10	202
<b>Annulation titres</b>			
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>2 804 945</b>	<b>5 610</b>	<b>1 227</b>

➤ **Plans d'options de souscriptions d'actions**

Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options annulées au 31/12/2013	Dont annulations en 2013	Nombre d'options exercées au 31/12/2013	Dont options exercées en 2013	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2013
<b>Plan n° 1 : plan d'actions de 2002 pour 2001 (Conseil d'Administration du 08/07/2002)</b>								
15 861	08/07/2006	08/07/2009	26,92	2 551	-	13 310	-	-
<b>Plan n° 2 : plan d'actions de 2003 pour 2002 (Conseil d'Administration du 10/02/2003)</b>								
28 409	10/02/2007	09/02/2010	15,57	5 875	-	22 534	-	-
<b>Plan n° 3 : plan d'actions de 2003 pour 2003 (Conseil d'Administration du 08/12/2003)</b>								
13 616	08/12/2007	07/12/2010	29,68	3 336	-	10 280	-	-
<b>Plan n° 4 : plan d'actions de 2004 pour 2004 (Conseil d'Administration du 13/12/2004)</b>								
13 000	13/12/2008	12/12/2011	35,66	2 600	-	10 400	-	-
<b>Plan n° 5 : plan d'actions de 2005 pour 2005 (Conseil d'Administration du 09/12/2005)</b>								
9 458	09/12/2009	08/12/2012	40,27	1 325	-	8 133	-	-
<b>Plan n° 6 : plan d'actions de 2006 pour 2006 (Conseil d'Administration du 09/06/2006)</b>								
5 562	09/06/2010	09/06/2013	47,38	281	-	5 281	1 000	-
<b>Plan n° 7 : plan d'actions de 2007 pour 2007 (Conseil d'Administration du 15/06/2007)</b>								
10 658	15/06/2011	15/06/2014	49,26	1 308	-	8 262	1 522	1 088
<b>Plan n° 8 : plan d'actions de 2008 pour 2008 (Conseil d'Administration du 16/06/2008)</b>								
15 600	16/06/2012	16/06/2015	35,56	2 000	-	10 600	2 500	3 000
<b>Totaux</b>	<b>112 164</b>			<b>19 276</b>	<b>-</b>	<b>88 800</b>	<b>5 022</b>	<b>4 088</b>

**NOTE 8 - Provisions pour risques et charges**

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Montants au 1 <sup>er</sup> janvier		23
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Reprises sur provisions pour risques et charges		-23
<b>Montants au 31 décembre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les provisions sont destinées à couvrir les risques ou les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Chaque risque ou charge fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

## NOTE 9 - Dettes

Les emprunts et dettes financières divers correspondent à hauteur de 97,5 M€ aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe.

Un emprunt a été souscrit sur l'exercice 2012 pour un montant de 5 600 K€, suite à l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier sur la commune de LE HAILLAN. Au 31/12/2013, la totalité de la somme a été débloquée dont 3 400 K€ sur l'exercice. La date de la première échéance de remboursement est fixée au 28/02/2014.

Un emprunt obligataire a été émis pour un montant de 20M€, en date du 11 janvier 2013. Les obligations porteront intérêt au taux de 3,95% l'an, et viendront à échéance le 31 décembre 2018. Des frais d'émission d'un montant de 213 K€ sont étalés sur la durée de l'emprunt.

## NOTE 10 - Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Variation des frais financiers		
Variation nette exploitation	50	-705
Variation de stock		
Transferts de charges à répartir		
Variation des créances d'exploitation	887	-69
Variation des dettes d'exploitation	-837	-636
Variation nette hors exploitation	-1 580	8 759
Variation des créances hors exploitation	10 565	-16 590
Variation des dettes hors exploitation	-11 949	25 061
Charges et produits constatés d'avance	-196	288
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-1 530</b>	<b>8 054</b>

## NOTE 11 - Compte de résultat

### 1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France et constitué de prestations aux différentes filiales du Groupe.

### 2. Rémunération allouée aux membres des organes d'Administration, de direction et de contrôle

Sur 2013, il a été versé des jetons de présence aux Administrateurs pour un montant de 60 K€. La rémunération des membres de Direction pour cette période s'est élevée à 883 K€.



### 3. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par la société

En milliers d'euros (HT)	BDO Rhône Alpes		Audits & Partenaires	
	2013	2012	2013	2012
Commissariat aux Comptes	48	47	48	47
Diligences directement liées	19	29		
Audit	67	76	48	47
Juridique, fiscal, social				
Autres	35	46		
Autres prestations	35	46		
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>122</b>	<b>48</b>	<b>47</b>

### 4. Résultat financier

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/13	Exercice clos le 31/12/12
Produits nets financiers liés aux participations (1)	14 785	17 687
Produits nets sur cessions de VMP	623	220
Différence négative de change		-2
Provisions / reprises sur dépréciations d'immobilisations financières (2)	-6 391	-5 885
Charges / produits nets sur intérêts et autres charges assimilées (3)	-1 493	-1 025
<b>Total</b>	<b>7 524</b>	<b>10 995</b>

► **Ventilation au 31/12/2013 :**

(1) Ce poste correspond en totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont :

- 3 674 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 4 477 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 756 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de titres de participations,
- 1 005 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de comptes courants.

(3) Dont :

- 1 012 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 92 K€ de charges financières diverses,
- 389 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe

➤ **Ventilation au 31/12/2012 :**

(1) Ce poste correspond en totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont :

- 3 710 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 3 490 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 277 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de titres de participations,
- 1 039 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de comptes courants.

(3) Dont :

- 327 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 89 K€ de charges financières diverses,
- 609 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe

## 5. Résultat exceptionnel

La perte est constituée pour l'essentiel de :

- de la moins-value sur la cession de la société Tessi Tecnologia pour un montant de 351K€.
- de la moins-value sur la cession de parts de la société RIB Informatique Rhône pour 404 K€.
- de la moins-value sur la cession de parts de la société STMP pour 110 K€.

## 6. Impôts sur les bénéfices

### 6.1. Intégration fiscale

La société a signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale, avec certaines des sociétés du Groupe qui ont opté pour ce régime.

Liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'intégration fiscale :

- |                       |                              |                            |
|-----------------------|------------------------------|----------------------------|
| • 2PL-PROD            | • T.D.C. Tessi               | • Tessi Informatique       |
| • Accès Informatiques | • Tessi Chèque Bordeaux      | • Tessi MD                 |
| • I.C.S.B.            | • Tessi Chèque Interbancaire | • Tessi Paiements Services |
| • Intactus            | • Tessi Chèque Nanterre      | • Tessi SA                 |
| • Logidoc Solutions   | • Tessi Documents Services   | • Tessi Services           |
| • SEDI                | • Tessi Editique             | • Tessi TMS                |
| • SIP-Tessi           | • Tessi Encaissements        | • TSI Action Informatique  |
| • SLTC                | • Tessi GED                  | • XWZ 32                   |

La société Tessi SA est la mère d'un groupe d'intégration fiscale. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuelles économies ou charges d'impôts des sociétés intégrées sont constatées dans les comptes de la société mère Tessi SA. Il en est de même pour les crédits d'impôts compétitivité emploi.

Les investissements réalisés dans le cadre du dispositif d'aide fiscale à l'investissement Outre-Mer (loi Girardin) codifié sous l'article 217 undecies du CGI a permis la déduction du résultat fiscal d'un montant de 4 452 K€, montant ayant fait l'objet d'un agrément délivré par la Direction générale des finances publiques

## 6.2. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt correspondant au résultat exceptionnel est une économie d'impôt de 30 K€.

## 6.3. Situation fiscale différée et latente

Le montant des crédits d'impôts compétitivité emploi des sociétés intégrées et non imputés sur l'impôt des sociétés Groupe de l'année 2013 s'élève à 1 358 K€. Cette créance sur l'état est remboursable dans les délais légaux.

## 7. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Rien à signaler

## NOTE 12 - Autres informations

### 1. Échéance des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

#### 1.1. Créances

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>1 868</b>		<b>1 868</b>	
Créances rattachées à des participations	1 727		1 727	
Prêts	1		1	
Autres immobilisations financières	141		141	
<b>Total actif circulant</b>	<b>65 602</b>	<b>65 573</b>	<b>28</b>	
Clients douteux ou litigieux	28		28	
Autres créances clients	3 554	3 554		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Taxe sur la valeur ajoutée	877	877		
Impôt sur les sociétés	1 683	1 683		
Autres impôts	34	34		
Groupe et associés	58 937	58 937		
Débiteurs divers	312	312		
Charges constatées d'avance	177	177		
<b>Total créances</b>	<b>67 469</b>	<b>65 573</b>	<b>1 896</b>	

## 1.2. Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Autres emprunts obligataires	20 000		20 000	
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	198	198		
- à plus de 1 an à l'origine	17 456	5 120	12 240	96
Emprunts et dettes financières divers	117	117		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 072	3 072		
Personnel et comptes rattachés	747	747		
Sécurité sociale et organismes sociaux	495	495		
État et autres collectivités publiques :				
- impôts sur les bénéfices				
- taxe sur la valeur ajoutée	484	484		
- autres impôts, taxes et assimilés	45	45		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	99 651	99 651		
Autres dettes	131	131		
Produits constatés d'avance				
<b>Total dettes</b>	<b>142 396</b>	<b>110 060</b>	<b>32 240</b>	<b>96</b>

## 2. Éléments concernant les entreprises et parties liées

En milliers d'euros	Entreprises liées
<b>Actif</b>	
Participation	69 689
Créances rattachées à des participations	83
Créances clients et comptes rattachés	3 466
Autres créances	49 078
<b>Passif</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 133
Autres dettes	99 780
<b>Compte de résultat</b>	
Redevances	12 434
Autres produits d'exploitation	1 361
Charges d'exploitation	6 544
Dividendes	14 784
Autres produits financiers	2 154
Charges financières	2 542
Dotations pour dépréciation de comptes courants	4 477
Reprises sur provisions pour dépréciation de comptes courants	1 005
Dotations pour dépréciation de titres	3 671
Reprises sur provisions pour dépréciation de titres	755
Cession d'éléments d'actifs	1 159

### 3. Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport du Président conformément aux articles L.225-37 du Code de Commerce.

La rémunération du Président-directeur général est fixée par le Conseil d'Administration et comprend, en principe, uniquement une partie fixe. Pour tenir compte des performances du Groupe, le Conseil d'Administration peut lui attribuer exceptionnellement une prime. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

Comme l'ensemble des dirigeants du Groupe, il bénéficie en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du Groupe et ne bénéficie d'aucun autre avantage spécifique en matière de retraite supplémentaire.

Aucun titre de capital, ou donnant accès au capital, ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de Tessi SA, ne lui a été attribué. De plus, il ne perçoit pas de jetons de présence des mandats qu'il exerce, que ce soit dans des sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres mais à raison de ses fonctions dans le Groupe.

Sur l'exercice 2013, les rémunérations des membres du Conseil d'Administration, salariés de Tessi SA, s'élèvent à 883 K€.

Les jetons de présence versés aux membres non salariés du Conseil d'Administration de Tessi SA au titre de 2013 s'élèvent à 60 K€.

Une convention de bail est conclue, entre Tessi SA et la SCI Tony Garnier détenue par Mr Marc REBOUAH. Durant l'exercice des loyers ont été facturés pour un montant total de 161 K€ HT.

### 4. Produits à recevoir, charges à payer, et charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges à payer
Intérêts courus à payer	42
Clients avoirs à accorder	129
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	765
Dettes fiscales et sociales	1 117
<b>Total charges à payer</b>	<b>2 053</b>

En milliers d'euros	Produits à recevoir
Autres créances	306
Fournisseurs avoirs à recevoir	6
Clients et comptes rattachés	1 515
Créances fiscales et sociales	34
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>1 861</b>

En milliers d'euros	Charges constatées d'avance
Charges d'exploitation	177
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>177</b>

## 5. Effectif moyen

	31/12/13	31/12/12
Cadres	6	6
Non cadres	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

## 6. Engagements financiers et autres engagements

### 6.1. Engagements donnés

- TESSI SA est caution solidaire de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, en cas de défaillance financière de ces dernières, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société LOCAM à garantir que sa filiale (100%) la société TESSI INFORMATIQUE soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de services de gestion des cartes privatives conclu entre sa filiale et la société LOCAM. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CNP ASSURANCES à garantir que sa filiale la société TESSI DOCUMENTS SERVICES (99,9%) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de services production PREFON RETRAITE conclu entre sa filiale et la société CNP ASSURANCES. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettres de confort auprès de la CAISSE D'EPARGNE ILE DE France à garantir que ses filiales les sociétés TESSI DOCUMENTS SERVICES (99,9 %) et TESSI TECHNOLOGIES (100 %) soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations au titre du contrat de prestations de traitement de documents conclu entre ses filiales et la société CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale TESSI GED tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- TESSI SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale I.C.S.B. soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL – LE CREDIT LYONNAIS à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale TESSI EDITIQUE tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de PITNEY BOWES à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale TESSI EDITIQUE tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.

- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société EUROPCAR France à garantir que ses filiales les sociétés TESSI DOCUMENTS SERVICES et TESSI EDITIQUE soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'édition conclu avec la société EUROPCAR France. A défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA a accordé à l'actionnaire majoritaire une promesse d'achat portant sur 51% des actions de la société INFORMATIQUES SERVICES ET MATERIELS - ISEM. Cette promesse pourra être exercée en une fois par l'actionnaire majoritaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et jusqu'au 30 septembre 2014 inclus.
- TESSI SA a accordé à l'actionnaire majoritaire une promesse de vente portant sur 49% des actions de la société INFORMATIQUES SERVICES ET MATERIELS - ISEM. Cette promesse pourra être exercée en une fois par l'actionnaire majoritaire en cas de changement de contrôle de TESSI SA au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce jusqu'au 17 décembre 2014 à minuit.
- TESSI SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la SOCIETE GENERALE à faire en sorte que la Banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec Logidoc Solutions et que Logidoc Solutions respecte ses engagements envers la SOCIETE GENERALE et dispose d'une trésorerie suffisante.
- TESSI SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la SOCIETE GENERALE à faire en sorte que la Banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec TESSI MD et que TESSI MD respecte ses engagements envers la SOCIETE GENERALE et dispose d'une trésorerie suffisante.

## 6.2. Engagements reçus

- L'actionnaire majoritaire détenant 51 % des actions de la société Informatiques Services Et Matériels - ISEM a accordé à TESSI SA une promesse de vente. Cette promesse pourra être exercée par TESSI SA en une fois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 à minuit.
- Un abandon de créance a été accordé en date du 14 décembre 2011 à la société Logidoc Solutions pour un montant de 2 160 K€. Cet abandon a été consenti par la société TESSI SA sous la condition résolutoire du retour à meilleure fortune de la société Logidoc Solutions, avec une date butoir au 31 décembre 2015.

## 6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles

Total capital restant dû sur dettes garanties par des sûretés réelles : 11 456 K€.

### ► Répartition :

- 1<sup>o</sup> emprunt souscrit en 2012: 5 600 K€ (dont 3 400 K€ débloqués sur 2013).  
Nantissement de la créance détenue sur le locataire au titre de la location d'un bien immobilier acquis en VEFA sis à LE HAILLAN au profit du CIC Lyonnaise de Banque.
- 2<sup>o</sup> emprunt souscrit en 2011 : 3 375 K€  
Nantissement de 1 421 actions de la société Logidoc Solutions au profit de la SOCIETE GENERALE.

Emprunt à taux variable, avec une couverture d'intérêt sur un montant nominal initial de 4 000 K€.

- 3<sup>e</sup> emprunt souscrit en 2010 : 2 481 K€  
Promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes.

Emprunt à taux variable, avec une couverture d'intérêt sur un montant nominal initial de 3 932 K€.

#### 6.4. Crédit bail

Non applicable.

#### 6.5. Opérations de couverture

Des emprunts ont fait l'objet d'une couverture d'intérêt partielle sur un montant nominal initial de 7,9 M€.

#### 6.6. Engagements

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont de 400 K€. Ces indemnités sont calculées au vu des paramètres suivants :

- calcul salarié par salarié,
- probabilité d'espérance de vie et de présence dans la société à la date prévue de départ en retraite,
- prorata ancienneté acquise par rapport à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités ont été calculées par un actuaire qualifié utilisant une méthode actuarielle. Il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employé.

Ces indemnités ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux

##### ➤ Hypothèses retenues

En %	2013	2012
Taux d'actualisation	3,20%	2,80 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des cadres	2%	3 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des non cadres	1%	2 %
Taux d'inflation	2%	2 %

Le nombre d'heures annuelles relatives à la formation professionnelle (D.I.F.) s'élève pour l'ensemble de l'effectif à 756 heures.

## 7. Consolidation

La société établit des comptes consolidés. Tessi SA est la société mère du Groupe.



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

---

*de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TESSI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes retenues pour la comptabilisation des titres de participation ainsi que l'évaluation des dépréciations sont décrites dans la note 3.3 de l'annexe « Titres de participations et autres titres

immobilisés ». Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Échirolles et Meylan, le 24 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

**BDO Rhône-Alpes**

**AUDITS et PARTENAIRES**

**Justine GAIRAUD**

**Eric BACCI**

**Françoise DAUJAT**

Associée

Associé

Associée